

Le retrait de la France du commandement intégré de l'OTAN

Introduction

Cette étude se propose d'analyser la question du retrait français du commandement intégré de l'OTAN. Cette décision, annoncée par de Gaulle en mars 1966, fut souvent considérée par les contemporains comme un tournant de la France vers l'URSS, ou tout au moins vers un certain neutralisme, et comme une tentative de remettre en question l'Alliance atlantique. C'est là une interprétation limitée, voire fautive, qui a inspiré de nombreuses études et a dominé pendant longtemps la littérature existant sur ce sujet.

Trente ans après le retrait français de l'OTAN, l'ouverture de nombreuses archives, en France comme ailleurs, a permis d'esquisser une hypothèse différente et plus complexe: la décision de mars 1966 ne fut pas simplement le résultat de l'anti-américanisme de Charles de Gaulle, un acte isolé et imprévisible; elle fut plutôt l'aboutissement presque inévitable et logique des projets de réforme de l'OTAN élaborés par le Général depuis son arrivée au pouvoir en 1958, qui reprenaient les griefs que ses prédécesseurs sous la IV^e République avaient exprimés avant lui. Cette décision s'explique notamment par la politique de grandeur et d'indépendance nationale (qui avait été affirmée formellement par de Gaulle dans le mémorandum du 17 septembre 1958), par la création d'une force nucléaire propre à la France (la *force de frappe*), mais aussi par la transformation du système international, qui a évolué dans le sens de la «détente» et du dépassement des blocs. Cette interprétation a inspiré les ouvrages plus récents concernant la France et l'OTAN. Citons notamment deux volumes, à savoir *La France et l'OTAN, 1949-1996*, un ouvrage collectif qui contient les interventions présentées à un colloque organisé par le Centre d'études d'histoire de la Défense, et qui a eu lieu à Paris les 8, 9 et 10 février 1996¹, ainsi que le livre de Frédéric Bozo, *Deux stratégies pour l'Europe. De Gaulle, les États-Unis et l'Alliance atlantique, 1958-1969*².

Sources

Comme on l'a dit, c'est l'ouverture des archives en 1997, selon la loi des trente ans, qui a ouvert la voie à une nouvelle interprétation de la sortie de la France de l'OTAN en 1966.

En ce qui concerne la documentation française, les archives du *Quai d'Orsay*, notamment le fonds du *service des Pactes*, fournissent un matériel important afin d'examiner les raisons qui ont déterminé la décision française de se retirer de l'organisation militaire intégrée, les modalités selon lesquelles elle a été mise en oeuvre, les conséquences qu'elle a entraîné. Aux

Archives Nationales j'ai consulté les archives du *Service de la Présidence de la République Georges Pompidou (1958-1969)*. La position des militaires et du ministère de la Défense a été étudiée à partir des archives des services historiques des armées, en particulier le *Service Historique de l'Armée de Terre (SHAT)*.

La position américaine a été étudiée sur la base des documents publiés, les *Foreign Relations of the United States (FRUS)*, aussi bien que des documents d'archives tels que les *Declassified Documents (NARA)* et les *State Department Documents*³.

Quant à l'attitude de la Grande-Bretagne, à Londres j'ai consulté les archives du *Public Record Office*, notamment les dossiers du fonds *Western Organizations and Co-ordination Department of the Foreign Office* (classés sous la série FO 371), où les affaires concernant l'OTAN ont une place considérable.

Ces recherches ont été effectuées grâce à une bourse accordée par l'OTAN. J'ai le plaisir de remercier cette organisation pour l'opportunité qu'elle m'a donnée.

Hypothèses de recherche

Suivant cette méthode de travail, on se propose dans cette étude de vérifier une série d'hypothèses:

1 – Tout d'abord, il s'agit de comprendre les buts de la démarche française. En général, on peut dire que la décision de de Gaulle procède du constat de l'impossibilité de réforme de l'OTAN, vu que, précise l'aide-mémoire français du 11 mars, les partenaires atlantiques de la France se sont révélés «tous partisans du maintien du *statu quo*»: il s'agit donc de mettre le gouvernement de Washington devant le fait accompli afin de le pousser à accepter la réorganisation de l'OTAN souhaitée par Paris, ainsi que de mettre fin à l'hégémonie américaine au sein de l'Alliance et de rendre la stratégie atlantique plus conforme aux intérêts européens.

2 – Quant au processus de prise de décision, le Quai d'Orsay, notamment le service des Pactes, n'est pas complètement informé des véritables intentions du général de Gaulle ni du calendrier que celui-ci a fixé pour la mise en œuvre de ses décisions. On constatera aussi que les responsables des services du Quai d'Orsay, ainsi que les représentants diplomatiques français à l'étranger, craignent les répercussions du retrait français et se préoccupent d'éviter une rupture radicale avec l'OTAN. Ces préoccupations sont partagées par les milieux militaires français, qui souhaitent également que de Gaulle adopte une attitude prudente et souple en ce qui concerne les conséquences pratiques de la décision de sortir de l'OTAN.

3 – En ce qui concerne les réactions des alliés atlantiques de la France, on a étudié surtout la position des «Anglo-Saxons». Les gouvernements de Londres et de Washington, qui s'attendent depuis longtemps au retrait français de l'OTAN, sont pourtant frappés lorsque

cette décision est prise: d'une part, ils regrettent surtout la méthode suivie par la France, c'est-à-dire le fait d'avoir pris une décision de manière «unilatérale» et sans avoir consulté les alliés; d'autre part, ils craignent les conséquences concrètes du retrait français, les difficultés auxquelles on pourrait s'heurter dans la mise en place d'une véritable «coopération» avec la France (la «coopération» devant remplacer l'«intégration»).

4 – En ce qui concerne le point de vue britannique au sujet du retrait français de l'OTAN, la position du gouvernement de Londres est la plus intransigeante au sein de l'Alliance. Cela cause aussi des incompréhensions avec les États-Unis, qui veulent gagner du temps et se préoccupent de l'attitude trop dure des Britanniques à l'égard de la France. On verra aussi que Londres cherche à profiter de la crise pour renforcer sa position au sein de l'Alliance.

5 – Il faudra donc s'arrêter sur la réaction des États-Unis. Or deux positions s'affirment à Washington. D'un côté, le Département d'État représente la tendance intransigeante, la ligne dure. De l'autre côté, le ministère de la Défense adopte une attitude de souplesse et de modération. Quant à la Maison Blanche, le président Johnson garde une position intermédiaire qui se rapproche de plus en plus de celle du Pentagone.

6 – L'opinion qui prévaut à Washington vise donc à éviter la rupture définitive. Mais dans le même temps il apparaît que le retrait français serait l'occasion d'une réorganisation de l'OTAN et d'une réforme de certains organismes, notamment le Comité militaire et le *Standing Group*. Mais une réforme du Comité militaire et du *Standing Group* peut-elle ne pas se préoccuper de la stratégie atlantique, que ces deux organismes ont pour mission de concevoir et de mettre en oeuvre? On retrouve ainsi l'opposition entre la conception française (la dissuasion immédiate et totale – *massive retaliation*) et la doctrine McNamara (la dissuasion «graduée» - *flexible response*).

7 – Après le choc initial, les Anglo-Américains s'efforcent de rétablir la solidarité au sein de l'Alliance, et agissent sur les autres partenaires atlantiques afin de les rassembler autour d'une position commune. En effet, les dirigeants américains, tout comme les anglais, croient que l'OTAN peut fonctionner même sans la France et s'engagent en vue du renforcement de l'Alliance. L'Alliance atlantique réussit donc à surmonter la crise provoquée par la décision de de Gaulle de mars 1966 et à retrouver son unité, à renforcer sa cohésion. Le retrait français permet aux Américains de rétablir leur *leadership* dans l'Alliance. Selon Frédéric Bozo, le bilan de la crise atlantique ouverte en 1966 marque l'échec de la vision gaullienne⁴.

8 – Le retrait de la France de l'OTAN soulève aussi le «problème allemand». On craint notamment que la politique d'indépendance nationale suivie par le gouvernement de Paris puisse encourager la renaissance du nationalisme allemand, et qu'après le départ français la RFA devienne le principal partenaire atlantique des États-Unis sur le vieux continent. En ce qui concerne les conséquences du retrait français sur les rapports franco-allemands, la question principale concerne le statut futur des Forces Françaises en Allemagne (FFA). Cette

question ne sera pas traité dans les détails, mais on se concentrera sur les aspects de nature politique⁵.

Chapitre 1. La décision du général de Gaulle de mars 1966: le processus de prise de décision et les objectifs français.

C'est au printemps 1965 que la décision française de se retirer des organismes militaires intégrés de l'OTAN - décision qui avait été anticipée par de nombreuses mesures prises depuis 1959 - commence à être envisagée, et le service des Pactes du Quai d'Orsay prépare une série de notes à ce sujet⁶, même si l'on croit encore à la possibilité d'une réforme de l'organisation atlantique⁷.

Mais le Quai d'Orsay n'est pas complètement informé des véritables orientations de de Gaulle et ignore les échéances que celui-ci s'est fixées. Le ministre des Affaires étrangères, Couve de Murville, est bien sûr informé des intentions du Général, mais ne révèle rien, même à ses principaux collaborateurs, qui sont contraints à obtenir des informations recueillies par des tiers. Ainsi, par exemple, le 4 janvier 1966 Couve de Murville assure-t-il l'ambassadeur américain à Paris, Charles Bohlen, que le gouvernement n'a aucune intention de dénoncer le Traité de Washington; en revanche, il ne donne «aucune indication sur le calendrier des opérations ni sur les grandes lignes d'une position française»⁸. C'est le secrétaire général de l'OTAN, Manlio Brosio, reçu par de Gaulle le 20 janvier, qui informe que le Général avait l'intention, «avant 1969» - août 1969 était l'échéance de la période de vingt ans prévue par le Traité atlantique pour se retirer de l'organisation - «et probablement dans le courant de cette année», d'ouvrir des négociations en vue de la réforme de l'OTAN, afin de dénoncer le traité, le pacte multilatéral de 1949, et de le remplacer «par une série d'accords bilatéraux». De plus, de Gaulle justifie sa position en disant qu'on pouvait craindre «des complications en Asie du fait de la politique américaine et en Europe du fait de la politique allemande»; or, le Général ne souhaite pas «que la France soit entraînée dans des conflits qui ne la concernent pas directement». D'autre part - ajoute de Gaulle - l'URSS n'est plus dangereuse, elle n'a aucune intention d'attaquer l'Occident, «elle n'est même plus communiste»⁹. Ensuite Brosio donne des précisions en ce qui concerne sa conversation avec de Gaulle. D'abord, parlant des complications possibles en Asie et en Europe du fait, respectivement, de la politique américaine et de la politique allemande, de Gaulle «aurait ajouté que toutefois il ne voulait pas ajouter aux difficultés américaines actuelles au Vietnam en précipitant l'exposé de nos revendications concernant l'Alliance Atlantique»; donc, pour entreprendre la négociation, de Gaulle attendrait que se soit un peu clarifiée la situation au Vietnam. Deuxièmement, de Gaulle répond par la négative à la question de Brosio «si, aux lieux et places des accords bilatéraux

qui remplaceraient le Pacte Atlantique de 1949, solution que sans doute la plupart de nos Alliés ne pourraient accepter, il pourrait envisager un accord entre la France d'une part et l'Organisation actuelle, dont nous nous retirerions, mais qui continuerait à unir les quatorze autres pays membres»¹⁰. Dans une première phase, donc, de Gaulle avait envisagé une solution plus radicale, c'est-à-dire la substitution au pacte multilatéral de 1949 d'une série d'accords bilatéraux. Mais le 10 février il annonce à Bohlen (qui informe le chef du service des Pactes, Jean de La Grandville) une «modification radicale» de la thèse exposée à Brosio le 20 janvier: la France «ne toucherait pas au traité lui-même, mais seulement à l'organisation»¹¹. Or, il semble que Couve de Murville aît été assez contrarié de cette confidence de de Gaulle à Bohlen, car il pensait que le Général voulait attendre la conférence de presse du 21 février. À la demande de Couve, Alphand téléphone donc à Bohlen pour lui demander de garder «un secret absolu» sur ce que lui avait dit de Gaulle¹². En effet, cette position plus modérée sera enfin annoncée publiquement et formellement par le Général à l'occasion de la conférence de presse du 21 février et ensuite dans l'aide-mémoire du 11 mars. On peut supposer que ce sont les avis et les réflexions des services du Quai d'Orsay et de l'Élysée qui ont entraîné cet assouplissement de l'attitude de de Gaulle, surtout en fonction de la question allemande: en effet, on comprend que la France pourrait maintenir son contrôle militaire sur la RFA seulement si elle faisait toujours partie de l'Alliance, ce qui est la condition indispensable pour le maintien des Forces Françaises en Allemagne (FFA)¹³.

Dans la conférence de presse du 21 février de Gaulle annonce que la France a décidé «de rétablir une situation normale de souveraineté» sur son territoire, mais il reste assez vague soit quant aux raisons de ce geste, soit quant aux conséquences exactes de celui-ci, précisant qu'il s'agit «non point du tout d'une rupture, mais d'une nécessaire adaptation». De Gaulle dit que la France n'a pas l'intention de «revenir sur son adhésion à l'Alliance atlantique», qu'il jugeait encore utile, mais il fait aussi mention du «terme ultime» des ses obligations (l'échéance de 1969)¹⁴, ce qui cause de l'«incertitude, inquiétude et parfois irritation» chez les partenaires atlantiques de la France¹⁵. Le 23 février, à la suite d'un entretien avec Couve, Bohlen croît encore que de Gaulle ne fera aucune action «in the immediate future and probably not before the parliamentary elections» de mars 1967¹⁶. Mais le 27, au cours d'un match de golf avec Couve, celui-ci dit à Bohlen que de Gaulle «would decide to do everything at once»¹⁷.

On est donc dans une situation d'attente. Le 3 mars l'ambassadeur français à Washington, Charles Lucet, dit au sous-secrétaire d'État américain George Ball qu'il n'a aucune information de Paris et il se réfère à la conférence de presse du 21 février comme sa seule source de connaissance de la position française, ainsi qu'à la distinction souvent faite par le Général entre Alliance et organisation¹⁸.

Vu que les services du Quai d'Orsay, et notamment le service des Pactes, sont très peu informés des initiatives du général de Gaulle, les notes rédigées par ceux-ci se limitent à

examiner toutes les hypothèses et solutions possibles, tout en donnant de conseils de modération afin de limiter les conséquences négatives des décisions présidentielles et d'éviter que celles-ci ne conduisent à une rupture avec le reste de l'Alliance et donc à l'isolement de la France. Le service des Pactes, tout comme la Délégation française au Conseil de l'Atlantique Nord, souhaitent en particulier le maintien de la présence française dans les organes non intégrées de l'OTAN, en particulier le Conseil atlantique: les décisions du Conseil sont en effet prises à l'unanimité, ce qui donne à la France «le moyen de nous opposer à des décisions contraires à notre politique générale, et aussi de faire entendre notre voix et valoir notre point de vue. Bref, c'est un moyen de bloquer et un moyen d'influencer, notamment certains pays qui partagent quelquefois nos vues sans oser le dire», comme dans la question du Vietnam¹⁹. D'ailleurs, les instructions données au service des Pactes le 22 février, le lendemain de la conférence de presse du Général, indiquent qu'il n'y a plus de raison pour la France à participer à Centre Europe (AFCENT), au SHAPE, au Comité militaire et au Groupe Permanent (*Standing Group*), et que ces états-majors devront quitter la France; par contre, on envisage le maintien de la présence française au Conseil atlantique²⁰.

Dans les deux cas, les conseils de la délégation française vont dans le sens de la prudence. Ainsi, par exemple, quant au retrait des personnels français des deux quartiers généraux de Rocquencourt et de Fontainebleau, s'agit-il «de ne pas rendre une adaptation impossible pour nos partenaires et de ne pas trop les incommoder (...) il y a donc là une question de mesure et de progression par étapes». Quant au problème de la position de la France au Conseil atlantique après son retrait de l'organisation, il s'agit de préserver, autant que possible, «une liberté d'appréciation et de manoeuvre», de «garder le silence» sur certaines questions et «laisser l'initiative» aux alliés²¹.

La concrétisation de la décision énoncée par de Gaulle le 21 février prend la forme, le 7 mars, d'une lettre adressée au président Johnson, dans laquelle le Général annonce que «la France se propose de recouvrer sur son territoire l'entier exercice de sa souveraineté, actuellement entamé par la présence permanente d'éléments militaires alliés ou par l'utilisation habituelle qui est faite de son ciel, de cesser sa participation aux commandements "intégrés" et de ne plus mettre de forces à la disposition de l'OTAN». De Gaulle explique cette décision par «les changements accomplis ou en voie de l'être, depuis 1949, en Europe, en Asie et ailleurs» - à savoir la fin de la menace soviétique -, ainsi que par «l'évolution de sa propre situation et de ses propres forces», la France s'étant dotée d'un armement atomique; il s'agit d'ailleurs d'une décision en quelque sorte obligée, car aucun des partenaires de l'OTAN n'étant d'accord avec la France, il serait vain d'engager une négociation sur la réforme de l'OTAN, une nécessité qu'elle affirme depuis des années. Cependant le Général assure que la France, malgré la décision de se retirer des commandements militaires intégrés, ne met pas en

cause l'Alliance atlantique et n'a pas l'intention de dénoncer, le moment venu (à savoir en 1969), le traité de Washington²².

La lettre de de Gaulle est considérée par les Américains comme la manifestation d'une «harder line» dans les discussions entre les gouvernements de Washington et de Paris²³. Toutefois, Johnson donne d'abord une «réponse d'attente» à la lettre du Général et ne lui donne une véritable réponse que le 22 mars. Quant à la lenteur de la réaction américaine, il faut dire que le 3 mars Francis Bator, conseiller adjoint pour la Sécurité nationale (*deputy special assistant for National Security Affairs*), avait écrit à Johnson pour le solliciter, en prévision d'une «démarche» de de Gaulle, à «réagir sans hâte»: «On the substance of what we do, and how - in relocating forces, working our arrangements with the other allies, etc. - we have been at work for several months»; quant à la «tactique» de la réponse de Johnson, «we will have plenty of time to spell out the choices for you before we have to play our cards». Il s'agit donc d'attendre afin d'étudier des solutions de rélocation qui soient le moins coûteuses que possible²⁴. C'est pourquoi, lorsque de Gaulle fait sa démarche et envoie sa lettre à Johnson, le 7 mars, le président américain prend une position d'attente. Le même jour, en vue de l'élaboration de la réponse définitive, Bator donne de nouveau au Président des encouragements afin de «not to appease» de Gaulle - le Département d'État étant favorable à l'adoption d'une «very hard line» à l'égard du Général -, mais aussi, de «by-pass, for the time being, the question of the security guarantee under the treaty, neither reaffirming it nor threatening to withdraw it (...) Perhaps, in the end, de Gaulle will behave so outrageously as to force us to take a hard line even on the treaty. But for the time being, there is a strong case for limiting our response to a positive reaffirmation of our commitment to the organisation, and not escalating the argument to the question of treaty commitment»²⁵. Le même 7 mars, Bohlen sollicite également son gouvernement à agir avec «great care»²⁶. La lenteur de la réponse américaine préoccupe les Britanniques, qui considèrent que Washington a de la peine à atteindre une position commune et qui ont du mal à prévoir si les «hawks» ou les «doves» prévaudront, ce qui explique les hésitations des États-Unis à propos de la «déclaration des Quatorze» proposée par les Anglais, ainsi que l'importance attribué par Washington à la consultation et à la solidarité entre les États-Unis, la Grande-Bretagne, la RFA et éventuellement l'Italie, et à une «joint leadership» de ce groupe restreint d'alliés majeurs²⁷. La réponse de Johnson à de Gaulle du 22 mars est donc assez modérée, et se termine par l'invitation à la France «to resume her leading role» dans l'Alliance²⁸.

Si la lettre de de Gaulle du 7 mars avait été assez vague quant à la mise en oeuvre des décisions françaises, dans les aide-mémoire du 11 mars aux Quatorze les intentions du Général se précisent. Il indique que le gouvernement français, qui, dans le passé, avait déjà pris des mesures entraînant le retrait de ses forces navales affectées à l'OTAN, soit dans la Méditerranée, soit dans l'Atlantique, se propose maintenant de mettre fin à l'affectation de ses

troupes stationnées en Allemagne au commandement allié en Europe, tout en se déclarant disposé à les maintenir dans ce pays dans le cadre des Accords de Paris de 1954. Cette décision entraînera le retrait simultané des deux commandements intégrés dont dépendent ces forces, et auxquels la France participe dans le cadre de l'OTAN, à savoir le Commandement Suprême des forces alliées en Europe (SHAPE) de Rocquencourt et le Commandement Centre-Europe (SACEUR) de Fontainebleau, et, par-là même, le transfert hors du territoire français des sièges de ces deux commandements. De Gaulle précise aussi les raisons de son comportement, notamment le constat de l'impossibilité d'une réforme de l'OTAN, vu que les alliés sont en faveur du maintien du statu quo.

Le 25 mars les États-Unis et la Grande-Bretagne répondent à l'aide-mémoire français et demandent des éclaircissements sur les mesures que la France envisage de prendre. Quant aux États-Unis, ils sont déçus par le memorandum du 11 mars, qu'ils considèrent comme «very little more explicit» par rapport à la lettre du Général du 7 mars²⁹. Le secrétaire d'État, Dean Rusk, affirme que la première impression créée par cette note «is that the ball is still in French court, not ours, and that France will soon be coming forth with more specific answers». C'est pourquoi Rusk pense que la position des États-Unis «should be to regard French note as incomplete expression of French position and as insufficient to be regarded as a “action document by us”». C'est donc la France qui doit faire la première démarche: «Next step is not up to us, but to them»³⁰.

Par un autre aide-mémoire, en date du 29 mars, de Gaulle précise que l'affectation au commandement OTAN des forces terrestres françaises stationnées en Allemagne (FFA), ainsi que du 1er Corps aérien tactique, prendra fin le 1er juillet 1966. Cela entraînera le retrait, à la même date, des personnels français affectés aux commandements alliés intégrés, où devraient être maintenues des «missions de liaison», notamment en vue d'assurer les opérations de transfert; l'étude des conditions dans lesquelles les FFA pourraient participer en temps de guerre à des actions militaires communes; le retrait, à la fin de la session d'études en cours, soit le 23 juillet, des personnels et auditeurs français du Collège de Défense de l'OTAN; le départ avant le 1er avril 1967 des états-majors atlantiques ou américains, ainsi que des bases aériennes et des installations atlantiques, américaines ou canadiennes³¹. Selon des renseignements recueillis par l'ambassadeur américain Bohlen, cet aide-mémoire avait été préparé par Couve, qui avait des «différences d'opinion» avec de Gaulle, la position du Général «getting harder every day». En particulier, il y aurait des divergences quant au moment de la remise de ce document: tandis que l'Élysée pensait qu'on ne devait prendre aucune initiative mais qu'il fallait attendre jusqu'à ce que tous les Quatorze aient répondu à l'aide-mémoire français, le Quai d'Orsay, notamment Couve, pensait que le gouvernement français devait donner le plus tôt possible les éclaircissements demandés³². Même l'état-major français, mis au courant du contenu de l'aide-mémoire aux États-Unis du 29 mars, fait une

série de remarques - contestant notamment le délai d'un an prévu pour le retrait des bases américaines (du 1er avril 1966 au 1er avril 1967) - qui portent sur le risque d'être accusés par les alliés de compromettre le système de défense de l'OTAN³³. La note américaine du 12 avril, en réponse à l'aide-mémoire français du 29 mars, prend note des demandes françaises et propose une prolongation du délai d'un an, c'est-à-dire jusqu'avril 1968. Washington essaie ainsi de gagner du temps et adopte une politique délibérée d'attente envers la France, dans l'espoir que de Gaulle adoucira sa position, et laisse l'initiative aux Britanniques.

Le 2 juin, au cours d'un conseil restreint à l'Élysée, de Gaulle donne enfin des indications précises à ses collaborateurs. Il dit qu'il faut maintenant «fixer les intentions françaises» et désigner les négociateurs. D'abord, les négociations avec les autorités américaines en vue de régler les conditions de la liquidation des bases américaines en France avant le 1er avril 1967 seront conduites par le chef des Affaires politiques du Quai d'Orsay, Jacques de Beaumarchais, assisté de l'amiral Vedel. Les accords bilatéraux franco-américains existant à ce sujet ne sont pas dénoncés par le gouvernement français mais déclarés «inapplicables»; quant à la date prévue pour cette liquidation, Couve précise que la France n'a pas répondu à la proposition des États-Unis d'un délai de deux ans à partir du 1er avril 1966, car il s'agit d'une «manoeuvre dilatoire», mais qu'elle a intérêt «à régulariser la situation, à mettre un terme à ces accords par consentement mutuel». Deuxièmement, la France va engager des négociations avec les gouvernements alliés, notamment américain et allemand, pour déterminer les facilités éventuelles à accorder en temps de paix et de guerre (survol; communications réciproques; radar, etc.). C'est une négociation politique qui sera menée par de La Grandville, assisté de Vedel³⁴.

Mais quelles sont les raisons du retrait de la France de l'organisation militaire intégrée? L'objectif français est de réaliser, avant 1969, une «refonte complète» de l'OTAN, un «réaménagement» radical de l'organisation présente³⁵. La décision de de Gaulle procède donc du constat de l'impossibilité de réforme de l'OTAN, vu que, précisent les aide-mémoire français du 11 mars, les partenaires de la France se sont révélés «tous partisans du maintien du *statu quo*, sinon du renforcement de tout ce qui, du point de vue français, paraît désormais inacceptable»³⁶. Comme le dit une semaine après Couve de Murville au cours d'une interview à la radio-télévision française, c'est un «dialogue de sourds», car depuis huit ans la France avait dit qu'il fallait changer cette organisation, mais les alliés avaient répondu à ces critiques et aux tentatives françaises d'engager une conversation à ce sujet, qu'il fallait «non pas moins d'intégration dans l'Alliance Atlantique, mais davantage»³⁷. Pour de Gaulle il s'agit donc de mettre le gouvernement de Washington devant le fait accompli afin de le pousser à accepter la réforme de l'OTAN souhaitée par Paris, ainsi que de mettre fin à l'hégémonie américaine au sein de l'Alliance et de rendre la stratégie atlantique plus conforme aux intérêts européens. L'interprétation selon laquelle la décision de mars 1966 était une manifestation de l'orientation

pro-soviétique, ou tout au moins neutraliste, de la diplomatie gaulliste, et le premier pas vers la dénonciation de l'Alliance atlantique et la conclusion d'une «alliance de revers» avec Moscou, était donc excessive, et les autres alliés occidentaux comprirent bientôt que de Gaulle n'entendait pas remettre en question l'Alliance mais tout simplement son organisation.

Pour justifier sa décision de mars 1966, de Gaulle exploite trois idées clés, qu'il indique dans sa conférence de presse du 21 février, à compléter par celle du 4 février 1965³⁸. La première est la distinction entre l'Alliance et l'OTAN: ce n'est que la seconde que la France rejette, tout en restant dans la première. Le deuxième thème est la volonté d'éviter que la France soit automatiquement entraînée dans un conflit causé par la politique américaine, notamment au Vietnam. Enfin de Gaulle, reprenant un argument énoncé à la conférence du 4 février 1965, affirme que l'OTAN a entraîné la division du monde en deux blocs. Par contre, cette organisation devrait favoriser un nouveau cours Est-Ouest. Selon le Général, la décision du retrait français de l'OTAN est à la fois la conséquence et le moteur de la détente: si l'atténuation de la menace soviétique justifie en grande partie son retrait de l'OTAN, en même temps, en rejetant l'intégration, la France espère favoriser le dépassement de la logique des blocs et la fin de la guerre froide.

Il est intéressant de voir comment ces thèmes sont développés par les services politiques et diplomatiques français et quelles sont les critiques et les objections des autres alliés à ce sujet. Citons à cet effet des documents préparés en mars 1966 par les services du ministère des Affaires étrangères. Selon une étude de Puaux, le directeur des affaires européennes au Quai d'Orsay, pour faire comprendre le sens de la décision française et pour éveiller l'intérêt et la compréhension des alliés atlantiques, il faut la situer dans un contexte politique plus vaste que celui du fonctionnement de l'Alliance: en effet ces mesures s'inscrivent dans une politique générale «à long terme». Deuxièmement, la situation internationale a beaucoup changé par rapport au moment où l'OTAN s'était constituée, en 1949, afin de faire face à la menace hégémonique soviétique. La nouvelle situation se caractérise par la fin de la guerre froide*. L'échec de Cuba en 1962 et le conflit sino-soviétique «ont amené les Russes - volens nolens - à rechercher le statu quo en Europe où ils ont fort à faire à maintenir une certaine discipline dans le camp socialiste». Les Américains, engagés au Vietnam, et de nombreux Européens - par crainte, routine ou «paresse intellectuelle» - s'accrochent fort bien de ce statu quo. La France, de sa part, estime «que les conditions nouvelles offrent pour la première fois une chance de mettre fin à la division politique de l'Europe et qu'il convient de la saisir en amorçant une politique de longue haleine qui devrait progressivement rallier tous les intéressés, c'est-à-dire les peuples européens et en tout premier lieu l'Allemagne. Cette politique en trois étapes a été résumée par le général de Gaulle en trois mots, «équilibre, coopération, unité de l'Europe», que Puaux examine. Tout d'abord, l'«équilibre» suppose, dans un premier stade, le maintien des alliances qui doivent remplacer les «blocs»; il n'est ni souhaitable ni possible

que le continent européen soit longtemps encore divisé en deux camps retranchés qui opposent les armées des États-Unis et de l'Union soviétique. L'Europe doit, dans le cadre de l'Alliance qui la protège, reprendre en main ses affaires. Il est évident que cette prise de conscience n'est pas possible aussi longtemps que persiste une intégration militaire dont les préoccupations essentielles ne sont plus situées en Europe. L'intégration militaire est directement contraire à la politique de détente que les Français poursuivent en Europe; on peut même soutenir, comme l'a fait Henry Kissinger – précise Puaux -, qu'elle est incompatible avec la réunification allemande. Deuxièmement, la «coopération» permettra d'établir la confiance sans laquelle il n'est pas de solution du problème allemand. La France a notablement contribué depuis deux ans à créer un climat nouveau entre l'Est et l'Ouest de l'Europe, et nombre d'Occidentaux commencent à discerner les perspectives ainsi ouvertes. En Allemagne même, des courants d'idées se développent - qui ne doivent rien à l'*Auswärtiges Amt* - qui s'efforcent de rechercher la solution de leur problème en explorant les voies que les Français ont ouvertes (reconnaissance des frontières; normalisation des rapports avec l'Est). Le terme de cette politique - et l'on est ici au troisième mot clé de la conception gaulliste - est l'«unité» retrouvée de l'Europe qui n'est pas incompatible bien au contraire, ainsi que l'a dit le Général dans la conférence du 4 février 1965, avec l'organisation des pays de la Communauté dans le domaine politique et dans celui de la défense³⁹. Mais au Quai d'Orsay on est bien conscient des critiques et des objections présentées par les partenaires atlantiques de la France à la suite de sa retraite de l'OTAN, et on donne également des suggestions pour y répondre.

- On critique d'abord le fait que la France a annoncé son retrait de l'organisation alors qu'elle faisait prévoir des propositions de réforme. La réponse de principe est déjà contenue dans les aide-mémoire remis aux gouvernements alliés le 11 mars, qui affirment que toute tentative d'engager une négociation pour modifier d'un commun accord les dispositions en vigueur «serait vouée à l'échec, les partenaires de la France paraissant être, ou s'affirmant, tous partisans du maintien du statu quo», sinon du renforcement de l'intégration.

- Une autre accusation est que, en se dégageant de l'organisation, la France viole le traité de 1949 et le vide de son contenu, car elle met fin à une intégration qui est en effet une nécessité de la défense moderne et qui, fruit de l'expérience de deux guerres, si elle avait existé, les aurait évitées. Du côté français, on réplique qu'il ne faut pas confondre intégration - et donc organisation - et Alliance, et qu'il est impossible de faire de l'intégration une «condition» de l'Alliance. La France n'avait pas d'alliance avec les États-Unis en 1914 et 1939. Aujourd'hui cette alliance existe, et il faut la conserver; mais on doit rejeter l'intégration, qui peut être remplacée par des accords d'état-major.

- On accuse aussi la France d'avoir «précipité les choses» en prévision du voyage de de Gaulle à Moscou de juin 1966 ou des élections législatives françaises de 1967. Mais le Quai

d'Orsay réplique que les idées françaises étant connues depuis longtemps, elles n'avaient aucun lien avec les circonstances «intérieures» ou «extérieures» du moment⁴⁰.

- Quant aux raisons intérieures, on pense que de Gaulle veut régler la question de l'OTAN tant qu'il est encore au pouvoir. Selon cette interprétation, le Général se sentait vieillir et voulait atteindre ses buts avant qu'il meurt ou du moins avant qu'il se retire (dans l'éventualité, par exemple, d'une défaite aux élections de 1967), car il craignait que son successeur poursuive une politique différente⁴¹.

- Une autre accusation possible est que la France fait le jeu de l'URSS, et certains, craignant aussi les conséquences du voyage à Moscou, parlent même de renversement des alliances. Or, si l'exemple français était contagieux, il l'était à l'Est comme à l'Ouest. Le camp socialiste lui aussi évoluait de la notion de bloc à celle d'alliance, et la Roumanie en était un exemple, qui s'autorisait de la politique française pour résister aux efforts d'intégration que poursuivait Moscou dans le cadre du Pacte de Varsovie. Quant à l'Allemagne, le jour où elle accepterait enfin de reconnaître ses frontières et de renoncer à l'armement atomique, elle permettrait à la Pologne et à la Tchécoslovaquie de s'émanciper de la tutelle soviétique. Loin de faire le jeu de Moscou, la politique française lui posait des problèmes difficiles et lui imposait une évolution dans le sens d'un relâchement croissant de son emprise sur les pays de l'Est.

- L'analyse que la France donne de la situation internationale est fautive, en particulier pour la menace soviétique, comme l'avait fait valoir en particulier Bohlen, selon lequel le gouvernement soviétique pouvait «du jour au lendemain» faire place à une équipe prête aux «aventures». L'existence d'une alliance – c'était l'avis du gouvernement français – répond justement à ce que la situation peut comporter d'incertitude; mais la tendance actuelle du Kremlin n'était pas aux aventures en Europe, mais à la «conservation». D'où la possibilité et la nécessité d'une politique de «détente». De surplus, si les États-Unis craignaient la possibilité d'une action soviétique, pourquoi s'engager dans une guerre au Vietnam?

- Ensuite, il y avait une série de critiques qui concernaient l'Allemagne. L'exemple de la France incitait la RFA à rétablir un état-major, à procéder à un réarmement indépendant et à faire renaître le nationalisme; c'était une critique formulée principalement par les voisins de l'Allemagne⁴² et par les Anglais⁴³. À l'accusation d'inciter le nationalisme allemand, on pouvait répondre que la France se limitait à encourager la réunification allemande, qu'elle considérait comme une aspiration tout à fait «légitime». Par contre, si par nationalisme allemand on entendait l'«irrédentisme» et les aspirations nucléaires qui s'étaient manifestées depuis quelque temps en République fédérale, alors la faute n'en incombeait pas à la France, mais à Washington, qui avait imprudemment lancé le projet de force multilatérale. Ce n'est pas la France qui a favorisé la recherche, du côté de la RFA, d'un accès à l'arme nucléaire; c'est l'accord allemand-américain de septembre 1964 qui a créé une situation de dépendance des

forces allemandes à l'égard des forces américaines. Quant à l'accusation que l'Allemagne allait reconstituer son état-major, on objectait que les mesures françaises ne modifiaient pas le statut de l'Allemagne. L'intégration totale des forces allemandes avait été l'une des conditions de l'accession de la RFA au Traité de l'Atlantique Nord. La situation spéciale dans laquelle elle se trouvait et qui était définie par les Accords de Paris de 1954 n'était évidemment pas comparable à la situation française ni à celle des autres membres de l'Alliance.

- Certains ajoutent la crainte que, à la suite du retrait français de l'OTAN, l'Allemagne va devenir le principal partenaire militaire des États-Unis en Europe, qui seront en moins bonne position pour résister aux revendications allemandes, ce qui pourrait inquiéter Moscou. On pouvait répliquer que ce reproche était contradictoire avec le précédent, car s'il était exact que la MLF avait éveillé des illusions nationalistes en RFA, le gouvernement de Bonn, lorsqu'il cherchait à évoquer ses problèmes avec Washington, se heurtait très vite aux limites de l'appui des États-Unis. Ceux-ci, en ce qui concerne les frontières et les armements, n'avaient pas des vues différentes de celles de la France. Ils s'accommodaient en outre fort bien du maintien de la division de l'Allemagne. Le jour où le gouvernement de Bonn voudra résoudre son problème, il sera nécessairement amené à entrer dans les vues de la France, qui lui offrait la seule solution possible. L'actuel alignement inconditionnel de la RFA sur la politique américaine ne résistera pas au mouvement des idées en Allemagne.

- Certains craignent aussi que la France veuille créer pour l'Allemagne une situation discriminatoire et même rétablir en RFA le statut d'occupation; c'était une crainte répandue en Allemagne et qui se fondait sur un article paru dans *France-Soir* en septembre 1965, aux termes duquel la France proposerait de maintenir l'intégration des forces des trois puissances sur le territoire de la République fédérale qui serait associé à sa propre défense. En fait, rien de semblable n'avait été proposé; quant aux forces françaises, leur maintien en Allemagne n'était envisagé que si la RFA le demandait.

- À l'accusation que l'initiative française compromettrait l'avenir de l'Europe unie, on pouvait répondre que la seule divergence entre la France et ses partenaires européens était sur le rôle des États-Unis.

- Mais les critiques ne visaient pas seulement l'aspect substantiel. En effet, pour fondés que soient les manoeuvres envisagées, la «manière» de procéder est critiquable. On accuse en effet la France d'avoir agi de façon «unilatérale» et imprévisible, car elle n'a pas consulté les alliés et les a mis devant le «fait accompli», sans indiquer les délais dans lesquels elle entendait prendre les mesures annoncées. En réalité, les vues françaises sur l'OTAN étaient connues de longue date, et le gouvernement de Paris avait fait savoir son intention d'exposer ses intentions au début de 1966. En tout cas, quel que soit le moment choisi pour y donner suite, il aurait été considéré comme mauvais par ceux qui s'y opposaient. Il était nécessaire d'autre part d'associer les opinions publiques aux problèmes que soulevait la France, il fallait forcer les

Européens à réfléchir à leur avenir. Pour être fructueuse, l'action française devait être «spectaculaire»: «Les problèmes sont posés, les idées lancées vont dans le sens de l'histoire. Tout laisse penser qu'elles feront leur chemin à l'Est comme à l'Ouest de notre continent».

- Il y avait aussi des questions techniques. Que compte de faire la France pour certaines installations qui servent aussi à ses forces? En particulier: a) Quel sera le sort des oléoducs? b) Qu'advient-il du réseau d'alerte NADGE (*NATO Air Defense Ground Environment*), dont la France assure un secteur? Si elle continuait à y participer, elle resterait organiquement associée à un système intégré; d'autre part, les conditions techniques sont telles que l'on conçoit mal qu'elle puisse ne pas y participer. c) Qu'advient-il du réseau de communications réalisé à frais communs? Les États-Unis sont-ils disposés à assurer les charges financières de l'affectation d'un satellite *Telstar* aux communications de l'OTAN? d) Comment seront réglés les problèmes de l'utilisation de l'espace aérien français par des avions alliés, et de l'utilisation de l'espace des pays alliés par les avions français? Des études techniques consacrées à ces problèmes sont immédiatement entreprises par les services français⁴⁴. Dans l'attente des résultats, on peut répondre qu'il existe des intérêts réciproques au maintien de certaines facilités et que la France est prête à en discuter.

- On se demande aussi si le Conseil atlantique pourra rester à Paris. La position française à ce propos est la suivante: le Conseil est prévu par le traité et la France a affirmé qu'elle continuerait d'en faire partie. Il peut donc rester à Paris, dans la mesure où ses partenaires le souhaiteront et l'estimeront possible, malgré l'éloignement des états-majors⁴⁵.

Or, les arguments énoncés ci-dessus seront souvent employés aussi bien par la presse que par les représentants français, afin d'expliquer et de justifier la décision de mars 1966. C'est ce que fait Couve de Murville, lors du discours radio-télévisé du 17 mars mentionné auparavant, dans lequel il expose les buts de l'initiative française et répond aux critiques qui sont adressées à la France, suivant les indications des services du Quai d'Orsay. Il ajoute que l'organisation de l'OTAN impose toutes sortes d'obligations et de «sujétions» et est devenue «anachronique». Son inconvénient principal pour la France c'est qu'elle enlève «le sentiment de nos responsabilités en matière de Défense, et par conséquent, dans une très large mesure, la volonté de nous défendre. La Défense est devenue quelque chose d'un peu anonyme à laquelle nous n'avons pas le sentiment de participer vraiment. Et dès le moment où un pays ne s'intéresse plus à sa Défense, il n'est pas loin - il faut le dire - de perdre son indépendance»⁴⁶. Comme le dit même le chef d'état-major des Armées (CEMA), le général Ailleret, devant le Collège de l'OTAN, le 26 avril, la «raison essentielle du refus de la France de l'intégration permanente de ses forces» est que «l'intégration, en noyant la responsabilité du pays vis-à-vis de sa défense dans une responsabilité interalliée collective mal définie, risque d'atteindre la volonté de défense profonde de la Nation, seule valable, pour la remplacer par une simple façade de fournitures de moyens à un Quartier Général interallié qui ne disposerait plus que de

moyens sans qu'il y ait à la base de ceux-ci de véritable volonté de se battre». Il faut donc éviter que la France souscrive «une sorte d'assurance auprès de la Compagnie OTAN»⁴⁷.

Dans son interview du 17 mars, Couve doit aussi donner des explications quant à la «précipitation», à l'«urgence» de la décision française. En effet, comme le relève le journaliste, certains pensent que «le moment était choisi parce que, dans quelques semaines, le Président de la République doit se rendre en Union soviétique, et c'est en quelque sorte pour préparer ce voyage, pour préparer le climat de ce voyage, que la France a pris la décision concernant les bases américaines». Couve admet, bien évidemment, l'importance du voyage à Moscou, qui est «une étape importante dans le développement d'une politique consciente qui est d'établir des bonnes relations, des relations normales avec les pays de l'Europe orientale, à commencer par la Russie», mais il nie que cet événement soit «en corrélation» avec l'Alliance atlantique. Quant au risque que la sécurité de la France se trouve compromise par son retrait de l'OTAN, Couve rejette également cette corrélation: la «protection nucléaire» de l'Europe par l'Amérique n'a rien à voir avec l'organisation Atlantique, car l'arme nucléaire est «une arme nationale». Il y a aussi le risque - continue le journaliste - «qu'en demandant le départ des bases purement américaines de France, et par conséquent en prévoyant un retrait de ces bases sur des territoires voisins, nous travaillions à donner à l'Allemagne une place privilégiée», ce qui alimentait les voix concernant la constitution d'un «directoire à trois» qui comprendrait les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Allemagne fédérale. Mais Couve ne le croit pas, et pense que le projet de directoire à trois ne puisse pas être bien sérieux, comme le démontre la tentative échouée de 1958. Le journaliste touche alors à un autre aspect, le plan «sentimental», à savoir le risque qu'en demandant aux Américains de retirer leurs bases, ou en tout cas de négocier un nouveau statut pour celles-ci, on ne porte atteinte aux relations franco-américaines. Mais Couve réplique que les décisions françaises répondent à «l'intérêt du pays» et ne sont pas contraires à l'intérêt des alliés: «L'amitié franco-américaine - déclare-t-il - est un capital auquel nous tenons. Je suis sûr que quand les poussières seront retombées et lorsque une vue objective et réaliste pourra être prise de la situation et des conséquences de cette situation, les Américains en viendront à cette conclusion qu'il vaut mieux avoir à ses côtés un allié qui ait le sens de ses responsabilités que d'avoir un exécutant trop fidèle dont, le moment venu, c'est-à-dire le moment du danger, on ne sait pas trop quelles, en définitive, seraient les réactions»⁴⁸.

Chapitre 2: Les réactions en France: l'attitude des milieux militaires

Après avoir examiné les aspects politiques et diplomatiques du retrait de la France de l'OTAN⁴⁹, il faut considérer les conséquences stratégiques et militaires. Ces conséquences

sont considérables, et éveillent les préoccupations des milieux militaires en France et dans tous les Pays membres de l'OTAN, en ce qui concerne la logistique, l'organisation et l'emploi des forces. Un document du ministère des Armées enregistre les réactions et les commentaires (aussi bien sur le plan politique que sur le plan stratégique) des officiers français et étrangers servant dans les états-majors interalliés, suite à la décision énoncée par de Gaulle dans la conférence de presse du 21 février. De ce document il ressort que «l'éventuel retrait de la France de l'OTAN suscite une certaine inquiétude des milieux militaires français, même si elle est masquée par l'apparente satisfaction de secouer le joug américain. Quant aux officiers alliés, s'ils regrettent le départ de la France, alors qu'une refonte de l'OTAN pourrait être envisagée, ils prévoient sans amertume un nouveau système de défense atlantique avec les autres partenaires européens»⁵⁰. Dans l'ensemble, les militaires français, bien que favorables au retrait de l'OTAN, pensent que cette sortie a été «un peu brutale», et que, comme le dit le général Méry, «on est parfois allé un peu trop loin et trop vite»: par contre, «on aurait pu sinon maintenir notre présence dans tous les états-majors intégrés, du moins maintenir notre présence dans un certain nombre de groupes, comme le groupe des Plans de Défense ou bien les groupes qui s'occupent du nucléaire»⁵¹. Mais ce n'est à partir de 1969 que le «malaise» des états-majors français devient publique et que les responsables militaires souhaitent ouvertement un certain «rapprochement» avec l'OTAN⁵².

Le 27 mars, dans une lettre adressée à Brosio, le commandant suprême allié en Europe (SACEUR), le général Lemnitzer, fait connaître une première évaluation, de la part du SHAPE, des conséquences militaires des initiatives françaises:

1 - Le refus de la France de laisser les forces OTAN utiliser son territoire et son espace aérien entraîne la création de deux théâtres d'opérations distincts, séparés par un obstacle géographique et politique, c'est-à-dire en fait par l'Autriche, la Suisse et la France, ce qui nuit à la souplesse des opérations aériennes, accroît les problèmes de transport et complique les liaisons avec la Région Sud. Cela réduit la profondeur de la Région Centre Europe (RCE) et rend encore plus nécessaire le concept d'une défense aussi avancée que possible (*forward strategy*). Il faut envisager un recours anticipé aux armes nucléaires en cas d'attaque dans la RCE, afin de réduire la profondeur de la pénétration de l'ennemi. «Le *retrait des forces françaises actuellement affectées à la Région Centre* – conclut Lemnitzer - rendra encore plus difficile l'éventuel renforcement de cette zone».

2 - Le problème le plus impératif dans la question de la réimplantation du SHAPE, est que cet état-major devrait se trouver à proximité du siège du Conseil de l'Atlantique Nord. «C'est principalement *pour cette raison que SHAPE a été installé dans la région parisienne*» (alors que, d'un point de vue militaire, il aurait évidemment été préférable de l'installer dans la région du Massif Central où il aurait occupé une position plus centrale et aurait eu une meilleure protection pour son Quartier Général de guerre fixe)». Le fait que SHAPE est situé

à proximité du siège du Conseil atlantique simplifie aussi le rôle de Lemnitzer de conseiller et facilite la liaison quotidienne entre le Secrétariat International et le Commandement du SHAPE⁵³.

Il s'agit ici de vérifier l'hypothèse énoncée au début de cette recherche, et formulée sur la base de la consultation des documents d'archives, c'est-à-dire que l'état-major des Armées avait une position modérée et souhaitait l'adoption d'une attitude prudente et souple en ce qui concernait la mise en oeuvre de la décision française de se retirer de l'organisation intégrée. Or, deux jours après la lettre de Lemnitzer, l'EMA, mis au courant du contenu de l'aide-mémoire du général de Gaulle aux États-Unis du 29 mars, fait une série de remarques. En particulier, les responsables militaires constatent qu'il serait pratiquement impossible de réaliser le transfert du SHAPE pour le premier avril 1967: «nous risquons donc d'être accusés par nos alliés de rendre impossible pour une longue période la conduite des opérations en cas de guerre avec les moyens de commandement qu'ils estiment nécessaires». Afin de ne pas «porter de graves atteintes» au système de défense de l'OTAN on pourrait accorder un délai supplémentaire d'un an pour le transfert de cet organisme (délai que les Américains demanderont dans leur note du 14 avril), les modalités de son achèvement faisant l'objet d'accords d'état-major. Mais de Gaulle, on l'a vu, décide de maintenir l'échéance prévue du 1er avril 1967⁵⁴. Il faut remarquer que cette attitude de modération des milieux militaires français et leur désir de maintenir la coopération militaire interalliée sont partagés par les représentants militaires des autres pays membres de l'Alliance; d'autre part, on estime que le retrait de la France offre l'occasion pour une réorganisation et une réforme de l'OTAN. Ainsi le Général Houssay, chef de la Délégation française auprès du Groupe Permanent, remarque-t-il, «de la part de nos partenaires militaires, un grand désir de ne pas voir coupés les ponts avec la France. Ils estiment les Français utiles dans leurs conseils, parfois agaçants par leur manque de conformisme aux Lois du Club, mais souvent constructifs dans leur souci de recherche de compromis raisonnables...». Les alliés – continue Houssay – d'une part s'affirment résolus à n'apporter aucune atténuation au principe de l'intégration et à considérer l'Alliance comme devant continuer même sans la France; d'autre part, ils désirent profiter de l'occasion pour tenter d'apporter une «simplification dans les chaînes de commandement OTAN». C'est ainsi qu'ils envisagent la suppression d'un échelon de commandement, celui de Centre-Europe. Suggestion est aussi faite de supprimer le Groupe Permanent et de faire de son état-major international un instrument de travail directement aux ordres du Comité militaire. Cette réorganisation conduirait à un renforcement des pouvoirs de contrôle et de direction du Comité militaire, qui serait en plus transféré de Washington auprès du Conseil. «Tout en étant persuadé qu'il est possible de profiter de notre initiative pour nous dégager d'un certain nombre d'études condamnées à ne jamais aboutir (...), j'estime que l'absentéisme ne serait pas payant et qu'il serait bénéfique que nous continuions à participer à

la définition d'une stratégie acceptable, à la formulation des missions des Grands Commandants de l'OTAN et à l'approbation de leurs plans de défense. En particulier, dans le cas où entre en jeu l'art. 5 du Traité de Washington et où, en cas d'agression, le gouvernement français décide de faire intervenir ses forces armées aux côtés de celles de l'Alliance, «la France envisage-t-elle de placer tout ou partie de ses forces aux ordres d'un Commandement OTAN unifié préfiguré dès le temps de paix? Dans l'affirmative, *il est indispensable qu'elle conserve non seulement son siège au Conseil de l'OTAN (...) mais aussi sa place au Comité Militaire*. Dans la négative, il conviendrait de mettre les forces françaises en mesure de coopérer avec les forces alliées». De plus, «*en siégeant comme membre à part entière dans l'organisme non intégré qu'est le Comité Militaire*», la France pourrait continuer à participer à la réalisation de l'infrastructure commune, des réseaux de transmission, d'alerte, etc. «*En bref – conclut Houssay - il me paraît qu'il y a tout intérêt à conserver, dans le cadre de l'Alliance, les meilleures possibilités d'engager, à notre convenance, la totalité de nos moyens nationaux*». Quant à l'importance de maintenir la présence française au Comité militaire, Houssay ajoute que «si la France décide de conserver sa place au Comité Militaire et si, comme je le prévois, nos Alliés proposent de rapprocher le Comité Militaire au Conseil, j'ai la conviction qu'une suggestion présentée par la France d'accepter l'implantation du Comité Militaire dans la région parisienne serait accueillie à bras ouverts par nos partenaires. Ils y verraient un geste positif de notre part, consacrant le fait que la France affirme sa fidélité à l'Alliance et son désir de continuer à participer au fonctionnement des organismes de celle-ci, dans la mesure où ils ne relèvent pas du principe de l'intégration»⁵⁵. Le fait que la délégation française à l'OTAN plaide pour que la France conserve sa place au Comité militaire s'explique par le fait que cet organisme est «le seul moyen qui lui permette de prendre une part déterminante à l'élaboration des mesures militaires et des réalisations concrètes qui l'intéresseraient au premier chef dans le cas où l'article 5 du Traité de Washington serait mis en jeu (...) Par sa présence seulement la France pourra empêcher l'adoption de décisions néfastes, telle, par exemple, l'élaboration d'un nouveau concept stratégique contraire à ses intérêts»⁵⁶, comme celui de la «*riposte graduée*» (*flexible response*). Mais il faut aussi souligner l'optimisme du général Houssay, lorsqu'il croit que les alliés pourraient accepter l'installation du Comité militaire à Paris, et éventuellement la cohabitation de cet organisme avec le Conseil atlantique dans la capitale française.

La question de la participation de la France au Comité militaire est congelée par de Gaulle. Elle ne sera réglée qu'en septembre: il est décidé que la France y cessera sa participation au premier octobre 1966⁵⁷. À partir de cette date la représentation de la France au sein de cet organisme sera assurée par une «*mission de liaison*»⁵⁸. Comme le remarque Bozo, «cette décision (...), plus radicale que ne l'auraient souhaité militaires et diplomates, est sans doute prise en fonction de considérations stratégiques (l'antagonisme franco-américain à propos de

la riposte graduée s'était particulièrement exprimé au Comité militaire) mais aussi politiques (cette instance intergouvernementale apparaissant comme une tutelle de la structure militaire intégrée)»⁵⁹.

Un autre problème qui préoccupe les militaires concerne la participation française aux facilités de l'OTAN: programmes OTAN, notamment le plan NADGE; oléoducs; dépôts de carburant; transmissions; aérodromes; survol du territoire.

Si la France doit cesser sa participation au «budget militaire» concernant le fonctionnement des quartiers généraux, qui doivent être retirés entre le 1er juillet 1966 et le 1er avril 1967⁶⁰, en ce qui concerne le «budget d'infrastructure» la Commission Brébisson⁶¹ établie qu'en principe la France continuera à participer aux programmes déjà agréés et non aux programmes des futurs travaux. Le plan NADGE, qui a une importance vitale pour la France, fait l'objet d'une étude séparée. Adopté par le Conseil atlantique en novembre 1963, le système NADGE est un plan d'amélioration de l'infrastructure électronique de la défense aérienne et de détection lointaine de l'Europe continentale. «Le plan NADGE, s'il est susceptible d'améliorer sensiblement le traitement des informations du système d'alerte aérienne, est toutefois sur le plan technique indépendant de ce système et sur ce plan on peut concevoir que la France obtienne de maintenir sa participation à l'échange d'informations sans contribuer au Nadge. Ce qui est capital pour le gouvernement français c'est de continuer à recevoir les informations d'alerte de SHAPE, dans le cadre du maintien de notre participation politique à l'Alliance et de notre coopération militaire en cas d'application de l'art. V»; des accords de coopérations seront nécessaires à cet effet. *«Il faut toutefois reconnaître qu'une décision française de ne plus participer, à ce stade avancé, au programme Nadge sera vivement ressentie par nos alliés et cet argument préoccupe particulièrement notre délégation à l'OTAN* qui craint que, sur le plan politique, notre éventuel refus du plan NADGE n'incite nos partenaires à mettre en cause le maintien de notre participation au système d'alerte avancée. Il apparaît donc qu'avant de prendre une décision en ce qui concerne notre participation au plan NADGE, les autorités françaises doivent en premier lieu connaître le résultat des négociations qui doivent s'ouvrir avec le général Lemnitzer et en particulier quelles sont les possibilités de coopération en matière de défense aérienne et plus spécialement en ce qui concerne l'échange de renseignements dans le système d'alerte avancée»⁶². Si la délégation française à l'OTAN insiste pour le maintien de la participation de la France au système NADGE, il en est de même pour les militaires. Ceux-ci envisagent la possibilité d'utiliser l'espace aérien français et la requête des alliés du maintien du droit de survol du territoire français, comme «monnaie d'échange» pour la France, afin d'obtenir le maintien de la participation au plan NADGE et aux renseignements donnés à la défense aérienne française par les radars OTAN (*early warning system*)⁶³. De la même façon, du côté américain on pense que le «*early warning system*» peut donner à l'Alliance

une «strong bargaining position» sur les négociations sur le maintien des droits de survol du territoire français⁶⁴, et ce point de vue est partagé par les Anglais⁶⁵. Sur cette base un compromis s'esquisse: la France, qui au début avait souhaité établir un régime d'autorisation de survol plus contraignant, renouvelable mais seulement pour un mois, au lieu que pour un an, maintiendrait le régime d'autorisation annuel, en échange de l'accès aux informations du système NADGE. Mais cette concession, qui dans une première phase avait été considérée comme compatible avec le «retour à la souveraineté» de la France⁶⁶, provoque la colère de de Gaulle, qui n'a pas pris lui-même la décision. En octobre 1967, dans une lettre au Premier ministre Georges Pompidou, le Général écrit:

«En conclusion de notre entretien du 29 septembre, je vous confirme que la décision prise en août dernier au niveau de vos services, *et sans que je n'aie été avisé*, au sujet de la faculté de survol qui serait donnée annuellement en principe aux avions des puissances militairement intégrées à l'OTAN, ne saurait être maintenue. Cette décision est, en effet, contradictoire avec celle qui a été arrêtée précédemment par le Gouvernement et qui prévoit que cette facilité de principe serait accordée mensuellement. Les organes de presse étrangers et français n'ont d'ailleurs pas manqué de présenter l'affaire comme comportant, de notre part, un changement d'attitude, sinon de politique, ce qui, bien évidemment, ne répond pas à la réalité (...) Il faut donc notifier aux alliés qu'ils devront présenter annuellement des prévisions globales, mais formuler mensuellement leurs demandes, et les autorisations seront accordées ou non, suivant le cas. Les règles et les conditions de survol ne sont pas mises en cause.

Il me faut observer que cette apparence regrettable de contradiction dans les décisions du Gouvernement résulte du fait que celle du 8 août a été prise en raison d'un *mauvais fonctionnement des services*. Alors qu'il était proposé par le Secrétariat général de la Défense Nationale de revenir sur une position politique importante, adoptée par moi-même dans les Conseils du Gouvernement, j'ai appris la mesure par les journaux. Tout s'est passé, d'autre part, comme si vous-même supposiez que je l'approuvais, tandis que les Ministres des Affaires Étrangères et des Armées n'en étaient pas personnellement informés. Un tel incident a pour cause la mauvaise pratique, habituelle aux échelons subordonnés du SGDN et des Ministères intéressés, de s'adresser directement des documents qui doivent passer par la tête et la légèreté avec laquelle celui de ces échelons qui a pris l'initiative l'a fait sans même remarquer que la décision proposée allait à l'encontre de la politique du Gouvernement et sans informer les autorités responsables, c'est-à-dire les Ministres intéressés, notamment, semble-t-il, vous-même, du caractère que, de ce fait, elle allait revêtir»⁶⁷.

Cependant, l'autorisation n'est pas retirée par de Gaulle et le régime annuel est maintenu.

Une autre question concernait les oléoducs en France, l'oléoduc américain et l'oléoduc OTAN. Il s'agissait de deux réseaux indissociables. Un accord sera conclu au printemps 1967 entre la France et les États-Unis sur le fonctionnement et l'utilisation de l'oléoduc Donges-Metz, qui relie l'Atlantique à l'Allemagne, ce qui en évite le démantèlement.

Quant aux autres facilités, l'EMA demande le maintien de la participation française à divers organismes et agences militaires de l'OTAN, qui sont d'ailleurs de nature internationale, et

non intégrée. Il s'agit notamment du AGARD (Groupe Consultatif pour la recherche et les réalisations aérospatiales); du Comité des Transmissions; du NAMS0 (organisation de maintenance et de ravitaillement de l'OTAN); de l'organisation de production et de logistique HAWK; du Centre de recherches SACLANT de La Spezia pour la guerre anti-sous-marine; du Centre technique du SHAPE de La Haye; du Bureau Militaire de Standardisation; du Collège de l'OTAN; du Bureau Européen de distribution et de Comptabilité, etc.⁶⁸.

Sous la pression des responsables militaires, le Premier ministre Pompidou, au cours des entretiens qui se tiennent sous sa présidence au Palais Matignon, les 22 et 23 août 1966, décide le maintien de la participation française au plan NADGE, au NAMS0, à HAWK, ainsi qu'aux Centres de La Spezia et de La Haye⁶⁹. À la suite de cette décision, qui est formalisée en septembre, se déroulent, tout au cours de l'année 1967, les négociations entre la France et les alliés concernant notamment la participation française aux centres de La Spezia et de La Haye et au programme OTAN de télécommunications par satellites. Ce sont surtout les milieux militaires français qui font pression afin que ces négociations aboutissent. Ainsi, par exemple, en janvier 1967, ils remarquent que la délégation française au Conseil de l'OTAN avait déclaré que la France avait l'intention de continuer de participer aux Centres de La Spezia et de La Haye, conformément à la décision du Premier ministre de septembre 1966; les alliés avaient pris acte de cette déclaration mais n'avait donné aucune réponse officielle. Dans le courant de décembre 1966, des informations officieuses avaient appris à l'EMA que des discussions étaient en cours parmi les partenaires de l'OTAN au sujet de cette participation, et que «certains d'entre eux voudraient que la France ne participe plus en tant que membre à ces deux centres et ne maintienne qu'une liaison (...) L'argumentation des alliés pour ne plus nous permettre de participer à part entière à ces centres est basée sur le fait que ces deux centres ne sont pas rattachés au Conseil, ni même au Comité Militaire, mais aux états-majors intégrés», à savoir SHAPE pour La Haye et SACLANT pour La Spezia⁷⁰.

Mais le Quai d'Orsay fait preuve de résignation, et répond que «...nous ne pouvons, à l'égard de ces organismes techniques, ni accepter de figurer avec une position diminuée, ni apparaître en demandeur lorsqu'il ne s'agit pas d'une affaire primordiale. Nous devons donc limiter notre participation à ce qui est d'intérêt essentiel pour nous». Il distingue entre les organismes ou programmes auxquels la participation reste possible (NADGE, *Early Warning*, NAMS0, HAWK, oléoducs OTAN-Centre Europe, etc.) et ceux auxquels Paris a retiré sa participation, ou pour lesquels l'intérêt de la participation française ne paraît pas démontré (Collège de Défense; programmes de télécommunication par satellites - la décision de ne pas s'associer ayant été prise à la réunion du Conseil de la Défense du 17 mars). Quant à La Haye et La Spezia, Brosio propose une participation française limitée à une «liaison», mais le Quai d'Orsay est d'avis que ces conditions «ne seraient politiquement pas

acceptables» et insiste que la France ne peut continuer à participer à des organismes OTAN que si elle occupe une position qui n'est pas trop diminuée⁷¹.

Un autre aspect qu'il ne faut pas négliger concerne les réactions dans les unités de combat. Une étude récente, basée sur l'analyse des «Rapports sur le moral» pour l'année 1966, conservés auprès des archives militaires, a relevé que «dans la majorité des unités à caractère opérationnel les réactions à l'annonce du retrait de l'organisation intégrée vont de l'ignorance à la résignation en passant par l'indifférence»⁷². C'est dans l'armée de terre que ces sentiments semblent particulièrement évidents. La consultation de ces rapports montre de l'«inquiétude» et du «malaise» au sein de l'armée pour la décision française de se retirer de l'OTAN, mais c'est plutôt l'indifférence qui prévaut. L'étude en question cite en particulier deux documents. Dans le premier, le départ de l'OTAN n'est regretté que parce qu'il est considéré par certains comme responsable du «défaut de modernisation de nos matériels». Cette idée d'indifférence est confortée - remarque-t-on - par les résultats d'une étude globale sur le moral des officiers au cours de l'année 1966, selon laquelle le retrait de l'OTAN n'est qu'en neuvième position dans le classement sur les «facteurs défavorables» sur le moral des officiers⁷³. L'autre document est un rapport en provenance d'un régiment d'infanterie, qui affirme que «notre départ de l'OTAN et les ouvertures à l'Est et à l'extrême Est ont été dans l'ensemble assez mal accueillis par les cadres, sans pour cela soulever une profonde réprobation»⁷⁴. Or, si dans la plupart des cas, le retrait français de l'OTAN et, en général, les événements de politique nationale et internationale, ne semblent pas avoir beaucoup influencé l'armée, c'est-à-dire les cadres⁷⁵, d'autres rapports révèlent un état d'esprit différent, une certaine préoccupation pour les conséquences du retrait de l'OTAN; cette «inquiétude» se manifeste notamment «devant le risque d'isolement de la France et celui d'une mauvaise coordination militaire de l'Alliance en cas de menace à l'Est» et «devant les conséquences d'un éventuel retrait des FFA»⁷⁶.

Chapitre 3: les divergences entre les Quatorze devant le retrait français de l'OTAN.

En général, au début le retrait de la France de l'OTAN cause des divergences considérables parmi les «Quatorze» et risque de briser la cohésion de l'Alliance. Mais grâce notamment aux efforts de Washington et de Londres, l'OTAN réussit enfin à surmonter la crise et à retrouver son unité.

Malgré l'inspiration anti-américaine qui caractérise la politique atlantique du général de Gaulle, les Américains pensent que le retrait français doit être considéré comme un problème entre la France et l'OTAN, au lieu qu'entre la France et les États-Unis. C'est pourquoi il faut

élaborer envers de Gaulle une politique «en étroite consultation» avec les alliés, et éviter une «approche spéciale» anglo-américaine; toutefois des consultations intensives entre les États-Unis, le Royaume-Uni, la RFA et éventuellement l'Italie sur des problèmes spéciaux concernant l'Allemagne et Berlin pourraient être nécessaires⁷⁷. On pense aussi qu'une déclaration des chefs d'État et un «crash» meeting des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN, selon la proposition des Britanniques, ne seraient pas désirables. Il s'agit aussi de ne pas «menacer» de Gaulle et, notamment, d'empêcher la question France-OTAN de «spilling over into the Common Market and the Kennedy Round» et de garder les deux questions séparées: c'est bien là deux points sur lesquels les Allemands insistent auprès des Américains⁷⁸.

Les Anglais, par contre, essaient de profiter de la crise causée par le retrait français de l'OTAN pour renfoncer la position internationale de la Grande-Bretagne et la «*special relationship*» avec les États-Unis. Comme le dit l'ambassadeur français à Londres, de Courcel, c'est le gouvernement britannique qui joue un «rôle moteur» dans les consultations entre les Quatorze et qui prend notamment l'initiative d'un projet de «déclaration commune». D'après de Courcel, aussi bien les milieux militaires que les milieux politiques et diplomatiques britanniques pensent que l'action du gouvernement de Londres devrait se dérouler avec tact et prudence, et manifestent une véritable «obsession du problème allemand»⁷⁹. De même, le représentant permanent à l'OTAN, Pierre de Leusse, affirme qu'au sein des Quatorze «les meneurs du jeu, c'est-à-dire les Anglais en première ligne, et les Américains», veulent mettre les Français «en mauvaise posture en nous laissant tirer les marrons du feu que nous avons allumé». Ils ne veulent rien faire qui puisse faciliter la position de la France, et cherchent par contre à lui faire payer le plus cher possible les conséquences de ses décisions. Ceux qui, au contraire, voudraient éviter un affrontement trop dur, comme les Italiens, demandent aux Français de se montrer «souples et accommodants»⁸⁰.

Les divergences parmi les alliés émergent au cours de la rédaction et de l'élaboration de la Déclaration des Quatorze, qui sera publiée le 18 mars. On envisage le problème du nouveau siège du SHAPE, s'il quittait Paris. Cela pose un autre problème, à savoir si le départ du SHAPE implique aussi celui du Conseil atlantique et du Secrétariat International (*International Staff*). Sur la question du départ du Conseil, l'Italie, le Danemark et le Canada sont contraires: ils pensent qu'il faut attendre les résultats des premières négociations avec la France (puisque si les résultats des négociations franco-allemandes permettent de conserver à l'Alliance une signification militaire, les raisons politiques plaideront en faveur du maintien à Paris), ou bien le retour de de Gaulle de Moscou, car il ne faut pas courir le risque de provoquer l'hostilité de la France et une rupture irrémédiable. Par contre, la Grande-Bretagne, les États-Unis et la RFA sont favorables au départ, et pensent que les questions suivant le retrait français doivent être envisagées sur la base de discussions tripartites⁸¹. Pour

eux, le centre politique doit être à proximité du centre militaire, et pour des raisons psychologiques autant que techniques on ne peut pas laisser le centre politique à Paris après avoir été obligé d'en déménager le centre militaire. De plus, tandis que les pays favorables à la ligne dure pensent que la France devrait assumer les frais du déménagement des deux commandements de l'OTAN, les autres sont contraires à une décision qui ne ferait qu'aggraver les divergences avec la France et entraîner une véritable rupture avec celle-ci⁸². Face à ces divergences au sein des Quatorze, ce sont les États-Unis qui essaient d'agir en médiateur, d'arriver à un compromis. En effet les Américains sont plutôt méfiants face à la déclaration proposée par les Britanniques, car, si ce document n'était pas unanime, il risquerait de «diviser» l'Alliance publiquement. Comme le remarque l'ambassadeur américain à Londres, David Bruce, il serait difficile d'atteindre l'accord entre les Alliés sur la position de «fermeté» adoptée par Londres⁸³. Bruce avance plusieurs hypothèses afin d'expliquer pourquoi les Britanniques sont «so militant and so energetic about NATO», c'est-à-dire le fait que les principaux officiers du *Foreign Office* sont «activist, anti-gaullist and strong supporters of NATO. The PM and his colleagues (Whitehall) probably see, also, some electoral gain from a conspicuous role of leadership in the NATO crisis for themselves and for Britain. Beyond all this, of course, is the basic fact of broad and solid conviction among both ministers and officials about NATO's importance... While they [the British] agree on the need to "buy time" and to compel de Gaulle himself to force the pace of crisis, they are also saying, to quote one of their current drafts, that "France should not acquire a privileged position through continued membership with reduced obligations"». Bruce remarque aussi le désir britannique de maintenir «close bilateral consultation» avec les États-Unis, mais il pense que «too active a British role and too conspicuous US-British coordination run the risk of arousing amongst the other allies a suspicion of an Anglo-Saxon "putup job"». Le fait que la Grande-Bretagne se trouvait dans la période électorale ne faisait qu'alimenter la méfiance de Bruce: «While I generally agree with Bonn's estimate of the potential usefulness of the British, I would prefer to withhold judgement for the present (and until the British clarify their post-election policies and priorities, since British policies at least during the election period are somewhat ambiguous) as to how this might be made most effective. We will need a great deal more inter-allied consultation about the best way to proceed before we can judge what role the British can and should most usually play»⁸⁴.

Il faut d'ailleurs confronter les affirmations de Bruce avec celles des représentants britanniques, qui soulignent que les Américains, notamment le Département d'État, lorsqu'il s'agissait de définir la version révisée du projet de déclaration britannique, avaient adopté une ligne très «dure» contre la France⁸⁵. Le *Foreign Office* explique la contradiction entre les déclarations de Rusk et de Ball (le secrétaire et le sous-secrétaire d'État) et celles de Harlan Cleveland (le représentant permanent américain à l'OTAN) par le fait que celui-ci aurait

négligé les instructions qui visaient à donner à la France «full support in resisting any tendency to cannibalize our paper [le projet de déclaration britannique] at least before the meeting of the 14» qui devait avoir lieu à Bruxelles en juin. Le résultat de cette désobéissance avait été une déclaration «emasculated», «watered down»⁸⁶. Mais du côté anglais on appréciait aussi les pressions exercées par les États-Unis sur l'Italie, le Canada, le Danemark et la Norvège, pour qu'ils acceptent de souscrire à la déclaration⁸⁷. À la fin on s'accorde sur la possibilité d'une OTAN sans la France, la Déclaration du 18 mars réaffirmant la croyance en la nécessité de conserver l'intégration militaire et une stratégie commune, mais les raisons profondes de divergence entre les Quatorze restent⁸⁸.

La délégation française à l'OTAN est bien consciente de divergences existant au sein des Quatorze et souhaite une attitude plus souple de la part du gouvernement de Paris. Ainsi, par exemple, le 6 mai, en abordant la question du retrait du personnel français des quartiers généraux, fixé à la date du 1er juillet 1966, la délégation française souligne-t-elle que, sur un point si «sensible» comme celui-ci, «le moindre geste de notre part serait accueilli avec soulagement». On souhaite donc un retrait progressif du personnel français, ce qui permettrait d'éviter à la fois la «paralysie» des quartiers généraux et l'arrivée en France de «spécialistes étrangers». D'ailleurs, «nous n'y avons sans doute pas d'intérêt non plus (...) à accroître une méfiance et un énervement qui s'agrandissent de jour en jour et ne peuvent que renforcer, chez nos alliés, la tendance dure». Un échelonnement du retrait pourrait, par contre, contribuer «à réduire la tension, et peut-être à renforcer quelque peu la main des plus modérés de nos partenaires». Bien entendu, il serait toujours possible revenir ensuite «à durcir notre attitude, notre personnel pouvant, en tout état de cause, être retiré à tout moment»⁸⁹.

Un autre point sur lequel la délégation française à l'OTAN recommande une attitude de modération concerne la participation au Comité militaire. La délégation considère l'idée de supprimer la présence française au Comité et de lui substituer une «mission de liaison» auprès de cet organisme comme «inopportune», parce que la France se trouverait en position de «demandeur» (car on ne sait pas si les alliés accepteraient cette mission de liaison) et qu'elle ferait rebondir le débat politique sur la participation française aux discussions militaires dans l'Alliance: «Ainsi donnerions-nous (...) un argument à ceux qui nous attribuent des arrière-pensées et nous n'avons (...) aucun intérêt à leur fournir de quoi renforcer la tendance “dure” parmi nos Alliés»⁹⁰.

Il faut dire que le transfert des quartiers généraux sera aussi le prétexte à une réforme des Commandements militaires OTAN, dans le sens de l'allègement et de la concentration. C'est ainsi que le Conseil de l'OTAN, réuni à Bruxelles le 7-8 juin, décide la suppression du Groupe Permanent (*Standing Group*), le transfert de ses attributions au Comité militaire (dont le siège n'est pas encore fixé), la création d'un état-major international intégré et demande au Comité militaire de lui faire des propositions pour l'application de ces décisions

et en vue d'une réorganisation des quartiers généraux de l'OTAN. La suppression du Groupe Permanent et le transfert de ses attributions au Comité militaire ne soulèvent pas de problèmes, mais la France ne peut pas approuver la création d'un état-major intégré international et la réorganisation des quartiers généraux, organismes auxquels elle ne participera pas⁹¹. La réunion de Bruxelles décide aussi que le SHAPE sera déplacé en Belgique; Centre-Europe (AFCENT – Allied Forces Central Europe) sera réinstallé en Allemagne à proximité des trois frontières (Belgique-Allemagne-Luxembourg); le Collège de Défense sera transféré en Italie (Rome); par contre, la décision concernant le sort ultérieur du siège du Conseil de l'OTAN est remise au 1er octobre.

Chapitre 4: Les réactions britanniques

Le retrait français de l'OTAN était prévu depuis longtemps par le gouvernement britannique, qui, dès 1963, avait demandé aux services de planification de la Défense (*Defence Planning Staff*) d'étudier les conséquences d'une telle décision. En 1965 on prépare une nouvelle rédaction du rapport et le débat devient publique. La conclusion de ces études était que l'OTAN pourrait survivre sans la France, même si la capacité de défense de l'organisation atlantique serait affaiblie, notamment sur le front central. Cela n'empêche pas que, lorsque la décision du retrait est prise, le gouvernement de Londres est surpris, soit parce qu'on s'attendait à un ultimatum, soit parce que la démarche française était prévue pour 1969⁹².

En ce qui concerne le point de vue britannique au sujet du retrait français de l'OTAN, il faut dire que le gouvernement de Londres partage l'idée de de Gaulle sur la nécessité d'une réforme de l'OTAN. Ainsi le Premier ministre britannique Harold Wilson écrit-il le 15 mars que pas toutes les idées de de Gaulle sont fausses. Bien au contraire, «some at least of his premises may be right and some at least of his assessments of the way things are moving in the world may be more up to date and in tune with the times than our own. However much we may deplore his nationalism, his anti-American motivation and his rogue elephant tactics within the Alliance he is, in my view, on firm ground when he concludes that the likelihood of war in Europe has greatly receded over the past few years; and that, if this is so, the Western powers ought now seriously to be looking for ways for promoting a détente with the East». En particulier, la décision de de Gaulle a offert l'opportunité pour un «new look» de l'Alliance⁹³.

Mais les Français considèrent la position du gouvernement anglais comme la plus intransigeante au sein de l'Alliance. La correspondance de l'ambassadeur français à Londres, Courcel, contient plusieurs indications dans ce sens⁹⁴. L'ambassadeur britannique à Washington, Pat Dean, écrit que même le Département d'État, qui représente la ligne dure au

sein de l'administration américaine, recommande à la Grande-Bretagne d'agir avec «great restraint»: il s'agit de montrer à l'opinion publique française que l'action de de Gaulle nuit à la France elle-même, mais il ne faut pas entreprendre des actions «coûteuses» ou précipitées qui pourraient élargir la rupture avec la France et aggraver la crise. Il fallait par contre «to play for time», essayer d'obtenir une déclaration des Quatorze réaffirmant la fidélité dans la validité du traité atlantique et de l'organisation, pour montrer à l'opinion publique en France et dans les autres pays membres que l'organisation est déterminée et solidaire devant le défi français et qu'aucun accord bilatéral ne sera conclu par un membre avec la France à moins qu'il n'ait pas été précédé par la coordination et l'accord entre les autres alliés. De la même façon, le représentant français auprès du Conseil de l'OTAN, de Leusse, souligne que c'est le collègue britannique, sir Evelyn Shuckburgh, qui se montre le plus dur à l'égard de la France dans les réunions, mais il semble aussi que Shuckburgh soit «assez isolé dans cette position rigide et malveillante»⁹⁵. En réalité les instructions du *Foreign Office* à Shuckburgh étaient plutôt modérées, et on précisait que «we shall leave the way open for France to resume full and effective membership of the alliance and we shall want to preserve our own bilateral links with France in so far as this is compatible with loyal membership of NATO. This is a reason for not running to far ahead of the Americans»⁹⁶. Plusieurs représentants britanniques soulignent la nécessité d'agir avec délibération mais aussi avec circonspection envers la France, et d'éviter toute réaction excessive, l'objectif principal étant celui de préserver l'«unité» de l'OTAN et donc de rallier les partenaires aux vues anglaises⁹⁷. L'ambassadeur britannique à Paris, Reilly, essaie d'expliquer la raison pour laquelle les Français accusent les Anglais d'être plus durs que les Américains. Son explication se base sur la distinction entre l'ambassade anglaise à Paris, dont il est le responsable, qui doit garder une attitude plutôt modérée, afin de ne pas compromettre les relations anglo-françaises, et la délégation anglaise à l'OTAN, qui a une attitude beaucoup plus dure et que les Français considèrent comme la position réelle, officielle du gouvernement de Sa Majesté⁹⁸. Mais Shuckburgh défend l'action de la délégation anglaise et repousse l'accusation d'avoir adopté une ligne dure et d'avoir entrepris une «campagne» contre les Français⁹⁹.

Quant à Barnes, le chef du *Western Organisation and Coordination Department* du *Foreign Office*, tout en soulignant la nécessité de maintenir et renforcer l'unité et la solidarité entre les Quatorze, pense qu'il ne faut pas être «dogmatiques» ni rejeter à *a priori* la possibilité d'un retour de la France dans l'OTAN, surtout dans l'éventualité d'un gouvernement post-gaulliste¹⁰⁰.

Pour mieux comprendre la réaction britannique devant le retrait de la France de l'organisation intégrée, ainsi que la perception française de cette réaction, nous citerons une note du service des Pactes de la fin-juin 1966, qui examine l'attitude de la Grande-Bretagne devant la crise atlantique. Ce document remarque que Londres réagit au retrait français «en

fonction de sa méfiance croissante vis-à-vis de la politique d'indépendance nationale suivie par le gouvernement français» - d'autant plus que cette politique pourrait encourager la renaissance du nationalisme allemand - «et de sa dépendance de plus en plus complète sur le plan stratégique de la puissance nucléaire américaine. Le fait que les décisions françaises soient intervenues en période de campagne électorale n'a pu qu'accroître l'hostilité des réactions britanniques». Or, celles-ci sont examinées sur deux plans: celui des rapports avec la France et celui des activités britanniques au sein de l'Alliance.

Quant aux rapports avec Paris, sur le plan officiel trois textes définissent la position du gouvernement britannique à l'égard des décisions et des conceptions françaises: le communiqué britannique du 18 mars 1966; la réponse britannique du 25 mars à l'aide-mémoire français du 10 mars; le discours du secrétaire d'État Michael Stewart du 3 mars devant l'Association de la presse étrangère en Grande-Bretagne¹⁰¹. Ces documents, d'après la note du service des Pactes, font état du fait que:

- Londres regrette surtout la méthode suivie par la France, c'est-à-dire le fait d'avoir pris des décisions «unilatérales», «soudaines» et «brutales», sans avoir consulté les alliés. La «surprise» et le «ressentiment» contre les méthodes françaises ont fourni les principaux thèmes des éditorialistes britanniques et ont donné au *Foreign Office* prétexte à une *attitude extrêmement agressive*, en particulier au sein du Conseil atlantique. Il faut aussi considérer les déclarations outrancières de certaines personnalités de l'opposition (comme Duncan Sandys, qui avait envisagé la perspective d'une France «wholly unco-operative») ou du gouvernement (notamment le ministre de la Défense Denis Healey)¹⁰². En particulier, le *Foreign Office* s'attendait à voir la France quitter non seulement l'organisation mais également l'Alliance elle-même¹⁰³.

- Les Anglais considèrent aussi que, à la suite de la décision française de sortir de l'OTAN, la RFA va devenir le principal partenaire militaire des États-Unis en Europe.

- À Londres on est aussi préoccupé pour les conceptions françaises sur les possibilités d'un dialogue avec l'Est qu'offre désormais la politique d'indépendance de Paris vis-à-vis de l'OTAN. Le communiqué anglais du 18 mars et le discours de Stewart du 3 mars soulignent que l'OTAN ne doit pas se limiter à une alliance militaire, mais doit également jouer en tant que telle un rôle politique dans l'évolution des rapports «entre les deux blocs». D'après Stewart, l'OTAN devrait être «l'instrument politique d'une négociation nécessaire entre l'Est et l'Ouest de l'Europe en vue de mettre un terme à la division du vieux continent».

Sur l'autre plan, celui des activités britanniques au sein de l'Alliance, la note française fait plusieurs constatations:

- On remarque que la renonciation complète du côté de la Grande-Bretagne, depuis 1962, à toute stratégie nucléaire indépendante en Europe, ainsi que son appréhension de voir la RFA profiter du retrait français de l'organisation militaire de l'Alliance atlantique, ont amené le

gouvernement britannique à soutenir avec force et dès l'annonce des décisions françaises la thèse de la défense occidentale fondée sur une étroite intégration militaire. Publiquement le gouvernement britannique laisse entendre que *l'OTAN serait préservée et renforcée au besoin sans tenir compte de la France, et en tout cas en priorité par rapport au rapprochement avec l'Europe des Six*. Dans les trois mois compris entre la remise des premiers aide-mémoire français et précédant la réunion de Bruxelles en juin, l'activité britannique en faveur de cette thèse s'est manifestée sur trois niveaux:

1- celui de l'unité des Quatorze face à la France.

2- celui de l'organisation des structures de l'Alliance atlantique.

3- celui de la coopération à établir entre les forces françaises et le commandement OTAN.

1 - Au sein des Quatorze, la Grande-Bretagne s'est chargée de coordonner la rédaction de la déclaration commune du 18 mars dont deux paragraphes reprennent les thèses chères à Londres: celle du maintien d'une organisation militaire intégrée et celle d'une action commune des membres de l'Alliance atlantique sur le plan politique. Par la suite David Thomson, Chancelier du Duché de Lancaster, ministre du Premier ministre Wilson pour les problèmes politiques européens, avait organisé une tournée dans toutes les capitales OTAN et s'était rendu ensuite à Washington pour tenter de renforcer davantage la solidarité des Quatorze et pour examiner la possibilité de présenter à la réunion de Bruxelles, les 7-8 juin, leurs contre-propositions à l'initiative française. C'est à cette époque que la presse de Londres a évoqué le projet, attribué à Thomson, de deux organisations parallèles, l'une à 14, l'autre à 15.

2 - Fort de sa nouvelle majorité parlementaire, résolu à jouer un rôle «atlantique», le nouveau gouvernement de Wilson s'est chargé, au sein des Quatorze, des études sur la réorganisation des commandements OTAN*. À ce propos le gouvernement britannique a avancé à plusieurs reprises le principe de la «co-location», c'est-à-dire l'installation dans un même endroit de toutes les principales institutions de l'OTAN, afin de favoriser la coordination entre les organismes politiques et militaires. Pour les Britanniques, cet endroit pourrait bien être Londres, ce qui pourrait renforcer le rôle de la Grande-Bretagne au sein de l'Alliance. Or les Anglais avaient bientôt compris l'impossibilité de transférer le SHAPE à Londres. Le SACEUR, le général Lemnitzer, tout en donnant son approbation à l'idée de la co-location¹⁰⁴, s'était pourtant prononcé en faveur du maintien du SHAPE sur le continent, c'est-à-dire à La Haye ou à Bruxelles¹⁰⁵. La Grande-Bretagne admettait donc l'existence d'une «objection psychologique» au déplacement du commandement militaire (SHAPE) du continent européen, car cela pourrait impliquer «a departure from the *forward strategy*» et donner l'impression que le continent européen serait considéré comme «*expendable*». Cette objection ne pourrait pas s'appliquer aux organes politiques de l'Alliance, tel que le Conseil atlantique, qui pourrait ainsi être installé à Londres¹⁰⁶. De plus, le transfert du SHAPE en Grande-Bretagne serait exploité par la propagande gaulliste pour accuser l'OTAN d'être une

organisation dominée par les Anglo-Saxons, sur laquelle les pays de la Communauté européenne ne pourraient pas compter complètement. Cet argument pourrait influencer même les «amis potentiels» de Londres dans un gouvernement futur non-gaulliste, qui pourrait être affecté par cette épreuve d'un lien de plus en plus étroit entre la Grande-Bretagne et les États-Unis. Il faudrait donc «not to give our allies the impressions that we are positively lobbying for SHAPE to come to Britain», mais laisser entendre que ce sont les alliés mêmes qui le veulent et que la Grande-Bretagne ne fait que présenter sa candidature en réponse à une requête de ses partenaires atlantiques¹⁰⁷. Le représentant britannique à l'OTAN en particulier ne considère pas essentiel une co-location du SHAPE et du Conseil: «On the contrary, there are some advantage to be gained from reducing the contact between SHAPE and the Council and thus confining the former more strictly to the role of a command headquarters»; le SHAPE assumerait donc un rôle plus opérationnel et moins politique. La solution que Shuckburgh prône auprès du *Foreign Office* serait d'offrir au Conseil atlantique et au Comité militaire un siège à Londres, alors que le SHAPE, qui serait réduit, devrait rester sur le continent, notamment aux Pays-Bas. Si les Anglais renoncent à l'idée de transférer le SHAPE à Londres, le départ du Conseil de Paris paraît d'autant plus nécessaire, car si celui-ci restait à Paris il serait un «hôte» des Français, dépendant de leur coopération et de leur bonne volonté pour toutes ses actions. Par contre, si les quartiers généraux de l'Alliance étaient établis à Londres, cela augmenterait l'influence britannique sur la politique occidentale. L'action du général de Gaulle, constate Shuckburgh, a donc fourni l'opportunité pour une «réforme radicale» de l'organisation, pour la «reconstruction and streamlining» de l'OTAN, ce qui est l'objectif principal dans l'immédiat¹⁰⁸. Le 7 avril Shuckburgh écrit à Thomson que la défection de de Gaulle donne au gouvernement britannique une «unique opportunity for taking a lead in a European sense»; à son avis, la co-location des autorités politiques et militaires suprêmes (Comité militaire et Conseil atlantique) à Londres donnerait à l'OTAN «a more British, that is to say a more European character», et à la Grande-Bretagne le *leadership* de l'Alliance. Ainsi, la Grande-Bretagne pourrait-elle «turn its [NATO's] policies in the direction of a new relationship with Eastern Europe and thus preventing de Gaulle from having the monopoly of the widespread desire for better East-West relations and for a wider European understanding»¹⁰⁹. Vers la fin du mois d'avril le *Foreign Office*, après une évaluation des raisons pour et contre le départ du Conseil de Paris et son établissement éventuel à Londres¹¹⁰, décide donc de supporter l'idée du transfert du Comité militaire de Washington en Europe, c'est-à-dire en Belgique, aux Pays Bas ou en Grande-Bretagne; la possibilité d'une co-location du Conseil atlantique et du Comité militaire est donc envisagée, «if there is the general wish of our allies»¹¹¹.

Or la note du service des Pactes de la fin juin relève que, malgré la décision prise à Bruxelles d'implanter le grand quartier général de l'OTAN dans un pays du Bénélux, la

Grande-Bretagne ne semble pas avoir renoncé à voir le siège politique de l'Alliance se fixer à Londres au cas où les Quatorze décideraient de quitter Paris. Dans l'éventualité du transfert du Conseil atlantique et du Comité militaire à Londres, selon le principe de la co-location, cette ville pourrait accéder au rang de «capitale de l'Alliance»¹¹². Cette hypothèse est présentée par Thomson aux dirigeants américains lors de sa visite aux États-Unis, dans la deuxième moitié du mois de mai. D'après l'ambassadeur Courcel, le point de vue de Thomson s'expliquerait par le fait que la Grande-Bretagne est arrivée à la conclusion qu'aucune coopération n'est possible entre l'OTAN et le général de Gaulle, et qu'il faut donc réorganiser l'alliance sans la France et profiter pour appliquer le système de la «co-location». Mais la position britannique aurait surpris certains milieux américains, surtout à la Maison Blanche et au Pentagone, qui ne partagent pas le point de vue intransigeant du Département d'État¹¹³. Celui-ci, en effet, est favorable au départ du Conseil de Paris, car l'isolement de de Gaulle deviendrait «starkly visible» au public français ainsi que les «political costs» du comportement du Général; mais cela - précise-t-on - «*only on condition we remain temperate, polite, do not seem to be retaliating*»¹¹⁴. Or les Américains commencent à s'inquiéter des activités britanniques, qui semblent aller trop loin et qui sont considérées comme trop antifrançaises. Les Anglais, d'ailleurs, comprennent la résistance américaine au transfert et à la co-location du Conseil atlantique et du Comité militaire à Londres: cette mesure, tout comme l'avait été la proposition de transférer le SHAPE à Londres, donnerait l'impression d'une direction «anglo-saxonne» de l'OTAN. Il s'agit encore une fois d'un argument qui pourrait être exploité par la propagande gaulliste, et qui pourrait provoquer des ressentiments en Europe et compromettre l'intérêt et l'influence américains dans l'Alliance, l'engagement des États-Unis sur le vieux continent. Pour des raisons d'opportunité il faudrait donc ne pas presser ouvertement pour Londres, mais attendre une occasion favorable, notamment une initiative de la part des autres alliés européens¹¹⁵. Quant aux raisons de l'opposition américaine, il faut ajouter qu'aux États-Unis on sait bien que certains alliés, notamment l'Italie, le Canada, la Norvège, le Danemark, le Portugal et la Grèce sont contraires au déplacement du Conseil de Paris, afin de maintenir autant que possible les liens avec la France; or, si on réussissait à convaincre ces pays de la nécessité du départ du Conseil de Paris, l'implantation de cet organisme à Londres paraîtrait une véritable provocation à l'égard de la France. D'ailleurs les Français eux-mêmes, notamment les milieux militaires, comprennent que le maintien du Conseil à Paris serait «psychologiquement difficile à réaliser», car ceci laisserait le Conseil sans possibilités d'obtenir rapidement des conseils militaires, après le départ du SHAPE; ils sont donc favorables au déplacement du Conseil atlantique et à sa cohabitation avec le Comité militaire, mais à condition que ces deux organismes s'installent «sur le continent européen»¹¹⁶. Les Américains arrivent donc à la conclusion que le Conseil devrait suivre SHAPE et se réinstaller en Belgique¹¹⁷.

Parmi les membres de l'OTAN, il faut considérer surtout la position de l'Italie et des pays du Bénélux, auxquels avait été confiée la responsabilité de l'étude du transfert des commandements OTAN. Quant à l'Italie, lors d'une visite à Londres, le ministre des Affaires étrangères, Fanfani (qui était aussi rapporteur du sous-comité chargé des études relatives au siège des principaux organismes OTAN) se prononce en faveur du maintien du siège du Conseil à Paris, mais il ne réussit pas à convaincre le gouvernement britannique qui a décidé de poursuivre son offensive en vue de la «co-location», sans cacher ses préférences pour Londres¹¹⁸. L'effort de Fanfani d'exercer une «influence conciliatrice» au sein de l'OTAN s'explique par le fait que le gouvernement italien désirerait, pour des raisons géo-stratégiques - le retrait de la France entraînant l'isolement de l'Italie, sa séparation physique du reste de l'Alliance -, que la plus grande part possible de l'infrastructure OTAN pût demeurer en France¹¹⁹; mais il s'agit aussi d'éviter une rupture complète avec la France. En particulier, il est assez favorable au maintien du Conseil atlantique à Paris (dans cette éventualité, il devrait y résider même le Comité militaire)¹²⁰. Mais les pressions des Américains obtiennent l'«acquiescence» italienne au transfert.

Quant aux pays du Bénélux, il faut mentionner notamment la position de la Belgique, qui avait déjà été choisie pour accueillir le SHAPE et qui paraissait le candidat le plus probable pour devenir aussi le siège du Conseil atlantique. Or de Leusse informe que la Belgique n'accepterait d'héberger le SHAPE que si, «en contrepartie de cette servitude», un «droit de préférence» était reconnu à Bruxelles au cas où le Conseil de l'OTAN devrait quitter Paris, sans pour autant pousser au départ de France de celui-ci. D'ailleurs, l'éventualité du transfert du Conseil hors de France paraît de plus en plus probable, à la suite surtout des pressions exercées par les Anglais; quant aux États-Unis, la délégation américaine, longtemps neutre, fait maintenant campagne pour le départ¹²¹. Ces informations sont confirmées par l'ambassadeur de France à Bruxelles, Crouy-Chanel, qui remarque qu'en accueillant le Conseil, la Belgique trouverait l'avantage «de confirmer Bruxelles dans son rôle de capitale internationale»¹²². L'attitude de Bruxelles s'explique aussi par des raisons de politique intérieure. En effet, si la population francophone est plutôt favorable au transfert du SHAPE en Belgique, les flamands sont contraires, et même très hostiles, car ils craignent que cela n'expose davantage le pays au danger atomique en temps de guerre, ainsi qu'à l'«invasion» de 60.000 personnes, qui entraînerait le désordre économique et l'inflation. Mais au sein de la droite nationaliste flamande il y a des tenants fervents de l'installation du SHAPE en Belgique qui préconisent même la concomitance de l'installation militaire et politique de l'OTAN: si le Conseil atlantique était placé à Bruxelles, on pourrait éviter les accusations adressées au gouvernement belge d'accueillir des organismes exclusivement militaires¹²³. Encore pour des raisons intérieures, Bruxelles subordonne l'acceptation de la relocation du Conseil et du

SHAPE à un partage des responsabilités parmi les autres pays OTAN, qui devraient contribuer aux frais de cette opération¹²⁴.

Comme on l'a vu, lors de la réunion ministérielle des Quatorze du 7-8 juin on s'accorde sur l'opportunité de la co-location du Conseil et des institutions militaires de l'OTAN, et on invite les pays du Bénélux à mettre à la disposition de l'Alliance un nouveau siège pour les quartiers généraux militaires (SHAPE). Le 14 septembre le Conseil adopte une résolution acceptant l'offre de la Belgique d'un site à Costeau pour SHAPE, et décide de transférer le Collège de Défense à Rome. Enfin, le 4 novembre 1966 le *Defense Planning Committee*, lors de sa première réunion, décide la co-location du Comité militaire avec le Conseil atlantique à Bruxelles.

3 – Il reste à analyser le troisième niveau sur lequel, selon la note française de juin 1966, s'est manifestée l'activité britannique en faveur du renforcement de l'Alliance atlantique, celui de la coopération à établir entre les forces françaises et le commandement OTAN. A cet effet le gouvernement de Londres est intervenu dans le problème de la détermination de la mission des FFA. Il a participé aux conversations tripartites de Bonn qui ont précédé les entretiens entre Couve de Murville et Schröder du 18 avril et l'envoi de la note allemande du 3 mai, soulevant un certain nombre de points précis se rapportant à la coopération des forces françaises avec le commandement OTAN. Le 8 juin Stewart reprenait les mêmes points devant la session ministérielle du Conseil atlantique, en soulignant qu'ils devraient être réglés dans un cadre politique - ce qui devrait être l'essentiel de la thèse des Quatorze sur la conduite des discussions avec la France¹²⁵.

- Un autre aspect qui n'est pas mentionné par la note en question, mais qui est néanmoins important pour comprendre l'attitude britannique devant la crise provoquée par la décision française de mars 1966, est que le *Foreign Office* craint que la France fasse le jeu de l'Union soviétique, et certains parlent même de renversement des alliances¹²⁶. Dans ce contexte, le retrait français de l'OTAN donne l'impression que de Gaulle veuille «précipiter les choses» en prévision du voyage à Moscou de juin 1966 et se présenter aux dirigeants soviétiques, les «mains libres».

- Londres croit que l'OTAN continuera même sans la France et s'engage pour renforcer la cohésion de l'Alliance¹²⁷. Mais il faut remarquer que les milieux militaires britanniques sont plus disponibles au dialogue que les représentants politiques; ainsi les «*staff talks*» anglo-français qui devraient avoir lieu à Londres les 23-24 mars sont-ils renvoyés, car ils pourraient donner l'impression que la Grande-Bretagne a adhéré au désir du général de Gaulle de remplacer l'OTAN par des accords bilatéraux; mais ils devront avoir lieu, car il est important de maintenir les contacts militaires entre la France et le Royaume-Uni¹²⁸.

- Enfin, il faut souligner le lien qui s'établit entre le retrait français de l'OTAN et la question de l'adhésion britannique au Marché commun, à laquelle de Gaulle avait mis son veto. On sait

bien que l'abandon, du côté du gouvernement de Harold Wilson, de tout engagement important à l'est de Suez, faute de moyens insuffisants, obligea les Britanniques à réorienter leur politique et à concentrer leur attention sur l'Europe. Or, le retrait français de l'OTAN donnerait à la Grande-Bretagne l'opportunité de devenir le principal allié atlantique sur le vieux continent mais, afin de devenir le chef de file en Europe, elle devrait en même temps entrer dans le Marché commun. Comme le dit l'ambassadeur français à Londres, Courcel, le gouvernement britannique «entend tirer tout parti possible de la position française à l'égard de l'OTAN pour se présenter en chef de file des pays européens dans le groupement atlantique et pour faire valoir par ce biais ses titres et une participation pleine et entière à la construction d'une Europe unie». Il rappelle «qu'au lendemain de la rupture des négociations de Bruxelles de janvier 1963, et pendant plusieurs mois, les services du *Foreign Office* avaient développé l'idée suivant laquelle les problèmes de défense pourraient un jour fournir au Royaume-Uni l'occasion de reprendre l'initiative sur la scène européenne. Il est vraisemblable que ces mêmes services trouvent dans les démarches françaises à l'égard de l'OTAN l'occasion qu'ils espéraient et qu'ils s'attacheront à les exploiter dans toute la mesure du possible»¹²⁹. Les Anglais, quant à eux, considèrent certaines déclarations françaises en faveur de la Communauté européenne et de l'entrée éventuelle de la Grande-Bretagne (par exemple l'intervention du ministre d'État de Broglie à la réunion de l'UEO de la mi-mars, ou un message personnel de Couve de Murville publié sur *Le Monde* le 15 mars) comme une tentative de de Gaulle de détourner l'attention de l'opinion publique de la crise atlantique déclenchée par la décision de mars 1966 des risques d'isolement pour la France¹³⁰. De plus, l'entrée du Royaume-Uni dans la Communauté européenne servirait à contrebalancer l'influence allemande en Europe, la position internationale de la RFA s'étant renforcée à la suite du retrait de la France de l'OTAN¹³¹. Mais le Premier ministre Wilson craint aussi que ce soit une «tactical move» du Général visant à subordonner le retrait du veto français à la condition que Londres abandonne du moins en partie son atlantisme et sa fidélité aux États-Unis. En tout cas, Wilson réaffirme la priorité, pour la Grande-Bretagne, de l'«*Atlantic relationship*» par rapport à l'entrée dans la Communauté européenne¹³². Tout de même, le sous-secrétaire d'État permanent, Sir Paul Gore Booth, cite à de Courcel une formule attribuée à Thomson: «Ce n'est pas parce que la Manche est en train de se rétrécir, que l'Atlantique doit s'élargir», ce qui démontre – d'après l'ambassadeur français - «que pour la Grande-Bretagne la réorganisation de l'OTAN a la priorité» sur tout autre problème et aussi sur les négociations pour son entrée dans le Marché commun¹³³. Mais aussi du côté français on essaie de lier la crise de l'OTAN à la question de l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun; face à ces allusions, Londres manifeste sa détermination à ne pas laisser s'influencer par les offres françaises, qui sont considérées comme «a calculated manoeuvre designed to

reduce the firmness of our reaction to the French withdrawal from NATO by playing upon our interest in admission to the EEC»¹³⁴.

Chapitre 5: Les réactions américaines

Quant aux réactions de l'opinion publique et de l'administration des États-Unis face au retrait de la France de l'OTAN, l'ambassadeur français à Washington, Lucet, relève un sentiment général d'«irritation» et de «mauvaise humeur» de l'américain moyen¹³⁵. Encore une fois, c'est la forme, le style, plus que la substance de la décision française, qui surprend le gouvernement de Washington, qui, d'ailleurs, depuis quelque temps se préparait «au pire»¹³⁶. Le 7 mars 1966 l'ambassadeur américain à Paris avoue que «pendant un certain temps, le gouvernement des États-Unis avait cru que la France se proposait de dénoncer l'Alliance Atlantique», et cela jusqu'à la conférence de presse du 21 février et la lettre de de Gaulle à Johnson du 7 mars¹³⁷.

En tout cas, un double courant se dessine tout de suite au sein de l'administration américaine envers la question du retrait français de l'OTAN. L'ambassadeur français à Washington, Lucet, et le représentant permanent au Conseil atlantique, de Leusse, sont bien conscients des différentes attitudes des responsables américains.

D'un côté, le Département d'État (Dean Rusk, mais surtout George Ball et Dean Acheson - qui est nommé président d'un groupe de travail interdépartemental *ad hoc* visant à coordonner la politique et la tactique des États-Unis au cours de la crise de l'OTAN) représente la tendance intransigeante, la ligne dure, qui souhaite une réponse catégorique et une attitude «punitive» à l'égard de la France. Dans les milieux spécialisés, nombreux sont ceux qui partagent cette position, qui implique aussi la mise en discussion de nouveaux plans autour d'un noyau anglo-américain-allemand; c'est le *New York Times* qui répand les voix d'une nouvelle conception de l'Alliance atlantique centrée sur un «directoire à trois» Grande-Bretagne-États-Unis-Allemagne¹³⁸.

De l'autre côté, le ministère de la Défense garde une attitude plus souple: il s'agit d'attendre les précisions et les détails de la mise en application des mesures de principe annoncées par les Français, et de ne pas provoquer un heurt: en particulier le ministre de la Défense Robert McNamara estime que la décision de de Gaulle pourrait entraîner une réforme de l'OTAN et donner aux Européens une majeure responsabilité dans la défense du vieux continent, au moment où les États-Unis sont engagés au Vietnam (c'est la théorie du «partage du fardeau» ou *burden sharing*). C'est pourquoi il déclare qu'il n'a pas l'intention de faire précipiter la crise de l'OTAN mais qu'il faut agir avec prudence et attendre afin de minimiser les dégâts¹³⁹. Selon des indications retirés par l'ambassadeur français en RFA,

François Seydoux, McNamara «serait partisan d'une politique de souplesse à notre égard, en raison de la nécessité de ne pas abandonner les très coûteuses installations logistiques installées en France (...) MacNamara n'aurait pas contesté que l'OTAN avait besoin d'une réforme tout en ce qui concerne la structure du commandement que la répartition de ses activités»¹⁴⁰.

Il faut citer aussi les généraux Grunther et Norstad, qui estiment «que les mesures décidées par la France résultent dans une large mesure de l'incapacité à adapter l'Organisation à une situation nouvelle et à trouver une solution à des problèmes techniques qui ne se posaient pas lorsque fut conçu et réalisé le dispositif militaire aujourd'hui mis en place»¹⁴¹. Comme le remarque l'ambassadeur Lucet, le général Norstad marque en effet de la «compréhension» à l'égard de la position française sur l'OTAN et conseille d'agir avec calme. Cela ressort des déclarations faites par Norstad le 5 mai à la sous-commission Jackson du Sénat¹⁴², mais surtout d'un entretien qu'il eut lieu avec Lucet le 12 mai. Dans cette occasion, Norstad explique qu'il avait remarqué «l'excitation des esprits parmi les membres de l'administration» américaine, qui voulaient «trouver un moyen de punir la France»; c'est pourquoi il avait cru devoir, dans son intervention au Sénat, rappeler à un peu de «retenue». À son avis, il fallait accepter le fait accompli, prendre note de la décision française et passer le plus vite possible au retrait de la présence américaine en France. Il était aussi favorable au maintien du siège du Conseil atlantique à Paris «pour des raisons politiques et psychologiques» et pour conserver un lien entre la France et l'OTAN. Norstad pensait également qu'il fallait profiter de l'occasion pour réformer l'OTAN et lui donner «une forme plus rationnelle»: il s'agissait de supprimer le commandement Centre Europe (qui, à son avis, n'avait jamais servi à rien sinon à donner des «satisfactions psychologiques» aux Français), le *Standing Group* de Washington et surtout tenter de résoudre le problème des armements atomiques de l'Alliance et le cas allemand. Norstad, de sa part, était hostile aux idées de force multilatérale – qu'il jugeait irréelles – ainsi qu'aux échanges d'informations dans le cadre des Comités McNamara, solution qui ne pouvait satisfaire les Allemands. Il précise donc à Lucet ses idées au regard de l'OTAN: affectation à l'Alliance atlantique d'un certain nombre des armes atomiques qui se trouvaient sur le sol européen; création d'un petit groupe composé des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France, auquel l'Allemagne serait associée sous une forme à déterminer; la décision d'emploi de ces armes tactiques serait prise à la majorité du groupe restreint. Lucet fait quelques remarques, mais il dit que la France est disposée à entamer des conversations pour des accords d'états-majors afin d'établir ce qu'il faudrait faire en temps de guerre. Mais Norstad affirme que l'intégration était la seule formule possible d'un point de vue militaire¹⁴³. Le 22 mai, dans le même esprit, le général Eisenhower envoie une lettre au sénateur Jackson dans laquelle, après avoir souligné le besoin de «cimenter» les liens entre les

États-Unis et les autres alliés, il précise que rien ne devrait «envenimer» les relations franco-américaines, car la France est l'«alliée traditionnelle» de Washington¹⁴⁴.

Or, ces initiatives préoccupent les Anglais, qui pensent que le Pentagone ne donne pas beaucoup d'importance aux «points of principle» mais considère les problèmes de façon strictement pragmatique, à savoir du point de vue des «intérêts matériels» américains, qu'il est très «cost-conscious» et n'a aucun désir de dépenser beaucoup d'argent dans la construction des structures ou dans le redéploiement des forces et des installations quand on peut l'éviter. Le Pentagone est donc disposé, pense-t-on, à accepter la coopération militaire de la France à presque n'importe quelle condition, et ne comprend pas la raison de l'attitude intransigeante («hawk-like») du gouvernement anglais¹⁴⁵.

Quant à la Maison Blanche, le président Johnson, préoccupé par le Vietnam, accueille la crise OTAN «sans passion vive mais avec un certain agacement», et garde une position intermédiaire qui se rapproche de plus en plus de celle du Pentagone¹⁴⁶. La phrase habituelle que Johnson répète à propos du retrait français est que «la tristesse l'emporte sur la colère»¹⁴⁷.

Parmi les politiques, si au Congrès les thèses françaises sont sévèrement critiquées par des hommes comme le sénateur démocrate Jackson, il en va différemment pour les sénateurs également démocrates Fulbright, Clark et Young et plus encore pour le sénateur Mansfield, leader de la majorité, qui défendent une attitude de modération. Le choc produit par le retrait français aurait, pour ces personnalités, l'avantage de constituer une espèce de «révélateur», car il faciliterait une «prise de conscience» du fait que les structures conçues en 1949 n'étaient plus adaptées à la situation actuelle, et qu'il fallait une réforme¹⁴⁸. La crise de l'OTAN est donc salutaire, car elle peut conduire à une dissociation des blocs et à un rapprochement avec l'Union soviétique, et peut permettre un rappel des troupes américaines de l'Europe et leur envoi au Vietnam¹⁴⁹. C'est un peu dans le même sens que s'exprime le vice-président Humphrey à la télévision, le 25 mars, lorsqu'il dit: «Il se peut bien que l'insistance de la France à procéder à des changements essentiels de sa position vis-à-vis de l'OTAN conduise à un réexamen général de l'OTAN et à sa réadaptation aux rapports de forces actuels dans l'Alliance occidentale»¹⁵⁰. A l'ambassade française à Washington on apprécie la «modération» et la «prudence» dont fait preuve Humphrey et «qui caractérisent actuellement les prises de position du gouvernement de Washington à l'égard de notre initiative»¹⁵¹.

Au mois de juin, Lucet constate avec satisfaction la prise de position en faveur de la France de la part d'importants représentants de l'*establishment* américain. C'est le cas des dépositions de Kissinger, McGeorge Bundy et McNamara devant la commission des Affaires étrangères du Sénat. Ainsi, McNamara proclame-t-il que l'OTAN devait jouer un rôle déterminant dans l'évolution qui se dessinait en Europe et qu'elle pouvait devenir un «forum» pour discuter du rapprochement avec l'Est, du contrôle des armements, de la sécurité

européenne, de la NPN¹⁵². McNamara indique aussi que les «institutions intégrées de l'Alliance ne sont pas immuables, et ne devraient en aucun cas empêcher la recherche individuelle de contacts fructueux avec l'URSS et les pays de l'Est», reconnaissant ainsi – d'après le service des Pactes du Quai d'Orsay - la valeur d'une démarche de ce genre¹⁵³.

Il en est de même pour les anciens conseillers de la Maison Blanche, McGeorge Bundy¹⁵⁴ et Kissinger. Ce dernier déclare devant la commission Fulbright du Sénat que la crise OTAN a été déclenchée par la France mais était inévitable, et qu'il fallait renouveler l'organisation. Cette crise était «une affaire de famille», et donc il était inutile de l'étaler aux yeux du monde; elle marque le terme d'une phase des relations entre les États-Unis et l'Europe, phase autour de laquelle l'Alliance a rempli les objectifs qui lui avaient été assignés. L'Europe reste malgré tout fragile et doit notamment éviter les deux dangers qui la menacent, à savoir le nationalisme et le neutralisme. Mais l'Amérique n'est pas en état de jouer simultanément un rôle partout. Afin de trouver un «contrepois» pour les États-Unis il faut donc encourager chez les Européens le sens des responsabilités. Du point de vue militaire, les Européens ont raison d'accuser Washington de dominer la planification de l'Alliance atlantique, mais ils se trompent lorsqu'ils prétendent aux Américains «des arrière-pensées impérialistes». Kissinger - remarque Lucet - ne prêche pas la réduction des forces américaines en Europe mais l'atténuation de l'aspect de «domination» de la politique américaine et l'adhésion à l'idée d'une «Troisième Force européenne». C'est donc dans l'intérêt des États-Unis de favoriser une amélioration des rapports entre la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Ce sont des déclarations qui confirment, aux yeux de Lucet, «les idées favorables aux thèses françaises» de l'ancien conseiller de Kennedy¹⁵⁵.

Ces idées sont synthétisées dans un article de Kissinger publié en juillet 1966. Kissinger considère comme «fausse et condamnée à l'échec» l'approche de ceux qui pensent que de Gaulle est «l'obstacle principal à l'unité européenne» et qui insistent donc pour l'«isoler» à la fois dans l'OTAN et en Europe. Bien qu'il déplore les méthodes et le style «brutal» adoptés par de Gaulle et sa «tactique brusque et unilatérale», Kissinger reconnaît l'«importance historique» de la décision de mars 1966: le défi gaulliste a soulevé toute une série de problèmes de l'OTAN et a ouvert la voie à une réforme nécessaire en vue d'une plus grande autonomie politique et militaire de l'Europe, qu'on peut synthétiser dans la formule Europe «Troisième Force», qui correspond aux intérêts américains «à long terme»¹⁵⁶.

Quant à la presse américaine, on constate qu'elle «a très généralement exprimé un ressentiment, plus affectif d'ailleurs que fondé en raison», devant la décision française de quitter l'OTAN. C'est surtout le cas, entre autres, du *Washington Post*, du *New York Herald Tribune*, du *New York Daily News*, du *Chicago Tribune*, du *Philadelphia Enquirer* et du *Philadelphia Evening Bulletin*, qui déclenchent des attaques violentes contre la France et préconisent l'adoption d'une attitude très ferme sinon intransigeante. Mais on

relève aussi une tendance plus «objective» de la part du *New York Times* et du *Wall Street Journal*, tendance qui, tout en critiquant la décision française, prêcherait la modération et la recherche d'une solution destinée à sauver l'esprit de l'Alliance¹⁵⁷. Et même dans les feuilles qui critiquent la décision française, il y a des journalistes, comme Walter Lippman, du *New York Herald Tribune*, qui se fait l'interprète et l'avocat des idées françaises en reconnaissant que l'administration Johnson «a perdu ou plutôt renoncé à l'initiative en matière de politique étrangère»¹⁵⁸.

Les représentants français à Washington et à l'OTAN, Lucet et de Leusse, ne cessent d'informer le gouvernement de Paris de ces prises de position et de souhaiter le renforcement du courant plus favorable à la France qui est en train de s'affirmer notamment au Sénat américain, même s'ils sont conscients que la tendance représentée par le sénateur Mansfield reste assez isolée et que les pionniers, les nostalgiques du «grand dessein transatlantique» - c'est-à-dire ceux qui demeurent attachés aux idées d'une Europe intégrée, dépendant des États-Unis -, représentent la majorité¹⁵⁹. De la même façon, le numéro de juin de la revue *Défense Nationale* écrit que «même si de telles vues sont le fait isolé, il n'en est pas moins significatif que, parmi les spécialistes, la position de la France trouve des défenseurs. Il est important qu'elle soit dorénavant exposée et discutée au fond devant l'opinion publique, dans la presse ainsi qu'à la télévision»¹⁶⁰.

Mais de Leusse fait remarquer que, s'il serait exagéré de dire qu'il n'existe point au Congrès ni dans la presse de voix importantes qui s'élèvent en faveur de notre politique concernant l'Alliance atlantique (...) c'est avec l'administration, avec le Département d'État que nous devons traiter». Or les conversations qu'il a eues avec les représentants de l'administration Johnson montrent «que s'était créé dans les relations franco-américaines un climat de méfiance» et «qu'on ne croit guère à la sincérité de nos déclarations en faveur du maintien de l'alliance et que l'on estime tout au contraire que nous avons glissé vers la neutralité»*. Certains accusent même les Français, même sans référence particulière au voyage de Moscou, «d'être déjà passés dans l'autre camp». De Leusse est conscient que «l'équipe qui a pris en main la négociation du dossier atlantique nous a toujours été hostile. Mais jusqu'à présent elle avait été freinée par le Président qui était décidé à n'avoir point de querelle ouverte avec la France (...) Or, il semble que le Président des États-Unis, préoccupé par la situation au Vietnam, a laissé en fait carte blanche à M. Dean Acheson et à M. George Ball pour mener les affaires du pacte atlantique selon leurs vues et selon leurs penchants. On ne saurait dire pour autant que le président Johnson désire que la querelle s'étende et que des conclusions radicales soient prises. Il paraît certain en particulier qu'il a de lui-même adouci le texte de l'aide-mémoire rédigé par M. Dean Acheson et qui nous a été remis le 12 avril dernier. Mais le Président (...) est lui-même blessé dans certaines susceptibilités. De plus, on s'imagine à Washington que l'opinion française ne suit pas le gouvernement et qu'il est

possible de l'influencer. Le resultat du dernier vote à l'Assemblée Nationale devrait servir à apaiser ce sentiment mais on trouve dans la dernière déclaration du Premier ministre de nouveaux motifs pour affirmer que nous avons en vue une Europe neutraliste. Il est évident toutefois que malgré le recul qu'il prend vis-à-vis des questions européennes, le Président n'a pas abandonné la conduite de la politique étrangère des États-Unis et en fait ce seront malgré tout ses décisions et ses instructions qui l'emporteront»¹⁶¹.

D'après de Leusse, donc, si l'on ne doit pas ignorer certaines tendances en faveur de la France qui se manifestent aux États-Unis, aussi bien dans les milieux politiques que dans l'opinion publique, c'est surtout l'attitude de l'administration Johnson et notamment du Département d'État qu'il faut considérer.

Officiellement, le gouvernement américain minimise l'impact du retrait français. On a donc tendance à juger la position de la France comme personnelle, propre à de Gaulle, provisoire, et on souhaite un nouveau gouvernement français qui poursuive une politique «normale»¹⁶². Le Département d'État - tout en essayant d'éviter de donner l'impression de poursuivre une campagne «antifrançaise et «anti-de Gaulle» - entreprend donc, en collaboration avec l'USIA (*United States Information Agency*), un effort de propagande considérable, afin de faire comprendre aux Français et aux autres Européens «les erreurs et les dangers de la politique gaulliste» et que le retrait français de l'OTAN risque de nuire à l'Alliance mais aussi à la France elle-même. En particulier, on veut convaincre les Français que de Gaulle cherche à éloigner les Américains de l'Europe, à affaiblir l'OTAN et à faire dépendre la sûreté de la France et de l'Europe occidentale du «good will» de l'Union soviétique. Par contre, il faut souligner que le danger de l'hégémonie soviétique est encore un danger réel pour la France et l'Europe; que les actions de de Gaulle augmentent le danger d'une crise et éventuellement d'une guerre en Europe; que le retrait de la France de l'OTAN entraîne son isolement et sa perte de prestige, ce qui favorise le *leadership* de l'Allemagne sur le continent; que la politique européenne du Général va inévitablement blesser un des intérêts les plus importants de la France et de l'Europe, à savoir la «réconciliation» franco-allemande; que hors de l'OTAN, la «force de frappe» de la France deviendrait «aveugle et sourde», car elle ne pourrait plus bénéficier du système de radar et de communication de l'OTAN dont la défense nucléaire française dépend. Les actions de de Gaulle seraient aussi un obstacle pour la construction d'une «nouvelle Europe» dans laquelle la France pourrait jouer un rôle de *leader*, car elles encourageraient le nationalisme et créeraient un climat d'hostilité entre la France et ses alliés. Les relations entre Paris et Washington seraient aussi frappées. Selon le Département d'État il faut donc différencier les actions de de Gaulle par rapport aux relations des États-Unis avec le peuple français¹⁶³. Les conséquences de l'action du Général devraient être claires non seulement aux Français mais à tous, notamment aux Allemands, «in order to prevent Gaullist elements from dividing German opinion - affirme l'ambassadeur américain à

Bonn, McGhee - and thus interfering with the normal development of FRG policy on this issue». Mais il faut aussi laisser la «porte ouverte» à la France afin qu'elle puisse recouvrir son rôle dans l'Alliance et ne pas «isoler» la France du point de vue politique¹⁶⁴. On essaie ainsi à la fois de réduire l'influence politique du Général et de maintenir la porte ouverte pour un retour de la France dans l'OTAN, au moment où ce pays aura finalement un gouvernement «normal»¹⁶⁵. Cet espoir est aussi partagé par certains représentants du *Foreign Office*, qui croient également à la nécessité d'une propagande antigauilliste auprès du peuple français¹⁶⁶.

Cette campagne de propagande américaine, visant à détacher le peuple français du Général, entraîne une démarche de Lucet, qui déclare à Rusk «que les Américains faisaient fausse route s'ils cherchaient à influencer la politique française et à faire appel au pays par-dessus la tête de ses dirigeants»¹⁶⁷. Or, il faut constater que l'opinion française continue à suivre de Gaulle et soutient sa politique d'indépendance nationale. Les Anglais et les Américains ne peuvent que constater que, grâce aussi à la puissance et à l'efficacité de la propagande gaulliste, l'opinion française croit que la décision du Général, loin d'avoir provoqué une rupture au sein de l'OTAN, a établi l'indépendance et l'importance de la France, a amélioré les relations avec la Russie et l'Europe de l'Est et a rendu un service à l'Alliance, car elle a contribué à sa modernisation¹⁶⁸.

Mais l'effort de la propagande américaine ne s'adresse pas seulement aux Français. Par contre, il faut agir sur les autres alliés afin de les rassembler autour d'une position commune¹⁶⁹. En effet, les dirigeants américains, tout comme les anglais, croient que l'OTAN peut fonctionner même sans la France et s'engagent en vue du renforcement de l'Alliance¹⁷⁰. Cela est d'autant plus nécessaire que la campagne antigauilliste menée par les Américains auprès du peuple français pourrait créer un «malentendu» à Moscou et engendrer auprès des *leaders* soviétiques la conviction d'un affaiblissement de l'OTAN et de sa capacité de défense¹⁷¹.

Sur le plan politique, le Département d'État, on l'a dit, adopte à l'égard de la France une «ligne dure», qui subit cependant une évolution et des oscillations.

Immédiatement après l'annonce, le 7 mars, du retrait français de l'OTAN, Ball et Rusk contestent publiquement la validité juridique des décisions du général de Gaulle sur le stationnement des forces étrangères en France. Le 29 mars, devant les Quatorze, Ball qualifie l'action de Paris de «brutale et arrogante»¹⁷². Le 31 mars, dans une interview au journal *Le Monde* au sujet de l'OTAN, le sous-secrétaire d'État fait grief à la France d'être sortie de l'OTAN, et lui reproche surtout la manière dont elle a agi, à savoir de façon unilatérale et sans avoir fait précéder son initiative diplomatique d'aucune proposition concrète de révision de l'organisation¹⁷³. Le 10 avril il accuse de Gaulle de «déchirer les accords de façon cavalière». Selon la presse, Rusk, à son tour, dénoncerait l'«atteinte portée par le général de Gaulle aux bases mêmes du droit international en mettant fin aux traités comme bon lui semble». Plusieurs déclarations montrent que les autorités américaines reconnaissent qu'un effet des décisions

françaises (qui impliquent le désavantage que la zone du front, la zone avancée, sera rétrécie) serait de rendre plus nécessaire l'emploi immédiat de l'arme atomique pour la riposte à une agression ennemie (une attaque soviétique contre l'Allemagne occidentale)¹⁷⁴; c'est bien le cas des déclarations de Dean Acheson à la télévision du 4 avril¹⁷⁵.

Vers la fin avril du côté français on relève «un net durcissement» de la part du Département d'État, soumis à l'influence de Ball et Acheson, qui ont pris l'affaire en main. Le président Johnson se réserve ainsi le rôle de l'«élément modérateur», appuyé dans ce sens par le vice-président Humphrey et diverses personnalités, comme le sénateur Mansfield. C'est bien l'impression du service des Pactes du Quai d'Orsay¹⁷⁶, qui craint pour le sort des relations franco-américaines et espère qu'«une fois la crise actuelle passée (...) la France pourra avoir avec les États-Unis, dans le cadre de l'amitié traditionnelle et de l'Alliance atlantique, des relations plus sincères et plus normales».¹⁷⁷

Mais le 27 avril, devant la sous-commission sénatoriale présidée par Jackson, Acheson reprend ses attaques contre l'initiative de de Gaulle, préconisant à l'égard de la France la politique de la «chaise vide»; il accuse le gouvernement de Paris de viser avant tout à l'«élimination de la présence américaine en Europe» et de relever «la bannière du nationalisme»¹⁷⁸. À la mi-mai Acheson écrit à Rusk que la France semble avoir pris «a position from which it will not recede», et que «there is small room for negotiation» entre la France et les États-Unis¹⁷⁹. De la même façon, le 23 juin il écrit à l'anglais Duncan Sandys, rapporteur pour le Comité de Défense de l'UEO, qui lui demande un jugement sur un *draft report* qu'il doit présenter à l'Assemblée de l'UEO à la mi-juin et qui rejette de façon draconienne la politique française envers l'OTAN: «My personal view is that France will, at least on important matters, be totally uncooperative and that no meaningful compromise is possible»; pourtant «the wisest course is to plan for the worst, i.e. a wholly uncooperative France, while continuing to search for all possible areas of compromise»¹⁸⁰.

Quant à la Maison Blanche, le 7 mai Lucet relève que la manière dont le président Johnson entend mener les problèmes de l'Alliance atlantique commence à se préciser. À son avis, le Président américain souhaite que l'affaire soit traitée «avec calme et sans outrance de langage», c'est pourquoi il a fait parvenir une note aux services blâmant les discours «excessifs» du Département d'État ou inspirés par celui-ci¹⁸¹. «Mais en même temps, il ne serait pas exact de croire que ses idées ont évolué de façon à les rendre proches des positions françaises» puisque dans de discours Johnson a rappelé sa confiance dans l'intégration politique et militaire et il est aussi confirmé «qu'il a donné au Département d'État des instructions pour que soient reprises des conversations sur un nouveau projet de coopération à une force nucléaire interallié sans aller néanmoins aussi loin que la force multilatérale», afin de donner «quelques nouvelles satisfactions au moins de formes aux Allemands». Quant à la note allemande du 3 mai sur les FFA [cfr. *infra*], elle serait «d'inspiration américaine, du

moins dans sa partie la plus dure». En général, Lucet note que le travail se poursuit à Washington pour s'arranger sans la France et qu'on éprouve de «grandes hésitations» à ouvrir avec la France des conversations sur les problèmes concrets qui se posent¹⁸².

Mais on a vu aussi que, pendant les discussions pour l'élaboration de la Déclaration des Quatorze du 18 mars, et à la réunion du Conseil atlantique de Bruxelles en juin, les Américains montrent une attitude plus souple envers la France que dans le passé. Au début les Anglais, qui restent attachés à la ligne dure, attribuent ce changement à l'attitude personnelle du représentant américain à l'OTAN, Harlan Cleveland. Mais ensuite ils constatent que c'est tout le gouvernement américain qui a changé, que la «tendance punitive» du Département d'État a été abandonnée en vue d'une attitude de «résignation» et que la seule directive de la Maison Blanche est d'éviter toute dispute avec de Gaulle¹⁸³. Le 2 septembre Cleveland déclare au collègue britannique, Shuckburgh, que la crise de l'OTAN «is over», et donne l'impression d'avoir adopté «a passive and even resigned attitude» à ce sujet. D'après Shuckburgh, cela s'explique par le fait que du côté américain on a perdu toute illusion quant à la possibilité d'établir une participation effective de la France à l'OTAN, malgré la décision du retrait, et on s'est résigné, à Washington aussi, à l'idée d'une OTAN sans la France¹⁸⁴. La politique américaine, qui depuis 1958 visait à «éviter un affrontement avec de Gaulle au sujet de problèmes majeurs», avait atteint son apogée¹⁸⁵.

Pourtant la question centrale pour Washington ce sont les répercussions du retrait français sur la RFA: en particulier, on craint que le nationalisme français puisse réveiller le nationalisme allemand. Le chancelier Erhard donne des assurances à cet effet à Washington¹⁸⁶. De la même façon le secrétaire d'État à l'*Auswärtiges Amt*, Karl Carstens, dit à l'ambassadeur McGhee que l'Allemagne ne cherchera pas à «profiter» de la démarche française pour créer une «armée nationale»¹⁸⁷.

Il est d'ailleurs intéressant de voir comment cette question est envisagée dans la correspondance entre Londres et Washington. En effet le 7 mars, après avoir reçu la lettre de de Gaulle, le président Johnson écrit au Premier ministre britannique qu'il est «devenu de plus en plus préoccupé pour l'effet [de l'attaque de de Gaulle à l'OTAN] sur les Allemands» et souligne la nécessité que les États-Unis, la Grande-Bretagne et les autres alliés se consultent et présentent «un front solide»¹⁸⁸. Dans la correspondance entre Johnson et Wilson la préoccupation de maintenir le contrôle sur l'Allemagne et de ne pas stimuler ses «ambitions nucléaires» est toujours présente¹⁸⁹.

Quant à la question des Forces Françaises en Allemagne, la position américaine est «that we will only be able to get a satisfactory arrangement on French troops in Germany by playing a very tough diplomatic game, keeping the Fourteen tied together through intimate and continuous consultation, and making very clear that we (together with the Germans and the British) are prepared to face the prospect that the French might end by

pulling their forces out of Germany. This is not because ourselves want this result; but the issue is not one on which the French should be enabled to break up NATO»¹⁹⁰. D'ailleurs, il faut dire que Washington considère la question des FFA comme importante surtout du point de vue politique, plutôt que du point de vue stratégique. Comme l'écrit Bohlen, le «military bargain» vraiment crucial avec la France est le besoin de l'OTAN de l'espace aérien français par rapport au besoin français du «early warning» et des informations réservées pour sa défense aérienne et pour sa force de frappe: «The French Forces in Germany can therefore best be considered as symbol and substance of a broader negotiation about the degree to which the French are really prepared to cut the ties which now bind them into the NATO defence system»¹⁹¹.

Chapitre 6: La question des Forces Françaises en Allemagne (FFA)

Ces premières observations sur la question des FFA font ressortir un premier élément de divergence entre la France et les Quatorze. En effet, les alliés la considèrent comme une question concernant l'OTAN en général, devant par conséquent faire l'objet de discussions entre la France et les autres partenaires atlantiques (notamment les États-Unis, la Grande-Bretagne et la RFA). Par contre Paris considère le sort des FFA comme une question franco-allemande, qui devrait être abordée de façon bilatérale.

Or, sur le plan des rapports entre Paris et Bonn, la question des FFA entraîne une tension considérable¹⁹². Tout d'abord, comme le dit le général Guy Méry, colonel à l'E.M.C.C.FFA, la sortie de la France de l'OTAN a été «un peu brutale», et les Allemands surtout l'ont «très mal pris». Au début ils ont imposé aux FFA des règles assez «draconiennes» et «on a vu même le moment où l'on aurait presque souhaité qu'on parte d'Allemagne»¹⁹³.

Le problème des FFA est envisagé de façon différente des deux côtés. D'abord, pour Paris, il s'agit surtout d'un problème politique, alors que pour Bonn il faut avant tout régler les aspects militaires. Deuxièmement, pour la France il suffirait une simple modification, révision, adaptation des accords existants. Par contre, selon la thèse allemande, l'initiative française, portant atteinte à certaines clauses des accords de 1954 (les accords quadripartites signés à Paris les 23 et 24 octobre 1954), remet en cause l'ensemble de ces accords, puisque ceux-ci constituent, affirme-t-on, une «unité», un «tout juridique et politique»; d'où la nécessité de nouveaux accords, qui soient des arrangements «précis» sur le commandement et les opérations en cas de conflit. Comme le remarque l'ambassadeur français à Bonn, François Seydoux, qui s'interroge «sur la portée réelle des intentions allemandes», il ne s'agit pas seulement de combler un «vide juridique»: Bonn essaie de profiter de la décision française pour revoir le statut des FFA et obtenir des stipulations plus favorables à la République

fédérale, donc de mieux affirmer la souveraineté allemande par rapport aux accords de 1954¹⁹⁴. D'une façon plus générale, Bonn essaie d'exploiter le retrait français pour jouer un plus grand rôle au sein de l'Alliance, «se substituer» à la France et devenir ainsi le «partenaire privilégié» des États-Unis sur le continent¹⁹⁵. Les services du Quai d'Orsay partagent cette opinion: l'impression est «que le but de la RFA est bien, au nom du principe d'«égalité des droits», d'obtenir la disparition du droit réservé de stationnement que la France tient de la situation issue de la guerre»¹⁹⁶ et «une révision très étendue» du régime existant des FFA¹⁹⁷.

Mais les Allemands aussi sont méfiants et pensent que la France vise à obtenir un «statut spécial» en Allemagne, grâce auquel elle aurait «security without responsibility», et ils s'y opposent¹⁹⁸.

Mais comment les Français envisagent-ils officiellement la question du sort des FFA suite à leur sortie de l'OTAN?

Les instructions données au service des Pactes le 22 février et se rapportant à une prochaine négociation sur la participation française à l'OTAN se réfèrent à la possibilité de conserver les troupes françaises en Allemagne même si l'affectation de celles-ci au commandement OTAN venait à cesser, de même que la participation de la France aux organismes militaires de l'OTAN. Cela se fonde sur la double hypothèse du maintien de la signature de la France au bas du Traité de l'Atlantique Nord, et du stationnement sur le territoire allemand de troupes françaises non affectées à l'OTAN. Quant au fondement de la présence militaire française en Allemagne, on souhaite «le maintien, dans l'hypothèse envisagée, de la convention de 1954 (...) du moins sur le plan théorique». En ce qui concerne le statut de ces forces, il semble quand même possible de conserver les textes en vigueur - à savoir, la Convention de Londres du 19 juin 1951 entre les parties au Traité OTAN sur le statut de leurs forces, complétée par l'«accord complémentaire» de Bonn du 3 août 1959 -, au cas où la double hypothèse de base viendrait à se réaliser. Mais cette réalisation implique, sur le plan politique et militaire, une «révision fondamentale» des Accords de Paris, révision dont la nécessité n'apparaît pas nécessairement lors d'un examen aussi rapide du problème *sur le seul plan juridique*¹⁹⁹. Ce point de vue est partagé par le service des Pactes, qui fonde également le maintien sur le territoire allemand des FFA sur les Accords de Paris de 1954 et leur statut sur la Convention de Londres de 1951 et l'«accord complémentaire» de 1959²⁰⁰. Mais si du point de vue juridique la question ne présente pas de difficultés particulières, on comprend bien que «*les principales difficultés apparaîtront (...) sur des plans politique et militaire (...)*; elles naîtront de la présence, sur le secteur central du front éventuel, de troupes françaises s'insérant dans un dispositif étranger soumis à des conceptions stratégiques que la France ne partage pas»²⁰¹.

Dès le début, donc, on a la sensation que les négociations qui vont s'engager entre Paris et Bonn sur la question de la présence et du statut des FFA seront longues et difficiles. Les

difficultés s'annoncent déjà lors des colloques de Bonn du 18 avril entre les ministres des Affaires étrangères de France et d'Allemagne fédérale, Couve de Murville et Schröder. Schröder affirme tout d'abord qu'il ne comprenait pas les motifs politiques et historiques énoncés pour justifier les décisions françaises et qu'il les trouvait en droit criticables, car le système ne permettait pas à un partenaire de l'OTAN de se libérer unilatéralement. Pour Schröder le problème le plus important causé par le retrait français est celui du sort des FFA, une question qui ne peut être traitée qu'en Allemagne et en accord avec les États-Unis, la Grande-Bretagne et les autres partenaires. Le gouvernement de Bonn, quant à lui, souhaite que les troupes françaises restent, mais avec un nouvel accord et une mission claire.

1- Quant à la question de la fixation d'une mission militaire pour ces FFA, il est indispensable que la France s'engage pour le temps de guerre à accepter pour ses forces terrestres et aériennes une mission «précise» dans le cadre de la défense générale de l'OTAN (ce qui suppose en temps de paix des relations étroites avec l'OTAN, et que la RFA soit certaine que ses idées concordent au sujet de la mise en jeu de cette situation de défense).

2- du point de vue du statut juridique des FFA, la base juridique de 1954 étant devenue «caduque», il ne fallait pas seulement modifier le traité de 1954, mais le renouveler. La lettre de de Gaulle à Erhard du 9 mars avait indiqué que ces questions pourraient être réglées dans le cadre du traité d'amitié franco-allemand de 1963 (le traité de l'Élysée, signé par de Gaulle et Adenauer le 22 janvier 1963); Schröder pense que ce traité pourrait ouvrir à cet égard une perspective intéressante. L'aide-mémoire français du 29 mars est également interprété par les Allemands dans le sens que la France souhaite établir avec la RFA pour la défense des relations basées sur l'égalité et la réciprocité. Du point de vue allemand, il devrait y avoir une clause stipulant que le stationnement pourrait être terminé par dénonciation d'une des parties avec un préavis raisonnable et une clause reconnaissant la souveraineté de l'État hôte. Mais Couve répond que le gouvernement de Bonn ne semblait pas avoir compris la position française, c'est-à-dire que «nous ne sommes pas demandeurs dans cette affaire»: si les Allemands le veulent, la France est disposée à maintenir les FFA, «mais nous ne sollicitons pas le maintien de ces troupes et vous ne pouvez nous dicter les conditions auxquelles elles peuvent rester». Couve renverse aussi l'ordre des priorités, car, à son avis, avant d'examiner la question du point de vue militaire et juridique, il faut le faire du point de vue politique.

1 - D'abord, il conteste la thèse de l'*Auswärtiges Amt* que les accords de 1954 ne sont plus bons pour les FFA, mais il remarque que cette idée «donne d'ailleurs à cette affaire son véritable éclairage, à savoir qu'il s'agit d'une affaire franco-allemande, *et non d'une question OTAN*». Il faut donc un accord franco-allemand, «*sans les Américains, les Britanniques et les autres*».

2 - Quant à l'aspect militaire, Couve assure que la France est disposée à étudier les conditions de la participation de ses troupes aux opérations militaires, si le traité de

Washington venait à jouer, et à assurer les liaisons en temps de paix avec l'armée allemande, avec le commandement de Centre-Europe et avec le SHAPE, dans la mesure où cela apparaîtra utile. Schröder eut préféré qu'il ne soit pas question de modifications, il préférerait la situation et le système existants. Il pense que l'essentiel est l'aspect militaire, car à son avis le vrai problème est de savoir si la France souhaite rester dans le système d'alerte de l'OTAN (NADGE) ou bien organisera une défense aérienne nationale, si elle harmonisera ses propres plans d'alerte avec ceux du SACEUR, si elle offrira son espace aérien aux avions militaires des autres pays de l'OTAN. Mais Couve répond que l'on pourra répondre à ces questions seulement au cours de conversations sur le maintien du stationnement des FFA est pas «avant de savoir quelle sera la position prise sur le plan politique». À Schröder, qui souligne qu'on ne peut pas considérer le problème des FFA comme une chose en soi, mais comme une partie d'un grand ensemble, Couve répond que la question des FFA «est une question franco-allemande et même surtout allemande», alors que la question de la participation à des opérations militaires intéresse à la fois l'Allemagne et les autres partenaires. «Nous sommes prêts à discuter avec l'Allemagne du problème des troupes françaises et de leur participation à des opérations militaires si ce cas se présentait. Mais en tout cas, *on ne peut imaginer que la solution serait de rétablir une situation identique à celle qui existait avant, et dont nous avons précisément voulu sortir...*»²⁰².

Après les colloques Couve-Schröder du 18 avril, les premières réactions de Bonn sont d'un optimisme prudent: malgré les difficultés sur le statut des FFA, sur le fondement juridique de leur stationnement, sur leur mission en temps de guerre, le dialogue est amorcé. Comme Schröder, le chancelier Erhard déclare aux parlementaires de la CDU/CSU que des solutions devraient être trouvées à ces problèmes dans le cadre de nouveaux arrangements. Le maire de Berlin Ouest, Willy Brandt, déclare le 20 avril au ministre français délégué à Berlin qu'il estimait que ces difficultés pourraient être surmontées par des accords bilatéraux. Le 24 avril Couve de Murville accorde à la télévision allemande une interview au cours de laquelle il met l'accent sur le fait que la France n'avait pas l'intention de maintenir ses troupes en Allemagne contre le désir du gouvernement fédéral, ce qui poserait une série de problèmes à examiner sur le plan bilatéral. Dans son ensemble l'opinion allemande se prononce très nettement dans le sens du maintien nécessaire des FFA. Ce point de vue serait également celui auquel auraient abouti les discussions tripartites allemand-anglo-américaines de Bonn qui ont précédé et suivi les entretiens Couve-Schröder²⁰³. Un groupe de travail anglo-allemand-américain s'était en effet constitué à Bonn. Les résultats de ces consultations tripartites sont représentés par la note allemande du 3 mai et par le rapport du groupe de travail consigné au Quatorze le 10 mai. D'après la note du 3 mai, qui constitue la réponse à la note française du 29 mars, les FFA pourront rester en Allemagne à condition qu'elles soient soumises aussi bien à des accords légaux qui n'impliquent pas les droits d'occupation français, qu'à des accords

militaires qui assurent le commandement OTAN en temps de guerre et la planification commune en temps de paix²⁰⁴. À la note allemande, qui ne répond pas à la question centrale, c'est-à-dire si la RFA désire le maintien des FFA, les Français répondent par une note en date du 19 mai.

Il se dégage bientôt une «querelle des priorités», car ni les Français, ni les Allemands, veulent paraître «demandeurs» en cette affaire. D'un côté, Paris veut que la RFA souhaite ou non le maintien des FFA; la France ne voulait répondre à rien d'autre qu'à une invitation des Allemands en faveur du maintien de ses troupes. De l'autre côté, Bonn veut d'abord savoir quelle mission la France entend assigner aux FFA, en temps de guerre comme en temps de paix²⁰⁵.

Vers la fin mai, les Quatorze désignent un groupe de Cinq (Allemagne, États-Unis, Grande-Bretagne, Belgique et Italie) qui négocierait avec la France sur les missions qui pourraient être données aux FFA. À de Leusse, qui lui rappelle que la France avait préconisé une autre procédure, à savoir des discussions entre le SHAPE et l'état-major français, le secrétaire général Brosio réplique qu'avant de «passer la main» aux militaires il fallait préciser certains principes politiques²⁰⁶.

Ce n'est que le 2 juin, lors du conseil restreint à l'Élysée, que de Gaulle donne des indications précises à ses collaborateurs concernant les négociations qui vont s'ouvrir sur la question des FFA (et sur les autres problèmes ouverts par le retrait français de l'OTAN). À ce sujet, il y a deux négociations distinctes:

1- Avec les Allemands des négociations vont s'engager sur le statut des FFA. Ces négociations, «de caractère essentiellement politique», seront menées par un diplomate, de Beaumarchais, assisté du général Multrier. De Gaulle affirme à cet égard: «nous n'entendons pas rester, mais nous pouvons rester»; Couve de Murville ajoute que l'accord de 1954 demeurerait mais qu'il fallait changer si possible celui de 1959.

2- Au Conseil OTAN sera discutée la question de la coopération des FFA avec les forces OTAN en cas de guerre, dans la mesure où le gouvernement français fera jouer l'article V du Traité*. Lorsqu'un accord suffisant sera intervenu, des discussions s'engageront entre le Haut-Commandement français (le général Ailleret, assisté de la Grandville) et le SACEUR (le général Lemnitzer) pour aboutir à un accord d'état-major à soumettre au gouvernement français et qui, du côté allié, sera soumis au Conseil OTAN²⁰⁷.

Il faut dire que, au cours de ces négociations, des plans sont élaborés en cas de retrait des FFA, ce qui démontre que, notamment au début, on est plutôt pessimiste quant à la possibilité de leur aboutissement²⁰⁸.

Quant à la première négociation, celle entre la France et la RFA, le 13 juin a lieu à Bonn le premier colloque entre les directeurs politiques des ministères des Affaires étrangères français et allemand, de Beaumarchais et Meyer-Lindenberg. La délégation allemande a reçu des

instructions très strictes (le texte a été mis à point par Schröder, qui représente la ligne dure) et a évité la remise de toute proposition écrite, afin de donner un caractère moins officiel à ses propositions. En particulier, Meyer-Lindenberg souligne que dans l'esprit de Bonn un «parallélisme étroit» devrait être maintenu entre ces entretiens bilatérales sur le statut et le stationnement des FFA et les discussions multilatérales qui vont s'engager à Paris sur la définition du rôle et de la mission des forces françaises. Ce parallélisme implique que la conclusion de la première négociation serait subordonnée au résultat des conversations menées entre la France et les Quatorze. Quant au schéma du projet allemand de nouvel accord sur le statut des FFA exposé par Meyer-Lindenberg, de Beaumarchais remarque que «celui-ci couvrirait en fait un très vaste domaine et impliquerait un réexamen à peu près complet du régime existant», alors que le gouvernement français serait seulement disposé à envisager «certains aménagements» aux conditions d'application du statut actuel²⁰⁹.

Mais à la fin un compromis est atteint, et le 13 décembre 1966 est signé l'accord franco-allemand sur le droit de stationnement et le statut des FFA. Le compromis est entériné par un échange de lettres entre les deux ministres des Affaires étrangères, Couve de Murville et Willy Brandt, le 21 décembre, à Bonn²¹⁰. Les Allemands acceptent de ne pas remettre en cause le statut des FFA, avec quelques modifications mineures, contrairement à leur position initiale; les Français admettent que le stationnement des FFA, même d'après les accords de Paris de 1954, implique l'accord du gouvernement fédéral, reconnaissant ainsi sa souveraineté²¹¹.

En ce qui concerne l'autre volet de la négociation, un accord est enfin atteint le 22 août 1967 entre les généraux Lemnitzer et Ailleret, visant à redéfinir la participation des forces françaises aux opérations de l'OTAN sur la base du passage de l'intégration à la coopération. Il s'agit également d'un accord de compromis, car les premiers projets d'accord avaient donné l'impression qu'ils marquaient d'une manière assez stricte «la volonté de la France de conserver l'indépendance de ses décisions» et qu'ils développaient «en revanche de manière très libérale et très large les possibilités d'action commune au cas où jouerait l'art. V du Traité de Washington»²¹². Les accords Ailleret-Lemnitzer prévoient le passage des FFA éventuellement engagées sous le «contrôle opérationnel» de l'OTAN, alors que le «commandement opérationnel» resterait national: c'est-à-dire, l'intervention des FFA au côté des alliés ne pourrait se faire que sur décision du seul gouvernement français, qui maintient ainsi son autonomie de décision; ensuite, les forces françaises éventuellement engagées ne le seraient que pour une mission déterminée à l'avance quant à la durée et au volume des forces. L'accord assurait ainsi une continuité avec le rôle attribué aux FFA avant mars 1966 et limitait les conséquences militaires concrètes du retrait français du système intégré²¹³.

Conclusions

Pour ce qui est de la politique du général de Gaulle à l'égard de l'OTAN pendant les années suivantes, jusqu'à sa retraite de la vie politique, en avril 1969, celle-ci connaît les oscillations et des contradictions qui sont caractéristiques de la personnalité du Général. Vers la mi-1967, du côté du service des Pactes «il y a lieu de considérer que, dans leur ensemble, les problèmes que posait le retrait de la France de l'organisation militaire atlantique sont réglés. De ce fait, la situation de la France au sein de l'Alliance se trouve normalisée»²¹⁴.

D'autre part, d'autres problèmes sont posés par l'orientation nouvelle donnée par le Conseil à ses travaux après l'adoption, en décembre 1967, après un an de discussions pour son élaboration, du «*Rapport sur les futures tâches de l'Alliance*», dit «Plan Harmel», du nom du ministre belge des Affaires étrangères²¹⁵. En 1967 on peut enregistrer un certain durcissement qui vise notamment les États-Unis, et qui se manifeste en particulier dans l'énonciation d'une nouvelle stratégie, dite «tous azimuts», du titre d'un article du général Ailleret paru dans le numéro de décembre de la revue *Défense Nationale*. Selon cette thèse, depuis leur création l'Alliance atlantique et l'OTAN avaient constitué un système de défense contre une agression de l'Union soviétique, considérée comme l'adversaire éventuel le plus probable et le plus dangereux. Mais en 1967 cette probabilité avait presque complètement disparu et le système n'était plus valable; par conséquent, la France devait sortir de l'Alliance atlantique, comme elle était sortie de l'OTAN, et adopter un nouveau système qui utiliserait au maximum les forces et les ressources nationales, doterait la France d'une arme nucléaire effectivement dissuasive et la rendrait capable d'agir selon ses seuls intérêts, libre de choisir son camp et d'intervenir dans toutes les directions, «dans tous azimuts». Ainsi, la France n'aurait-elle plus d'ennemi préconçu ou préférentiel. Ce sont là des leitmotifs souvent énoncés et développés par de Gaulle: la politique extérieure exposée par Ailleret est bien évidemment celle de l'Élysée, et certains pensent que c'est de Gaulle qui a rédigé de sa main la quasi-totalité des passages politiques de cet article²¹⁶. Rappelons aussi la menace du Général, en octobre, de retirer la faculté de survol du territoire national français par les avions alliés - notamment américains -, qui avait été accordée, sans son autorisation, au mois d'août 1966²¹⁷.

Mais certains ont observé qu'à la veille de son départ de Gaulle semblait lui-même se rapprocher de l'idée du rétablissement de liens défensifs plus étroits avec ses partenaires de l'Alliance. C'est l'impression que l'on peut tirer de l'article publié en mai 1969 par le nouveau chef d'état-major des Armées, le général Fourquet, dans la revue *Défense Nationale*, qui préconise l'établissement d'une nouvelle stratégie française qui abandonnait la défense «tous azimuts» et acceptait la théorie de la «riposte graduée» (*flexible response*) qui avait été adoptée en mai 1967 par l'OTAN (la France en avait empêchée l'adoption depuis le discours

d'Athènes de McNamara de 1962)²¹⁸. Il s'agit d'une politique qui semble au moins reconnaître que l'Union soviétique est le principal agresseur éventuel et qu'il ne saurait y avoir de défense efficace sans que la France marche de pair avec ses alliés atlantiques²¹⁹.

Ce changement du côté français coïncide avec l'arrivée d'une nouvelle administration américaine. En effet c'est surtout sous la présidence Nixon qu'on constate une normalisation de la situation. Lors de son voyage en Europe en février 1969, Nixon fait part «de son désir de voir les États-Unis inaugurer sur tous les sujets, des consultations fréquentes et approfondies avec leurs Alliés». Ensuite, en avril, à l'occasion du 20ème anniversaire du traité de Washington, il propose une «relance» des activités de l'Alliance. Mais la France fait savoir à Washington qu'elle n'est pas favorable «à un renforcement des instances politiques de l'organisation», alors qu'elle n'a pas d'objection à l'étude des problèmes dits «de l'environnement»²²⁰. Il n'est donc pas question pour la France de se retirer de l'Alliance en 1969. L'administration Nixon donne donc «une impulsion nouvelle» à l'activité de l'Alliance et «cherche à restaurer la confiance et à renforcer les liens entre les États-Unis et leurs partenaires européens». Du côté français on reconnaît qu'«ainsi adaptée dans le sens d'une présence plus active, notre participation aux travaux de l'Alliance, sans affecter notre liberté, nous permettrait d'accroître l'influence de la France et même, dans bien de cas, d'exercer un *leadership* que nos partenaires européens sont loin de reconnaître en toutes circonstances aux États-Unis (...) L'Alliance est en mouvement», et «il est dans l'esprit de sa vocation internationale qu'exploitant pleinement la liberté d'action que lui donne son indépendance retrouvée, elle [la France] participe à ce mouvement afin de l'orienter et d'y mettre sa marque»²²¹.

De la normalisation à un nouveau tournant: après la fin de la guerre froide, dans les années quatre-vingt, l'OTAN doit remettre en cause ses objectifs et sa stratégie devant les nouveaux défis; parallèlement, la France doit redéfinir à nouveau son rôle dans l'Alliance. Devant les tâches de plus en plus importantes de l'Alliance atlantique et ses nombreuses interventions dans les situations de crise internationale ou de conflit (guerre du Golfe, Somalie, ex-Yougoslavie), le retour de la France au Comité militaire de l'OTAN et à d'autres organismes non intégrés, décision annoncée le 5 décembre 1995 et ensuite retirée, apparaît à présent urgent et nécessaire. Aujourd'hui, comme en 1966, c'est la transformation du système international qui impose à la France un choix fondamental en ce qui concerne sa politique atlantique et, en général, sa politique étrangère.

¹ Maurice VAÏSSE, Pierre MÉLANDRI et Frédéric BOZO (dir.), *La France et l'OTAN, 1949-1996*, Bruxelles, Complexe, 1996.

² Frédéric BOZO, *Deux stratégies pour l'Europe. De Gaulle, les États-Unis et l'Alliance atlantique, 1958-1969*, Paris, Plon, 1996. Les sources d'archives n'étaient pas disponibles lorsque Bozo avait écrit *La France et l'OTAN. De la guerre froide au nouvel ordre européen*, Paris, Masson, 1991. Sur le retrait de la

France de l'OTAN voir aussi Maurice VAÏSSE, *La Grandeur. Politique étrangère du général de Gaulle. 1958-1969*, Paris, Fayard, 1998, pp. 381 ss.

³ Les documents que j'ai consultés sont conservés auprès des *Archives Historiques des Communautés Européennes* de Florence.

⁴ Frédéric BOZO, *Chronique d'une décision annoncée: le retrait de l'organisation militaire (1965-1967)*, in *La France et l'OTAN, 1949-1996*, op. cit., pp. 351 ss. Dans le même sens, voir: Georges-Henri SOUTOU, *L'alliance incertaine. Les rapports politico-stratégiques franco-allemands, 1954-1996*, Paris, Fayard, 1996, pp. 307-309.

⁵ Voir sur ce point Georges-Henri SOUTOU, *L'alliance incertaine...*, op. cit., pp. 293 ss.

⁶ Voir par exemple une note du service des Pactes qui examine trois hypothèses: 1 - La France se retire de l'Alliance atlantique le 24 août 1969, après avoir donné, au plus tôt, le préavis nécessaire; 2 - La France reste dans l'Alliance atlantique mais se retire des organes intégrés de l'OTAN; dans ce cas le Conseil atlantique pourrait rester à Paris, et même son appartenance au Comité militaire, qui n'est pas un organe intégré, pourrait continuer; 3 - La France ne se retire pas de l'Alliance atlantique, mais obtient de soustraire son territoire à la zone du Commandement allié en Europe, tout en continuant de faire partie de SACEUR: note concernant diverses hypothèses pour mettre fin à l'intégration au sein de l'OTAN, non datée (mais fin septembre-début octobre 1965), *Ministère des Affaires Étrangères* (ultérieurement MAE), série *service des Pactes 1961-70* (ensuite Pactes), carton 261. Cette note reprend des notes rédigées en mars, avril et mai 1965, notamment la note a/s de la présence de l'OTAN en France, 17/3/65, *ivi*.

⁷ Une note de janvier 1966 admet encore la possibilité d'une réforme de l'OTAN, car on affirme que les objectifs de la politique française pourraient être atteints sans dénonciation de l'Alliance atlantique: note du SdP a/s de l'Alliance atlantique, 17/1/66, MAE, Pactes, carton 261.

⁸ Note pour Charles Lucet (directeur des affaires politiques du Quai d'Orsay, futur ambassadeur à Washington), 26/1/66 (et note jointe de de Leusse sur l'audience accordée par de Gaulle à Brosio le 20 janvier), MAE, Pactes, carton 261.

⁹ Note de Jean de La Grandville (chef du SdP) pour le Ministre, 21/1/66, MAE, Pactes, carton 261. Bohlen, quant à lui, n'est par surpris par l'idée de la dénonciation, qui semblait «déjà résulter des confidences du Chef de l'État à divers visiteurs», même si «elle allait directement à l'encontre de ce que lui avait toujours dit le Ministre» Couve de Murville: note pour Charles Lucet, 26/1/66, MAE, Pactes, carton 261, doc. cit.

¹⁰ Note de Jean de La Grandville, 26/1/66, MAE, Pactes, carton 261. Sur l'entretien entre Brosio et de Gaulle du 20 janvier voir aussi le récit que Brosio fait au représentant britannique à l'OTAN, Sir Evelyn Shuckburgh: Shuckburgh à Hood, let. du 24/1/66, conf., *Public Record Office*, Kew-Londres, (dorénavant PRO), *Foreign Office* (FO) 371/190671.

¹¹ Note de Jean de La Grandville, 11/2/66, MAE, Pactes, carton 261. En outre de Gaulle confirme à Bohlen qu'il ne précipiterait pas les négociations avec les États-Unis afin de ne pas accroître leur embarras au Vietnam.

¹² Jean de La Grandville à Charles Lucet, let. du 15/2/66, conf., MAE, Pactes, carton 261.

¹³ Notes du SdP du 25/2/66 et du 4/3/66, MAE, Pactes, carton 261. Le 16 mars McBride réfère l'information que lui a donnée le conseiller italien Rocca, selon laquelle orginellement de Gaulle voulait dénoncer le Traité mais il avait été dissuadé par le Quai d'Orsay, qui avait exploité l'argument concernant les effets que cela aurait eu sur le statut des FFA (information que l'ambassade américaine à Paris avait précédemment référée): McBride (Paris) à Rusk, tél. n. 5900 du 16/3/66, secret, Washington, *National Archives and Records Administration* (ensuite NARA), année 1996, dossier (dr.) 116, n. 1436. Sur l'opinion d'une tentative de Couve de persuader de Gaulle à ne pas sortir de l'OTAN voir: Central Intelligence Agency (CIA), Directorate of Intelligence, «*Maurice Couve de Murville*», Intelligence memorandum n. 1602/66 du 22/9/66, *Lyndon B. Johnson Library, National Security Files* (ultérieurement NSF), dr. 4, pp. 77-81. Ce document explique les «discrepancies» et les «inconsistencies» entre de Gaulle et Couve par le fait que le Général «often conceals his innermost thinking on certain problems». Couve «is limited in what he can reveal of the future French plans and policies not only because he sometimes is not privy to de Gaulle's thoughts but also because de Gaulle himself has yet to make final decisions». Sur les pressions du Quai d'Orsay sur de Gaulle afin que la France se débarrasse de l'intégration tout en restant partie du Traité Atlantique, notamment afin de ne pas perdre les droits de stationnement des FFA, voir aussi: Ramsbotham (Paris) à Barnes, let. du 8/2/66, conf., PRO, FO 371/190671; Reilly au FO, tél. n. 140 du

17/2/66, secret-priority, *ivi*; Mansfield (Paris) à Hugh-Jones (FO), let. du 21/2/66, conf., *ivi*; Shuckburgh à Hood, minute du 1/3/66, conf., FO 371/190672; Ramsbotham à Barnes, min. du 5/3/66, conf., FO 371/190674. L'ambassadeur britannique à Paris, Sir Patrick Reilly, dit que personne hors de l'Élysée connaît les raisons pour lesquelles de Gaulle a accéléré son programme original. À son avis, il ne s'agit pas seulement des préoccupations françaises face à la détérioration de la situation au Vietnam, mais aussi de profiter de la coïncidence avec des problèmes de politique intérieure - élections ou crise de gouvernement - dans certains pays alliés, tels que l'Italie, la Belgique, le Canada et le Royaume-Uni. Mais la raison principale serait le désir du Général de régler la question de la participation française à l'OTAN avant les élections de 1967, et de lancer une nouvelle politique envers l'Union soviétique, ce qui implique qu'il se présente à Moscou, en occasions du voyage prévu pour le mois de juin, le main libres: Reilly au FO, tél. 222 du 14/3/66, PRO, PREM 13/1043.

¹⁴ Conférence de presse du 21/2/66, Charles DE GAULLE, *Discours et messages*, vol. 5, Paris, Plon, 1970, pp. 6 ss.

¹⁵ Note de la Délégation française au Conseil OTAN, 26/2/66, secr., MAE, Pactes, carton 261.

¹⁶ Bohlen à Rusk, tél. n. 5168 du 23/2/66, secr., NARA, 1996, dr. 116, n. 1421.

¹⁷ Reilly au FO, tél. n. 171 du 1/3/66, secr., PRO, PREM 13/1042, concernant les déclarations de Bohlen à Reilly.

¹⁸ Ball à Bohlen, 3/3/66, NARA, 1995, dr. 130, n. 1532.

¹⁹ Note de la Délégation française au Conseil OTAN, secr., 8/3/66, MAE, Pactes, carton 261. Le représentant permanent français à l'OTAN, Pierre de Leusse, souligne que plusieurs de ses collègues, représentants de petits pays, lui avaient dit que, sans la présence de la France au Conseil, «n'entendraient plus que la voix des Anglo-Saxons»: note de la Délégation française au Conseil OTAN, 26/2/66, secr., *ivi*, doc. cit.

²⁰ Instructions du 22/2/66, MAE, Pactes, carton 261. Quant à la question des bases américaines en France, au cours d'une réunion au SGDN, avec la participation de l'EMA et du SdP, on examine diverses modalités pour assurer le commandement et le contrôle français des implantations étrangères (américaines et canadiennes) en France (note du SdP a/s des bases américaines en France, 25/2/66, *ivi*) et on élabore un schéma des modifications à opérer en ce qui concerne l'OTAN et les bases américaines en France, qui prévoit aussi bien la dénonciation des conventions multilatérales (à savoir: 1 - la Convention entre les États parties au Traité de l'Atlantique Nord pour le statut de leurs forces - Convention de Londres du 19 juin 1951; 2 - le Protocole sur le Statut des quartiers généraux militaires interalliés de Rocquencourt et de Fontainebleau créés en vertu du Traité de l'Atlantique Nord - Protocole de Paris du 28 août 1952) que des différents accords bilatéraux franco-américains conclus dans la période 1950-1953 (note du SdP, «Schéma des modifications à opérer en ce qui concerne l'OTAN et les bases américaines en France», 25/2/66, *ivi*).

²¹ Note de la Délégation française au Conseil OTAN, secr., 8/3/66, MAE, Pactes, carton 261, doc. cit.

²² Le Général de Gaulle au Président Johnson, let. du 7/3/66, MAE, Pactes, carton 261; *Foreign Relations of the United States, 1964-1968* (dorénavant FRUS), XIII, Washington, U.S. Government Printing Office, 1995, d. 137. Ce message est présenté comme le premier d'une série que de Gaulle se proposait d'envoyer aux principaux membres de l'Alliance atlantique pour les informer de sa décision. En effet, le 9 mars de Gaulle envoya des lettres au premier ministre britannique Wilson, au chancelier allemand Erhard, et au président italien Saragat.

²³ Ball au Department of State (DoS), 7/3/66, NARA, 1995, dr. 130, n. 1533.

²⁴ *De Gaulle and NATO. Situation Report*, memorandum for the President, by Francis Bator, 3/3/66, secr., NARA, 1994, dr. 15, n. 167.

²⁵ Memorandum for the President (about Johnson's further response to de Gaulle), by Francis Bator, 7/3/66, FRUS, XIII, d. 138. Selon Bator la menace de dépriver la France de la protection prévue par le traité de Washington serait très peu crédible. Voir aussi les conseils de prudence et la sollicitation à ne pas «précipiter» l'action concernant une lettre ou déclaration donnés par un autre conseiller du président Johnson: memorandum for the President, by Komer (acting special assistant for National Security Affairs), 16/3/66, *ivi*, d. 143.

²⁶ Ball à Bohlen, 3/3/66, NARA, 1995, dr. 130, n. 1532, doc. cit.

²⁷ Bendall à Barnes, min. du 15/3/66, pers. & conf., et Dean au FO, tél. n. 913 du 16/3/66, secr., PRO, FO 371/190680, doc. cit.; Bendall à Barnes, min. du 18/3/66, conf., et Dean au FO, tél. n. 944 du 19/3/66, secr., FO 371/190782.

²⁸ Letter from President Johnson to President de Gaulle, 22/3/66, FRUS, XIII, d. 146.

²⁹ Bohlen à Rusk, 11/3/66, FRUS, XIII, d. 141; Rusk à Bohlen, tél. n. 4499 du 12/3/66, NARA, 1996, dr. 116, n. 1434.

³⁰ Rusk à Bohlen, tél. n. 4499 du 12/3/66, NARA, 1996, dr. 116, n. 1434, doc. cit. Jean de La Grandville admet que les Américains «were correct to believe that French assumed ball was still in their court»: McBride (Paris) à Rusk, tél. n. 5805 du 14/3/66, *ivi*, n. 1435.

³¹ Aide-mémoire du 29/3/66, MAE, Pactes, carton 262. Voir aussi René JACQUOT, «Chronique de l'OTAN», *Défense Nationale*, mai 1966, pp. 930-935.

³² Bohlen à Rusk, DoS cable n. 6141 du 23/3/66, secr., NARA, 1995, dr. 263, n. 3147; *idem*, tél. n. 6225 du 25/3/66, secr., *ivi*, n. 3151. Sur les divergences entre le Quai d'Orsay (et, jusqu'à un certain point, la Défense Nationale), et de Gaulle, voir aussi: *idem*, 31/3/66, FRUS, XIII, d. 150.

³³ EMA, note pour le Ministre des Armées, 29/3/66, MAE, Pactes, carton 262.

³⁴ *Conseil restreint à l'Élysée le 2 juin 1966 (d'après les notes de M. Alphand)*, 3/6/66, MAE, Pactes, carton 263. Le premier ministre Georges Pompidou met au courant des différentes négociations qui vont s'engager (et qui doivent être «étroitement coordonnées») le ministre des Affaires étrangères (Pompidou à Couve de Murville, let. n. 39228 du 20/6/66, MAE, Pactes, carton 263), le ministre des Armées (Pompidou à Messmer, let. n. 39229 du 20/6/66, *Service historique de l'armée de terre – SHAT –*, 1 R 187) et le secrétaire général de la Défense Nationale. Il y a aussi deux négociations concernant les FFA, l'une avec les Allemands, l'autre avec tous les Alliés: cf. *infra*.

³⁵ Instructions à Pierre Messmer, 28/4/65; note de Jean de La Grandville, conf., 21/5/65; diplomatie (direction politique), tél. circ. n. 107, conf., 22/5/65, MAE, Pactes, carton 261. Ainsi Couve de Murville s'était-il exprimé le 20 mars 1965, devant la Commission des Affaires étrangères. Dans cette occasion Couve avait souligné que depuis sept ans la France avait manifesté son insatisfaction face à «cette organisation lourde et coûteuse qui enlève à l'autorité française une grande partie de sa liberté d'action et de son sens des responsabilités. Nous avons tiré déjà pour nous-mêmes certaines conséquences par le retrait des flottes françaises de l'Atlantique et de la Méditerranée du commandement OTAN, ainsi que par la réduction des troupes en Allemagne sous commandement OTAN»: note de Jean de La Grandville du 21/5/65, conf., *ivi*.

³⁶ Aide-mémoire du gouvernement français du 11 mars 1966, MAE, Pactes, carton 261.

³⁷ *Interview de M. Couve de Murville à l'O.R.T.F. (la Radio-Télévision française) du 17 mars 1966*, MAE - Section des services d'information et de Presse, in SHAT, 2 T 7 et 1 R 187. Le texte de l'interview est aussi in *Archives Nationales* (ensuite AN), 5 AG 2, *archives du cabinet du Président Georges Pompidou*, 1004.

³⁸ Conférence de presse du 4/2/66, Charles DE GAULLE, *Discours et messages*, vol. 4, Paris, Plon, 1970, pp. 325 ss.; Conférence de presse du 21/2/66, *ivi*, vol. 5, pp. 6 ss., cit.

* En réalité, surtout dans les milieux militaires français, l'hypothèse d'une menace soviétique n'est pas exclue complètement. Comme le dit le chef d'état-major des Armées, le général Ailleret, la probabilité d'une agression de l'Occident par l'Union soviétique et ses satellites «paraît à beaucoup avoir considérablement diminué ... Mais tant que cette probabilité n'est pas sur le plan politique considérée comme nulle, nous autres militaires devons la traiter techniquement comme une hypothèse à laquelle nous devons faire face ...on lit quelquefois dans la presse que si le gouvernement français estime devoir se retirer de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord, c'est parce qu'il pense que l'éventualité d'une agression venant de l'Est n'est plus à retenir. Or cela est tout à fait inexact. Si la probabilité d'une telle agression était jugée nulle par la France, celle-ci estimerait que l'hypothèse de base de l'alliance atlantique n'ayant plus de réalité, cette Alliance elle-même n'aurait plus de raison d'être. Or la France considère ... que l'Alliance reste justifiée, et elle ne met en cause que l'organisation militaire de celle-ci, et ceci, non point parce que la probabilité de l'hypothèse de base a pu varier, mais parce que cette organisation ne permet pas à la France de participer à l'Alliance dans des conditions cohérentes avec sa politique militaire générale»: conférence prononcée au Collège de l'OTAN, le 26/4/66, par le général Ailleret, sur le thème: *Politique de défense et politique militaire française*, texte transmis par le bordereau d'envoi n. 1384 MA (Ministère des Armées)/EMAT/CAB/46/DR du 9/5/66, SHAT, 2 T 7, et aussi 1 R 187.

³⁹ Projet de circulaire (de Puaux), conf., non daté (mais mars 1966), MAE, Pactes, carton 261.

⁴⁰ *Idem*; note du SdP a/s de l'OTAN, 14/3/66, MAE, Pactes, carton 262 et dans SHAT 1 R 187 et 15 R 71. Comme le dit Couve à Bohlen, en lui remettant la lettre de de Gaulle à Johnson, le 7 mars, le

gouvernement français avait depuis longtemps fait savoir son intention d'exposer ses intentions au début de 1966. Certains ont pu penser que les Français avaient changé d'avis, invoquant à cet égard les élections prévues pour 1967; on dit maintenant que la France veut précipiter les choses en prévision du voyage à Moscou. «Tout cela - dit Couve - est de l'enfantillage. Le fait est simplement que le problème est arrivé à maturité, indépendamment des contingences intérieures et extérieures»: MAE - direction politique (de Beaumarchais), tél. circ., réservé-très secr., 8/3/66, MAE, Pactes, carton 261.

⁴¹ Cette possible motivation était envisagée, du côté américain, par le Département d'État: Thomas L. Hughes (director of Intelligence and Research-DoS) à Rusk, *Check List of Factors and International Relationships Involved in President de Gaulle's Impending Attack on NATO*, 4/3/66, NARA, 1995, dr. 27, n. 300. Voir aussi les déclarations de de Leusse à Cleveland: Cleveland (Paris) à Rusk, tél. n. 6146 du 23/3/66, NARA, dr. 263, n. 3148; Cleveland eut l'impression que de Leusse demandait l'aide américaine «in slowing the General down». Shuckburgh aussi dit que Cleveland avait eu l'impression que de Gaulle «seemed to be making a personal appeal to the Americans to do something (...) to deter General de Gaulle from the drastic course on which he had set»: Shuckburgh au FO, tél. n. 147 du 23/3/66, conf., PRO, FO 371/190683. Voir aussi: Bohlen à Rusk, tél. n. 5422 du 3/3/66, secr., NARA, 1996, dr. 17, n. 181; *idem*, tél. n. 6421 du 31/3/66, conf., NARA, 1995, dr. 263, n. 3157. Bohlen parle à ce propos de la «ruse» de de Gaulle: *idem*, 31/3/66, FRUS, XIII, d. 150, doc. cit.

⁴² Voir par exemple les déclarations du ministre belge des Affaires étrangères, Paul-Henri Spaak: Crouy-Chanel (ambassadeur français à Bruxelles) à Couve de Murville, dépêche n. 523 du 10/5/66, MAE, Pactes, carton 263.

⁴³ Sur l'appréhension britannique en face d'une renaissance du nationalisme allemand voir: Courcel à Couve, tél. nn. 1224-33 du 29/3/66, rés., MAE, Pactes, carton 262; FO and CRO (Commonwealth Relations Office) to certains missions, tél. guidance n. 112 du 28/3/66, restricted, PRO, PREM 13/1043; Reilly au FO, tél. n. 246 du 18/3/66, restricted, PRO, FO 371/190682.

⁴⁴ Voir les nombreuses fiches in SHAT, 1 R 187, 188 et 189.

⁴⁵ Projet de circulaire (de Puaux), conf., MAE, Pactes, carton 261, doc. cit.; note du SdP a/s de l'OTAN, 12/3/66, *ivi*, carton 262, et SHAT 1 R 187 et 15 R 71 (la version conservée au SHAT est datée 14/3/66).

⁴⁶ Lorsque «nous ne sommes plus tout à fait souverains chez nous dans le domaine militaire, nous ne sommes plus assurés non plus que la politique que nous suivons, et d'abord la politique internationale, est aussi tout à fait dans nos mains. Et, à une époque où les crises ou les menaces se sont très largement écartées de l'Europe, où on les voit apparaître en d'autres continents et notamment en Asie, c'est une chose qu'il convient de méditer; car rien n'est plus mauvais que de se laisser entraîner dans une politique que l'on n'a pas soi-même choisie et décidée»: *Interview de M. Couve de Murville à l'O.R.T.F. du 17 mars 1966*, doc. cit. à la note n. 37. L'ambassadeur britannique à Paris, Sir Patrick Reilly, donne une liste d'arguments employés par les Français pour expliquer leur politique envers l'OTAN et souligne que beaucoup d'entre eux ont été utilisés par Couve dans son discours du 17 mars: Reilly au FO, tél. nn. 239 et 245 du 17 et 18/3/66, conf., PRO, FO 371/190681.

⁴⁷ *Politique de défense et politique militaire française*, conférence prononcée au Collège de l'OTAN par le général Ailleret le 26/4/66, SHAT, 2 T 7 et 1 R 187, doc. cit. Sur l'idée selon laquelle l'intégration aurait mis les forces françaises à la disposition de la «Société d'Assurance» qu'était l'Alliance atlantique et sous le «protectorat» américain, la France perdant ainsi sa «liberté d'action», voir aussi: général Ailleret, schéma d'exposé aux officiers généraux et supérieurs des FFA, 10/10/66, SHAT, 1 R 188.

⁴⁸ *Interview de M. Couve de Murville à l'O.R.T.F. du 17 mars 1966*, doc. cit.

⁴⁹ Sur le plan de la politique intérieure la question du retrait français de l'OTAN a été étudié par Jean-Paul BRUNET: *Le retrait de la France de l'OTAN: la scène intérieure*, in *La France et l'OTAN, 1949-1996*, op. cit., pp. 379-401.

⁵⁰ Fiche (à l'attention du ministre des Armées) de renseignement concernant les réactions enregistrées suite aux déclarations du Chef de l'État a/s de l'OTAN, transmise par le Ministère des Armées, direction de la sécurité militaire, bordereau d'envoi n. 4612/DSM*/11/SC (secr.-conf.) du 10/3/66, SHAT, 1 R 187. En ce qui concerne les officiers français, sur le plan politique ils «ont manifesté une certaine inquiétude sur les répercussions sociales que pourrait provoquer l'évacuation des bases américaines employant du personnel français, et aussi sur la perte d'un certain nombre de postes d'états-majors et des avantages matériels qui y sont attachés. On enregistre parfois une certaine hostilité aux options du Chef de l'État, ce qui tiendrait davantage à un parti pris contre sa personne plutôt qu'à ses décisions quelles qu'elles

soient. Cependant, sur le plan international, les officiers français paraissent partagés entre la satisfaction sentimentale de pouvoir accéder à l'indépendance nationale, et l'inquiétude des dangers que peut entraîner un dégagement de la France de l'OTAN, même s'ils estiment par ailleurs une révision de ce traité nécessaire. Le départ de la France risquerait en effet de donner une place prépondérante à l'Allemagne au sein de l'Europe. De plus, un éventuel renversement des alliances, au profit de l'U.R.S.S. dans l'avenir, est envisagé sans enthousiasme. Sur le plan stratégique, certains officiers ne pensent pas que la France puisse être engagée seule dans un conflit, et admettent que les alliés interviendraient, lorsque leurs propres intérêts l'exigeraient, même si la France est en dehors de l'OTAN. Par contre, d'autres jugent sévèrement la politique de défense française en mettant en doute la possibilité qu'a la France de pouvoir se défendre seule et acquérir une capacité de dissuasion efficace».

⁵¹ Entretien du général Méry réalisé le 19 février 1997 au SHAT, SHAT, *Archives Orales (Histoire orale)*, 3 K 4 (Fonds général Guy Méry), VIII (12 AV 20), page 2.

⁵² Cf. la documentation in SHAT, 15 R 11, sdr. 5

⁵³ Note pour le service des Pactes du 21/4/66, n. 213, conf., communiqué au cabinet du Ministre (de Leusse), MAE, Pactes, carton 263 (les phrases en italique sont soulignées dans le texte). Lemnitzer approuvait donc l'idée de la «cohabitation» entre le Conseil atlantique et SHAPE (cf. *infra*).

⁵⁴ EMA, note pour le Ministre des Armées, 29/3/66, MAE, Pactes, carton 262. On remarque aussi que les unités qui assurent le fonctionnement des états-majors alliés sont en partie françaises: or, si certaines d'entre elles peuvent être relevées immédiatement sans inconvénient, certaines autres - en particulier les unités de transmissions - comprennent des spécialistes qui ne peuvent être remplacés en quelques mois. En outre, pour des raisons de souveraineté, la France peut désirer maintenir en place certains personnels de ces unités aussi longtemps que les états-majors alliés fonctionneront sur son territoire. C'est pourquoi on propose d'ajouter au projet d'aide-mémoire aux États-Unis que «des accords d'état-major détermineront les personnels qu'il serait souhaitable de laisser en place après le 1er Juillet 1966».

⁵⁵ Le général Houssay au ministre des Armées, Pierre Messmer, let. du 24/3/66, secr.-conf., et note ci-jointe du général Houssay, *Aspects militaires de la position de la France dans l'Alliance Atlantique à la suite de l'Aide-mémoire du 11 Mars 1966*, 24/3/66, secr.-conf., SHAT, 1 R 187 (pour la note, voir aussi: MAE, Pactes, carton 262). Houssay essaie d'expliquer à ses partenaires du Groupe Permanent et du Comité militaire les considérants et la portée des décisions françaises relatives à l'OTAN, et rend compte des réactions qu'il a notées chez ses interlocuteurs sur le plan militaire. Voir aussi Houssay au ministre des Armées, note n. 7711/CH du 5/4/66, secr., et note n. 7813/CH du 6/4/66, SHAT, 1 R 187: «Notre maintien à part entière au Comité Militaire, organisme multinational non intégré ... permettrait à la France de pouvoir continuer à exprimer ses vues et à opposer si nécessaire son veto sur tous les problèmes militaires de l'Alliance qu'il s'agisse aussi bien du concept stratégique, et des missions des grands commandants OTAN, que des réalisations concrètes dans les domaines de l'infrastructure, des télécommunications, des réseaux d'alerte etc...». Sur ce point cf. aussi EMA, fiche n. 176/SECCEM a/s des problèmes posés par le retrait de la France de l'OTAN, 29/4/66, MAE, Pactes, carton 263.

⁵⁶ *Le Comité militaire et le Groupe permanent: leur organisation et les conséquences pratiques des décisions françaises*, fiche de la Délégation française au Groupe permanent, Washington, 12/4/66, MAE, Pactes, carton 291.

⁵⁷ Procès-verbal de la réunion tenue au SGDN le 12/9/66 sur les négociations à mener avec les alliés suite au retrait de l'organisation militaire de l'OTAN, MAE, Pactes, carton 265.

⁵⁸ De Leusse informe ses collègues de cette décision le 14 septembre: note du 14/9/66, MAE, Pactes, carton 264.

⁵⁹ Frédéric BOZO, *Chronique d'une décision annoncée...*, cit., in *La France et l'OTAN...*, op. cit., p. 346.

⁶⁰ Note préliminaire du SGDN et du SdP, 13/7/66, MAE, Pactes, carton 264. Le CEMA préconise le refus de toute participation, bien que les autorités françaises aient expressément approuvé l'autorisation des crédits. Mais la note affirme que cette attitude risquerait de soulever de vives réactions et souhaite «une position plus souple»: la France pourrait accepter de maintenir sa participation aux crédits en cause intéressant les quartiers généraux alliés, «à condition qu'en contrepartie les alliés renoncent expressément à nous présenter toute autre demande de frais ou de compensation pour ce transfert des Quartiers Généraux hors de France».

⁶¹ Le général Brébisson, secrétaire générale de la Défense Nationale, avait constitué une commission visant à coordonner l'action des divers services intéressés - notamment au ministère des Affaires étrangères, au ministère des Armées et éventuellement à l'état-major particulier du Président de la République - et d'en référer au gouvernement: Pampidou à Messmer, let. n. 39229, 20/6/66, SHAT, 1 R 187, doc. cit.

⁶² Note préliminaire du SGDN et du SdP, 13/7/66, MAE, Pactes, carton 264, doc. cit. à la note 60; Brébisson (SGDN) au Premier Ministre, let. n. 1083 DN/CAB du 18/7/66, SHAT, 1 R 188. En faveur du maintien de la participation française au système NADGE voir aussi: *Participation française au projet NADGE*, note n. 10255 DN/AG (SGDN, Division affaires générales), secr., 18/7/66, SHAT, 1 R 188. Rappelons aussi que, lors de la réunion du 7 mai 1966 du Conseil de Défense, le général de Gaulle s'était prononcé en faveur du maintien des échanges d'informations entre les défenses aériennes alliées et françaises, et donc de la collaboration en matière de défense aérienne: note n. 138 DN/ORG/AES (Premier Ministre, SGDN, division de l'Organisation), secr., 11/7/66, SHAT, 1 R 188.

⁶³ Voir par exemple: note du général Ailleret à l'attention de Monsieur le Premier ministre, n. 00042/EMA/CAB/S (secr.), 18/4/66 (copie pour le ministre des Armées), SHAT, 1 R 187. Voir aussi la note n. 139 DN/ORG/AES (Premier ministre, SGDN, division de l'Organisation), secr., 11/7/66, SHAT, 1 R 188, qui affirme, à propos de la concession des facilités de survol pour les avions alliés, que «cette carte est pour nous un atout majeur» dans le cadre de la négociation.

⁶⁴ *Broad Lines of Approach Toward Negotiations With France in NATO Crisis*, memorandum by Dean Acheson, undated, FRUS, XIII, d. 163 (transmis à Rusk le 13 mai); Cleveland à Rusk, tél. n. 7618 du 7/5/66, secr., NARA, 1995, dr. 222, n. 2645. Par contre, John Leddy (assistant secretary of State for European Affairs, DoS) pense que les Quatorze n'ont aucun «significant bargaining leverage» avec la France sur cette question: memorandum by John Leddy, 14/11/66, conf., NARA, 1992, dr. 277, n. 3384.

⁶⁵ D'après le *Foreign Office* le NADGE est pour la Grande-Bretagne un «bargaining counter» comme le droit de survol l'est pour la France: Bendall à Barnes, min. du 24/3/66, conf., PRO, FO 371/190684, doc. cit. Voir aussi: Reilly à Stewart, tél. n. 24 du 30/3/66, conf.; *summary of recommendations on how to handle the French withdrawal from NATO*, FO 371/190685.

⁶⁶ Frédéric BOZO, *Chronique d'une décision annoncée...*, cit., in *La France et l'OTAN...*, p. 348 et *id.*, *Deux stratégies pour l'Europe*, op. cit., p. 189.

⁶⁷ De Gaulle à Pampidou, let. du 2/10/67, AN, 5 AG 1/1.

⁶⁸ Voir la note préliminaire du SGDN et du SdP, 13/7/66, MAE, Pactes, carton 264, doc. cit., ainsi que les nombreuses fiches de l'EMA prônant le maintien de la participation française à plusieurs organismes, in SHAT, 1 R 187, 1 R 188 et 1 R 189.

⁶⁹ Messmer à Ailleret, note n. 3351 du 30/8/66, secr., SHAT, 1 R 188; note du général Brébisson n. 10321/DN/AG du 2/9/66, secr., *ivi*.

⁷⁰ *Participation française aux centres de La Spezia et de La Haye*, fiche du ministère des Armées-Cabinet, à l'attention du Ministre, 9/1/67, SHAT, 1 R 189.

⁷¹ *Exposé des conditions de notre participation aux différents organismes techniques de l'OTAN*, note du MAE-SdP du 21/4/67, bordereau d'envoi n. 118/DN/AM, diffusion restreinte, 28/4/67, SHAT, 1 R 189, ainsi que MAE, Pactes, carton 264 bis. Brosio accepte la participation française aux centres de La Haye et de La Spezia aux conditions que la France avait suggéré (Brosio à Schricke, let. n. PO/67/430 du 28/6/67, conf.), mais aux yeux des Français l'attitude des grands commandements de l'OTAN ne semble pas suivre la position du secrétaire général: Schricke (REPAN) à Brosio, let. n. 248 du 26/5/67, diffusion restreinte, SHAT, 1 R 189.

⁷² Lieutenant-Colonel Frédéric GUELTON, *Le retrait de l'organisation militaire intégrée*, in *La France et l'OTAN...*, op. cit., pp. 360-61.

⁷³ *Rapport sur le moral, Synthèse du Chef* (général F. Boquet), année 1966, 1ère Région Militaire-Place de Paris, état-major, 3ème Bureau, n. 148/EM/PPP/3/S du 30/12/66, SHAT, 2 T 109. Cit. in Lieutenant-Colonel Frédéric GUELTON, *Le retrait de l'organisation militaire intégrée*, op. cit., p. 363.

⁷⁴ *Rapport sur le moral du 152ème RI pour l'année 1966, Synthèse du Chef de Corps*, VIème Région Militaire, SHAT, 2 T 110. Cit. in Lieutenant-Colonel Frédéric GUELTON, op. cit., p. 363.

⁷⁵ Voir aussi: *Rapport sur le moral 1966, Synthèse du chef*, 51ème division militaire, 5ème Région, SHAT, 2 T 110: après avoir envisagé les problèmes de caractère matériel, ce rapport précise qu'«il faut noter cependant que les événements extérieurs importants de l'année 1966, tels que le retrait de l'OTAN, le

rapprochement avec l'Est ou la prise de parti dans le conflit vietnamien n'ont eu aucune incidence apparente sur son comportement et il semble que cette attitude procède plus de l'indifférence que de la prudence»; *synthèse du chef*, VI^{ème} Région militaire, 63^èe Division Militaire, annexe II, *ivi*: «...la politique française à l'égard de l'OTAN semble provoquer chez certains non pas tellement de l'inquiétude mais plutôt quelque gêne».

⁷⁶ *Rapport sur le moral, 1966, Synthèse du chef*, VI Région, 7^{ème} Division Militaire, annexe II, 17/12/66, SHAT, 2 T 110. Voir aussi: *Rapport sur le moral en 1966, Synthèse du Chef de Corps du 61^o B.T.A.P.*, 4^{ème} Région Militaire, SHAT, 2 T 109. L'éventualité d'un départ des FFA apparaissait comme la première des préoccupations de l'EMA. Sur la question du sort des FFA cf. *infra*, chapitre 6.

⁷⁷ C'est bien l'opinion du Département d'État, que l'ambassadeur britannique à Washington, Sir Patrick (Pat) Dean, constate lors de deux conversations, l'une avec Acheson, l'autre avec Rusk et Ball: Dean au FO, tél. n. 913 du 16/3/66, secr., PRO, FO 371/190680; *idem*, tél. n. 931 du 18/3/66, FO 371/190681

⁷⁸ *DoS-DoD discussions at the DoS*, DoS memorandum du 6/3/66, secr., NARA, 1995, dr. 27, n. 301; *Erhard on de Gaulle's NATO moves*, DoS memorandum du 9/3/66, secr., *ivi*, n. 302 (qui relate un rapport de l'ambassadeur américain à Bonn, George McGhee).

⁷⁹ Courcel à Couve de Murville, tél. n. 1006-1012 du 15/3/66, rés., MAE, Pactes, carton 262.

⁸⁰ Leusse à Couve de Murville, tél. du 22/3/66, MAE, Pactes, carton 262. «Les Scandinaves sont discrets. Les Allemands muets», concluait de Leusse. Mais Rusk déclare à Leusse que c'est à la France de donner des indications plus nombreuses et précises et que «la balle était dans le camp français»: Lucet a Couve de Murville, tél. n. 1070-63 du 24/3/66, *ivi*.

⁸¹ FO submission, draft paper, conf., 23/5/66, PRO, FO 371/190717; Thomson à Stewart, min. du 20/5/66, FO 371/190718.

⁸² René JACQUOT, «Chronique de l'OTAN», *Défense Nationale*, mai 1966, pp. 930-935: p. 934.

⁸³ Bruce pense que «Washington should urge the British not to act on their own, as they intend to do. While a statement is desirable it is not worth the risk of dividing the Alliance publicly»: Bruce à Rusk, tél. n. 4279 du 11/3/66, secr., NARA, 1996, dr. 118, n. 1445; voir aussi *idem*, tél. n. 4464 du 18/3/66, secr., *ivi*, n. 1464.

⁸⁴ Bruce à Rusk, tél. n. 4437 du 19/3/66, secr., *ivi*, n. 1465. En italique dans le texte. Bruce était aussi méfiant quant à l'idée d'une consultation très étroite entre les États-Unis, la Grande-Bretagne et la RFA, qui pourrait causer «an even worse problem of small power hostility to an apparent three-power directorate».

⁸⁵ Dean au FO, tél. n. 1567 du 18/5/66, conf., PRO, FO 371/190717; Thomson à Stewart, min. du 20/5/66, FO 371/190718, doc. cit.

⁸⁶ Stewart à Hood, min. du 3/6/66, conf. & guard, PRO, FO 371/190720. Mais au début Cleveland avait été considéré comme le porte-parole de la ligne dure recommandée par le Département d'État: Lucet à Couve de Murville, tél. n. 2196-98 du 18/4/66, MAE, Pactes, carton 263; Leusse à Couve, tél. n. 158 du 20/4/66, *ivi*, qui remet (sous bordereau n. 206 du 20/4/66) le texte de la déclaration de Cleveland sur la crise de l'OTAN et notamment sur la France; Leusse à Couve de Murville, tél. n. 98 du 10/3/66, *ivi*, carton 261. Sur l'attitude de Cleveland voir aussi: Cleveland à Rusk, tél. n. 7618 du 7/5/66, secr., NARA, 1995, dr. 222, n. 2645, cit., qui envisage l'éventualité d'une OTAN sans la France.

⁸⁷ Dean au FO, tél. n. 838 du 10/3/66, conf., PRO, FO 371/190676. Du côté anglais, notamment le représentant auprès de l'OTAN, Shuckburgh, on encourageait même Brosio à jouer «a positive role» à aider les Quatorze à atteindre une position commune: Schuckburgh au FO, tél. n. 112 du 11/3/66, conf., *ivi*.

⁸⁸ Après la publication de la «Déclaration commune» du 18 mars les Quatorze, suivant un plan proposé le 29 mars par Ball, décident de répartir la responsabilité de l'étude des conséquences de la décision française. Au début du mois d'avril, plusieurs «groupes de travail» sont ainsi créés: les études sur les conséquences militaires du retrait des forces françaises sont confiées aux États-Unis; la réorganisation des commandements est confiée à un groupe dirigé par la Grande-Bretagne, dans lequel les réflexions des alliés se dirigent vers la suppression du Groupe Permanent, le retour en Europe du Comité militaire et l'allègement des quartiers généraux, y compris la suppression de Centre Europe; quant aux infrastructures et au plan Nadge, la question est confiée au Canada et au directeur hollandais du NADGE; l'Italie et le Bénélux s'occupent du transfert des Commandements; la RFA est chargée des questions financières; enfin, la question du retrait du personnel français des quartiers généraux fait l'objet du travail du Secrétaire général. Par contre, la question des FFA n'est pas attribuée dans un premier moment; un groupe

de travail tripartite sur le statut des FFA sera établi ensuite à Bonn. Les Quatorze souhaiteraient aboutir à des conclusions précises avant la prochaine réunion du Conseil Atlantique au niveau ministériel, qui est fixée pour le mois de juin à Bruxelles: note du SdP a/s de l'évolution du problème de l'OTAN depuis le 20 avril 1966, 26/4/66, MAE, Pactes, carton 263. Sur l'activité des «groupes de travail» voir aussi: *France and NATO*, DoS Situation Report du 20/5/66, secr., NARA, 1995, dr. 20, n. 197.

⁸⁹ Leusse à Couve de Murville, dépêche n. 191 du 6/5/66, rés., MAE, Pactes, carton 263; note de la Délégation française au Conseil de l'Atlantique Nord pour le Ministre, 6/5/66, conf., MAE, Pactes, carton 263.

⁹⁰ Note pour le Ministre du 27/5/66, secr., jointe à la note de la Délégation française au Conseil de l'Atlantique Nord pour M. de Beaumarchais, 27/5/66, personnelle, MAE, Pactes, carton 263.

⁹¹ Note du SdP du 22/7/66, MAE, Pactes, carton 264, et *projet de déclaration du Secrétaire général*, ci-joint, dans lequel Ailleret prescrit au représentant français au Comité militaire, que le 25 juillet devait prendre position, de ne pas donner son accord à ce texte, mais de ne pas faire opposition à son adoption par les Quatorze: «Cette position paraît dans la logique de notre situation à l'égard de l'OTAN, mais elle souligne les difficultés que nous rencontrerons tant au Comité Militaire qu'au Conseil même de l'OTAN lors des discussions des problèmes relatifs à l'organisation militaire de l'Alliance».

⁹² Béatrice HEUSER et Cyril BUFFET, *Résister à la tempête: les réactions britanniques au départ de la France de l'intégration militaire de l'OTAN*, in *La France et l'OTAN*, op. cit., pp. 427-429.

⁹³ Prime Minister (Harold Wilson) to Foreign Secretary, personal minute n. M11/66 du 15/3/66, secr., PRO, PREM 13/1043. Cette lettre se base sur les idées exposées dans un *paper* du *Foreign Office: France and NATO*, FO paper for Prime Minister, 11/3/66, *ivi*.

⁹⁴ Cf. par exemple Courcel à Couve de Murville, tél. n. 961-64 du 11/3/66, rés., MAE, Pactes, carton 261; *idem*, tél. nn. 988-991 et 1224-33 du 14 et 29/3/66, *ivi*, carton 262.

⁹⁵ Leusse à Couve de Murville, tél. n. 107 du 15/3/66, MAE, Pactes, carton 262.

⁹⁶ Stewart à Shuckburgh., draft letter, s.d. (mais fin mai 1966), conf., PRO, FO 371/190685. Stewart précisait aussi «that we must play a leading part in trying both to minimise the damage which the French action will do to NATO and in seizing the opportunity to make the alliance more efficient and more economical, and go on to explore the possibility of improving the situation between East and West in Europe».

⁹⁷ Reilly à Stewart, tél. n. 24 du 30/3/66, conf., PRO, FO 371/190685, doc. cit.; Dean à Hood, let. du 5/4/66, secr., et Hood à Dean, let. du 5/4/66, secr., FO 371/190688.

⁹⁸ Reilly à Hood, let. du 20/6/66, conf., PRO, FO 371/190722. Sur la nécessité «that the present crisis in NATO should cause as little damage to Anglo-French relations as possible» voir aussi: Reilly à Stewart, tél. n. 24 du 30/3/66, conf., FO 371/190685, doc. cit. à la note n. 97.

⁹⁹ Shuckburgh à Hood, let. du 24/6/66, conf., PRO, FO 371/190722. Hood, quant à lui, partage la position de Shuckburgh, car il pense que l'ambassade, dans le souci de poursuivre de bonnes relations franco-britanniques, est moins capable de parler librement que la délégation: Hood à Reilly, let. du 23/6/66, conf., *ivi*.

¹⁰⁰ Barnes à Hood, let. du 9/6/66, PRO, FO 371/190720; Barnes à Ledwidge (ministre, Ambassade Paris), let. du 3/8/66, conf., FO 371/190723; voir aussi la réponse de Ledwidge du 12/8/66, *ivi*, qui se dit sceptique quant à la possibilité d'un revirement de la politique atlantique gaulliste du côté d'un futur gouvernement français.

¹⁰¹ *Note du service des Pactes a/s de la Grande-Bretagne et la crise atlantique*, 29/6/66, MAE, Pactes, carton 263.

¹⁰² Duncan Sandys était aussi le rapporteur pour le Comité de Défense de l'UEO. Pour les critiques de Sandys à l'attitude de de Gaulle envers l'OTAN et le rejet des principaux arguments qui étaient à la base du retrait français, voir notamment: *France and NATO*, draft report by Duncan Sandys, rapporteur du Committee on Defence questions and armaments (Eleventh Session of the WEU Assembly), joint à la lettre de D. Sandys à Acheson du 20/5/66, NARA, 1995, dr. 215, n. 2556, et à la lettre de D. Sandys à Stewart du 19/5/66, PRO, FO 371/190720. Quant à Denis Healey, celui-ci avait déclaré devant la Chambre des Communes que de Gaulle était «indigne de confiance»: Béatrice HEUSER et Cyril BUFFET, *Résister à la tempête...*, cit., in *La France et l'OTAN*, op. cit., p. 437.

¹⁰³ C'est bien l'impression que de Courcel tire du discours de Stewart du 3 mars: Courcel à Couve de Murville, tél. n. 2270-80 du 3/6/66, MAE, Pactes, carton 263; voir aussi: *idem*, tél. n. 2235-49 du 3/6/66, rés., et tél. 2293-98 du 6/6/66, très urgent, *ivi*.

* Stewart déclarait le 3 juin que les décisions de la France devraient fournir aux Quatorze l'occasion de réviser sérieusement, dans le sens de l'efficacité et de l'économie, le dispositif existant.

¹⁰⁴ Cleveland à Rusk, tél. n. 6342 du 29/3/66, secr., NARA, 1995, dr. 263, n. 3156, concernant une lettre du SACEUR à Brosio.

¹⁰⁵ Shuckburgh à Barnes, min. du 17/3/66, conf., PRO, FO 371/190682.

¹⁰⁶ *France and NATO*, draft report by Duncan Sandys, doc. cit. à la note 102.

¹⁰⁷ Reilly à Hood, let. du 3/3/66, conf., PRO, FO 190671; Shuckburgh à Hood, min. du 23/2/66, *ivi*; Roberts (ambassadeur à Bonn) à Hood, min. du 28/2/66, conf., *ivi*; Shuckburgh à Hood, tél. n. 97 du 3/3/66, PRO, FO 371/190672.

¹⁰⁸ Shuckburgh à Stewart, dépêche n. 28 du 22/3/66, secr., PRO, FO 371/190683. Le *Standing Group* - précise Shuckburgh - pourrait être aboli et remplacé par une «*Executive Agency*» avec un *staff* international. Le Comité militaire (et l'*Executive Agency*) pourrait être déplacé à Londres et on pourrait le mettre en contact plus étroit avec SACEUR et SACLANT.

¹⁰⁹ Shuckburgh à Thomson, let. du 7/4/66, pers. & conf., PRO, FO 371/190695. Pour la même raison Shuckburgh est contraire à la proposition de Barnes d'abolir l'UEO, ce qui faciliterait, selon l'officier du FO, le transfert du Conseil atlantique à Londres: Barnes à Gore Booth, let. du 12/4/66 (et copie à Shuckburgh), PRO, FO 371/190691. Pour Shuckburgh «to abolish the WEU Organisation would be to go further than is necessary. What is required at the moment is to give NATO more vigour and colour and to provide for a European voice»: Shuckburgh à Barnes, let. du 14/4/66, secr., PRO, FO 371/190691.

¹¹⁰ *France and NATO: Effects of the French action on the North Atlantic Council*, FO draft paper du 18/4/66, conf., PRO, FO 371/190692. En ce qui concernait l'éventualité du déplacement du Conseil de Paris, les arguments du *Foreign Office* contre son départ étaient les suivants:

«a – The Council's presence in Paris emphasises France's continuing adherence to the North Atlantic Treaty.

b – The withdrawal of the Council from Paris may drive France into greater isolation. This would be unwelcome to a number of allies.

c – France may find it easier to resume full, effective membership of the Alliance if the Council remains in Paris.

d – The Alliance is already facing considerable expenditure on compulsory moves of military headquarters. The relocation of the Council would add considerably to this expense.

e – It could be difficult to secure agreement on a new site for the Council».

Les arguments en faveur étaient:

«a – So long as it remains in Paris the Council is a hostage to the French and is dependent upon French co-operation and goodwill. The Council would also be operating in a basically hostile atmosphere.

b – The withdrawal of the Council would emphasise to public opinion in France her isolation within the Alliance and indicate the serious and far-reaching consequences of the French proposals.

c – France may yet denounce the Treaty and the Council would be obliged to move. If so, it would be better to move now as part of the general reorganisation of the Alliance.

d – If, as it seems, there is pressure for the military higher direction of the Alliance to be moved to Europe and integrated more closely with the Council and the political authorities of NATO, it would hardly be appropriate for this integrated politico-military organisation to be established in the capital of a country which was demonstratively not taking part in the integrated military activity of NATO...».

Quant à l'éventualité du transfert du Conseil à Londres, les arguments favorables étaient:

«a – The presence of the Council and the Military Committee in London would place the U. K. firmly at the centre of the Alliance. We should be in a good position to give general direction to the activities of the Alliance as a whole. We should in particular be well placed to provide leadership for the European members of the Alliance.

b – Certain financial advantages would accrue from the presence of a major international headquarters in London...».

Les arguments contre le transfert à Londres étaient:

«a – The Council and Military Committee would be separated from NATO military headquarters on the Continent.

b – A move to London would give Gaullist propaganda an excuse to represent the alliance as under “Anglo-Saxon domination”.

c – There is no certainty that the Europeans would want to see the Council removed from the mainland».

¹¹¹ FO à Shuckburgh, tél. n. 762 du 28/4/66, conf., PRO, FO 371/190696.

¹¹² Note du service des Pactes a/s de la Grande-Bretagne et la crise atlantique, 29/6/66, MAE, Pactes, carton 263.

¹¹³ Courcel à Couve de Murville, tél. n. 1986-88 du 14/5/66, MAE, Pactes, carton 263, doc. cit.

¹¹⁴ *Position paper on General Attitude of US towards France*, DoS memo, s.d., NARA, 1996, dr. 18, n. 199 (en italique dans le texte). Selon ce document, cette attitude devait être «undramatic but firm. Cold and polite, but not interested in obtaining favors from him [de Gaulle]», et il fallait notamment empêcher la France d’obtenir un «statut spécial».

¹¹⁵ Dean à Hood, let. du 7/5/66, conf. & guard, PRO, FO 371/190732; Barnes à Dean, let. du 9/5/66, conf. & guard, *ivi*; Shuckburgh à Barnes, let. du 11/5/66, conf. & guard, *ivi*.

¹¹⁶ Maillote à Ailleret, étude du groupe des «Treize» (Comité militaire) sur la refonte de la structure militaire de l’OTAN (traduction), AG/2839/12-5-66, secr., bordereau d’envoi n. 7402 EMA/ORG 4/AA, 16/5/66, SHAT, 1 R 187. Outre la cohabitation du Comité militaire avec le Conseil atlantique, cette étude envisageait: la suppression du *Standing Group* dans sa forme actuelle et son remplacement par un organisme exécutif plus acceptable du Comité militaire; le maintien du concept SHAPE; la suppression en temps voulu d’un niveau de la structure de commandement de AFCENT.

¹¹⁷ *France and NATO*, DoS Situation Report du 20/5/66, secr., NARA, 1995, dr. 20, n. 197. Mais le Département de la Défense n’était pas contraire à un déplacement à Londres: *NATO and French Decisions Coming up*, DoD memorandum (by Frederick S. Wyle, deputy assistant secretary) du 18/4/66, NARA, 1995, dr. 208, n. 2433.

¹¹⁸ Courcel à Couve de Murville, tél. n. 2011-14 du 18/5/66, rés., MAE, Pactes, carton 263.

¹¹⁹ Ce seraient surtout les militaires italiens qui étaient préoccupés par les implications stratégiques et géographiques pour l’Italie, si les communications à travers la France étaient coupées: Reinhardt (Ambassade Rome) à Rusk, tél. n. 2281 du 16/3/66, NARA, 1996, dr. 117, n. 1439.

¹²⁰ Harcel (Ambassade Rome) à Couve de Murville, tél. n. 905-6 du 27/5/66, MAE, Pactes, carton 263. Sur la crainte italienne de l’isolement et la reluctance de Fanfani au déplacement du Conseil atlantique de Paris voir aussi: Reinhardt à Rusk, tél. n. 2841 du 16/5/66, NARA, 1995, dr. 222, n. 2648. Selon Reinhardt, l’ambassadeur français à Rome essayait d’exploiter ces craintes italiennes. Sur l’attitude italienne devant le retrait français de l’OTAN voir Leopoldo NUTI, *Italy and the French Withdrawal from NATO in 1966*, in *France and NATO*, op. cit., pp. 469-88.

¹²¹ Leusse à Couve de Murville, tél. n. 242 du 2/6/66, rés., MAE, Pactes, carton 263. Le jour suivant de Leusse informe qu’après une réunion à Bruxelles, le 31 mai, les pays du Bénélux avaient adressé une lettre à Brosio pour, entre autres, «demander qu’une préférence soit reconnue aux pays hôtes des Quartiers Généraux pour accueillir le Conseil, si le siège de l’OTAN devait un jour changer». Après consultation des Quatorze, Brosio avait répondu le 2 juin par l’affirmative: *idem*, tél. n. 248 du 3/6/66, *ivi*.

¹²² Crouy-Chanel à Couve de Murville, tél. n. 485-88 du 3/6/66, MAE, Pactes, carton 263.

¹²³ Crouy-Chanel à Couve de Murville, tél. n. 489 du 4/6/66, MAE, Pactes, carton 263.

¹²⁴ Knight à Rusk, tél. n. 1401 du 7/5/66, conf., NARA, 1995, dr. 222, n. 2644.

¹²⁵ *Note du service des Pactes a/s de la Grande-Bretagne et la crise atlantique*, 29/6/66, MAE, Pactes, carton 263, doc. cit. à la note 101.

¹²⁶ Voir par ex. FO à Bonn, tél. n. 945 du 7/4/66, conf., PRO, FO 371/190686, qui envisage la possibilité que, «in connexion with his visit to Moscow, he [de Gaulle] may want to revive the Franco-Soviet Treaty...».

¹²⁷ *Note du service des Pactes a/s de la Grande Bretagne et la crise atlantique*, 29/6/66, doc. cit.

¹²⁸ Barnes à Hood, min. du 10/3/66; Stewart à Healey (secretary of State for Defence), FS/66/28 et FS/66/30 du 11 et 16/3/66, conf.; Healey à Stewart, min. du 14/3/66; brief (for the secretary of State) for Defence and Oversea Policy Committee, 17/3/66: PRO, FO 371/190683.

¹²⁹ Courcel à Couve de Murville, tél. n. 1006-1012 du 15/3/66, rés., MAE, Pactes, carton 262, doc. cit.

¹³⁰ Reilly au FO, tél. n. 237 du 17/3/66, conf., PRO, PREM 13/1043.

¹³¹ *Britain and Europe and the NATO crisis*, note du Premier ministre du 31/5/66, PRO, PREM 13/1044.

¹³² Memorandum of conversation with PM Wilson, by Sen. Church, 10/5/66, joint to the transmittal note of Henry Owen to Rostow, 1/6/66, NSF, dr. 8, p. 301.

¹³³ De sa part, Courcel souligne le souci britannique de ne pas compromettre les perspectives favorables à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun: Courcel à Couve de Murville, tél. n. 1823-33 du 4/5/66, rés., MAE, Pactes, carton 263. Au cours de cet entretien Gore Booth admet qu'il y avait parmi les Quatorze des «durs» et des «mous» et que la Grande-Bretagne faisait un effort de «conciliation», ce qui la faisait paraître comme «prenant la tête d'un front commun» contre la France; par contre, l'objectif britannique était d'«arriver le plus tôt possible à une réorganisation de l'OTAN compte tenu des positions françaises». Voir aussi *idem*, tél. nn. 1841-42 et 1986-88 du 5 et 14/5/66, *ivi*. Le 28 mars Gore Booth avait fait des déclarations semblables à celles de Courcel: FO tél. n. 836 du 30/3/66, circular, saving, PRO, FO 371/19068. En effet le Premier ministre Wilson avait remarqué «that De Gaulle “was making sweeter noises” about Britain’s joining the Common Market» et se demandait s'il s'agissait d'une «tactical move by De Gaulle to soften the acerbity on the NATO issue», «to buy off some of the hostility that he had arisen» avec son action envers l'OTAN: memorandum of conversation (by Church) with PM Wilson, 10/5/66, NSF, dr. 8, p. 301, doc. cit. Wilson répliquait que pour la Grande-Bretagne la question atlantique avait la priorité sur la question de l'entrée dans le Marché commun.

¹³⁴ Reilly au FO, tél. n. 24 du 30/3/66, PRO, FO 371/190685, doc. cit.

¹³⁵ Lucet à Couve de Murville, tél. n. 1593-1603 du 19/3/66, rés.-secr., MAE, Pactes, carton 262.

¹³⁶ En effet les Américains, comme les Anglais, avaient élaboré, en particulier à partir de l'été 1965, des études techniques qui envisageaient l'éventualité d'un retrait français de l'OTAN. Le Département d'État prépara huit *papers* concernant des aspects particuliers de la politique française envers l'OTAN. Ces rapports ont été écrits à la lumière d'événements qui se sont succédés, comme des suppléments de l'analyse fondamentale de ce problème fournie par le document REU-17, «*De Gaulle and the North Atlantic Alliance*», du 17 mai 1965. Le dernier de ces *papers*, résumant les sept précédents, date du 9 mai 1966: «*De Gaulle’s Attack on the Atlantic Alliance: VIII. The French Problem in Perspective*», DoS memorandum du 9/5/66, secret-controlled dissem, NARA, 1995, dr. 28, n. 305. Sur les prévisions et les craintes américaines d'une initiative de de Gaulle contre l'OTAN en 1966 voir: McBride (Paris) à Rusk, tél. n. 2847 du 23/11/65, NSF, dr. 3, pp. 292-94; Bohlen à Rusk, tél. n. 1291 du 10/9/65, *ivi*, pp. 484-85; Farley (représentant adjoint permanent à l'OTAN) à Rusk, polto n. 740 du 11/11/65, *ivi*, pp. 542-44. Voir notamment «*Possibilities and Alternatives of French European Policy in 1966*», Ambassade Paris (Culver Gleystein, first secretary of Embassy) au Département d'État, airgram n. 1039 du 27/11/65, conf., *ivi*, pp. 629-39: il s'agissait d'un «attempt to speculate on the various options which will be open to General de Gaulle in 1966», y compris une action contre l'OTAN qui impliquerait même le retrait du Traité.

¹³⁷ De Beaumarchais (direction politique du Quai d'Orsay), tél. du 8/3/66, MAE, Pactes, carton 261, doc. cit.

¹³⁸ Lucet à Couve de Murville, tél. n. 1450-60 du 14/3/66, MAE, Pactes, carton 262.

¹³⁹ Lucet à Couve de Murville, tél. n. 1082-89 du 24/2/66, MAE, Pactes, carton 261. Sur la classification du Pentagone dans la catégorie des «doves» et sur le support des JCS américains à l'idée d'une réforme de l'OTAN, cf. Bendall (conseiller à l'Ambassade, Washington) à Barnes, min. du 18/3/66, conf., PRO, FO 371/190682.

¹⁴⁰ Seydoux à Couve de Murville, tél. n. 2517-23 du 28/4/66, rés., MAE, Pactes, carton 263. Sur la modération de McNamara voir aussi Bendall à Barnes, min. du 24/3/66, PRO, FO 371/190684, doc. cit.

¹⁴¹ Jacques VERNANT, «L'OTAN: Les réactions américaines», *Défense Nationale*, juin 1966, p. 1098.

¹⁴² Lucet à Couve de Murville, tél. n. 2648-53 du 7/5/66 et dépêche n. 777 du 12/5/66, MAE, Pactes, carton 263. Dans son intervention Norstad estimait injuste d'imputer à la France seule la responsabilité de la crise de l'OTAN et minimisait aussi les conséquences logistiques du retrait français.

¹⁴³ Lucet à Couve de Murville, tél. n. 2824-34 du 14/5/66, rés., très secr., MAE, Pactes, carton 263.

¹⁴⁴ Lucet à Couve de Murville, tél. n. 3011-20 du 23/5/66, rés., MAE, Pactes, carton 263. Une lettre pareille est envoyée à la représentante Kelly, président de la sous-commission de l'Europe de la Chambre.

¹⁴⁵ Bendall à Barnes, min. du 24/3/66, conf., PRO, FO 371/190684; *idem*, let. du 14/6/66, conf., FO 371/190722.

¹⁴⁶ Lucet à Couve de Murville, tél. n. 1593-1603 du 19/3/66, rés.-secr., MAE, Pactes, carton 262, doc. cit.

¹⁴⁷ Lucet à Couve de Murville, tél. n. 3601-09 du 17/6/66, rés., MAE, Pactes, carton 263, doc. cit. Selon l'ambassadeur britannique à Washington, l'opposition entre la ligne dure du Département d'État et l'attitude souple, «relaxed» du Pentagone, aggravée par «the lack of a strong lead from the White House», explique les «ambivalences» de la politique de Washington envers de Gaulle. Quant aux raisons de l'assouplissement de l'attitude de Washington face au problème de la France et l'OTAN, Dean cite: la préoccupation pour le Vietnam; la réalisation que de Gaulle n'est pas capable d'influencer la situation internationale, son voyage en Russie n'ayant pas produit des résultats exceptionnels; le fait que les États-Unis ont bien dépassé leurs alliés en termes de pouvoir et ressources: Dean à Gore Booth, let. du 8/7/66, conf. & guard, PRO, FO 371/100723. *Le Foreign Office*, d'ailleurs, n'est pas surpris face à ces ambivalences et pense que «the ghost of the Marquis Lafayette» - c'est-à-dire la tendance favorable à la France - est dans quelque mesure toujours présente dans les milieux politiques américains: Gore Booth à Dean, let. du 15/7/66, conf. & guard, *ivi*.

¹⁴⁸ Jacques VERNANT, «L'OTAN: Les réactions américaines», *Défense Nationale*, juin 1966, cit., p. 1098.

¹⁴⁹ Lucet à Couve de Murville, tél. n. 1593-1603 du 19/3/66, rés.-secr., MAE, Pactes, carton 262, doc. cit. Sur les différentes tendances existant au sein du Congrès américain, notamment l'opposition entre Jackson et Mansfield, voir: *Le Sénat, la France et l'OTAN*, Lucet à Couve de Murville, dépêche n. 440 du 21/3/66, *ivi*.

¹⁵⁰ Jacques VERNANT, «L'OTAN: Les réactions américaines», *Défense Nationale*, juin 1966, cit., p. 1098.

¹⁵¹ Jacques Leprette (chargé d'affaires, Washington) à Couve de Murville, dépêche n. 529 du 6/4/66, MAE, Pactes, carton 262.

¹⁵² Lucet à Couve de Murville, tél. n. 3746-55 du 21/6/66, MAE, Pactes, vol. 263. Dans le même esprit de conciliation, McNamara aurait déclaré à un journaliste que l'on ne retirerait pas à la France les avantages du système d'alerte avancée (NADGE): *idem*, tél. n. 3601-09 du 17/6/66, rés., *ivi*.

¹⁵³ Note du SdP n. 337 du 9/7/66, MAE, Pactes, carton 264. Voir, ci-joint, le *Statement of Secretary of Defense Robert S. McNamara before the subcommittee on National Security and International Operations of the U.S. Senate Committee on Government Operations on the subject of the Atlantic Alliance*, 21/6/66: «These moves, while causing some short-range distraction, inconvenience and expenditure, will not have a substantial effect upon the overall combat capability of US forces in Europe, upon our strategy, or upon the security of the Alliance as a whole (...) They [our European Allies] believe as we do that the Alliance remains necessary, but that it should not be a brake upon political progress in the reconciliation of the entire European continent, nor should it be an obstacle to bridging the dividing line through Europe. They believe as we do that the integrated institutions of the Alliance add to the strength of the Alliance, but that they are not immutable, and in any case should not prevent full exploration of fruitful contacts by individual countries or groups of countries with their Eastern European neighbors or with the Soviet Union...».

¹⁵⁴ Lucet à Couve de Murville, tél. n. 3721-37 du 20/6/66, MAE, Pactes, carton 263.

¹⁵⁵ Lucet à Couve de Murville, tél. n. 3930-39 du 28/6/66, MAE, Pactes, carton 263.

¹⁵⁶ Henri KISSINGER, «Pour une nouvelle Alliance Atlantique», *The Reporter*, 14/7/66, traduction transmise par le Service d'information du Ministère des Armées, 21/7/66, SHAT, 10 T 1054, sous-dr. 6. Kissinger exprimait son «plus ferme soutien à la décision de ne pas ouvrir un débat public avec la France» et souhaitait «un dialogue sérieux au plus haut niveau entre la France et les États-Unis». Quant à la réforme de l'OTAN souhaitée par l'ancien conseiller de Kennedy, trois principes devraient gouverner l'attitude des États-Unis à cet égard: «1 - Un commandement intégré est rendu nécessaire par la technique moderne. Sa réalisation dictera les décisions de tous ceux qui considèrent la défense comme un problème grave; 2 - Du fait de l'évolution de l'OTAN, les fonctions symboliques du SACEUR ne sont pas aussi cruciales qu'entre 1950 et 1960. Le SACEUR devrait donc se concentrer sur les aspects militaires, tandis que les problèmes politiques et de doctrine devraient être transférés en partie au Comité Spécial et en partie au Comité Militaire. Il semble que la politique actuelle évolue dans ce sens; 3 - Le poids relatif de l'Europe dans la structure du commandement et dans l'organisation de l'OTAN devrait être accru...». Voir aussi l'article «Kissinger voit dans une "troisième force" européenne une solution à la crise de l'Alliance», publié par *Le Monde* le 29 juin.

¹⁵⁷ Lucet à Couve de Murville, tél. n. 1421-29 du 11/3/66, MAE, Pactes, carton 261; Leprette à Couve de Murville, tél. n. 2124-27 du 15/4/66, *ivi*, carton 262.

¹⁵⁸ Jacques VERNANT, «L'OTAN: Les réactions américaines», cit., p. 1099.

¹⁵⁹ *Le Sénat, la France et l'OTAN*, Lucet à Couve de Murville, dépêche n. 440 du 21/3/66, MAE, Pactes, carton 262, doc. cit.

¹⁶⁰ Jacques VERNANT, «L'OTAN: Les réactions américaines», cit., p. 1099.

* Le 17 avril Rusk avait exprimé à Lucet son amertume sur l'état des relations franco-américaines et lui avait dit «que le Président et lui-même continuaient à avoir de graves soupçons sur les tendances à long terme de la politique française». Malgré les assurances de Lucet que la France resterait fidèle à l'Alliance, Rusk continuait à penser que la politique de la France tendait «vers la neutralité» et qu'elle désirait en fait s'écarter «non seulement de l'organisation de l'alliance mais de son principe même»: Lucet à Couve de Murville, tél. n. 2175-80 du 17/4/66, MAE, Pactes, carton 263.

¹⁶¹ Leusse à Couve de Murville, tél. n. 2305-09 du 21/4/66, rés.-très secret, MAE, Pactes, carton 263, doc. cit.

¹⁶² Frank COSTIGLIOLA, *La réaction américaine au retrait de la France de l'OTAN*, in *La France et l'OTAN*, cit., pp. 403 et 405-6.

¹⁶³ Voir aussi bien les FRUS que les NARA: Rusk to Embassies all NATO capitals, tél. du 5/5/66, et joint DoS-USIA *Information Program in connection with NATO crisis*, NARA, 1995, dr. 27, n. 304, doc. cit. in Frank COSTIGLIOLA, *La réaction américaine au retrait de la France de l'OTAN*, cit., p. 409. Ce programme a été préparé par un «inter-agency working group» sous la direction de Acheson, Marks et Helms, qui l'ont approuvé en substance comme «point de départ». C'était Cleveland qui avait suggéré à Rusk de développer «a common agreed collection of principles» que tous les gouvernements pourraient utiliser comme une partie de leurs premières réactions aux démarches françaises: Cleveland à Rusk, tél. n. 5541 du 7/3/66, secr., NARA, 1996, dr. 17, n. 183. Voir aussi Rusk to all NATO missions, tél. circ. n. 1644 du 2/3/66, *ivi*, n. 182. Les instructions de base du Département d'État contenues dans ce document se fondaient en effet sur la distinction entre la politique étrangère du général de Gaulle et «our continuing friendship, courtesy and respect for France and French officials»; pourtant «we should continue quietly and firmly our course, ignoring Gaullist objections, but always showing respect and friendship towards him and the French people, while awaiting the day when a more friendly and cooperative government comes to power in France». Ces instructions sont emphatisées par l'ambassadeur à Londres: Bruce à Rusk, tél. n. 4194 du 6/3/66, NARA, 1996, dr. 116, n. 1424.

¹⁶⁴ McGhee à Rusk, tél. n. 2925, 21/3/66, secr., NARA, 1995, dr. 216, n. 2565 (aussi: NARA, 1996, dr. 18, n. 193). Voir aussi *idem*, tél. n. 2731 du 8/3/66, NARA, 1996, f. 18, n. 186. Dans ce télégramme McGhee manifeste également son accord aux instructions du Département d'État (transmises par le tél. n. 1644), visant à «draw a line between our traditional relationship with the French people and actions which stem from the unique personality of de Gaulle». McGhee ne croit pas «that we should foreclose the possibility of these actions being reversible once de Gaulle has retired from the scene». D'autre part, l'ambassadeur à Bonn concorde avec Bohlen «that we should not attempt to shield de Gaulle from the full impact of the consequences of his actions. We must not only tell him privately but make clear to the world the grave disservice he does Western defense and Atlantic unity by his far-reaching actions. This is desirable not only for the purpose of impressing on the French people the enormity of what de Gaulle has done as background for their own elections but for other Europeans, particularly the Germans», car il y a en RFA des «apologistes» de de Gaulle. Sur l'existence d'une «cinquième colonne» gaulliste en RFA et sur l'attitude de certains hommes politiques allemands, tels que Strauss et Adenauer, en faveur du Général, en opposition à la «ligne dure» de Schröder et Erhard, voir: McGhee à Rusk, tél. n. 3548, 3/5/66, secr., NARA, 1995, dr. 215, n. 2561.

¹⁶⁵ Cette invitation est adressée à de Gaulle par le Président américain lui-même: letter from President Johnson to President de Gaulle, 22/3/66, FRUS, XIII, d. 146.

¹⁶⁶ Reilly au FO, tél. n. 180 du 4/3/66, conf., PRO, FO 371/190672; FO à Shuckburgh, tél. n. 568 du 23/3/66, conf., et Reilly au FO, tél. n. 266 du 25/3/66, conf., FO 371/190684. Dans ce dernier télégramme Reilly remarque qu'une certaine opposition et un certain criticisme sont en train de s'affirmer en France envers de Gaulle. Mais si le secrétaire d'État Stewart est favorable à une coordination de la campagne antifrançaise entre la Grande Bretagne, les États-Unis, la RFA et l'Italie (Stewart à Barnes, min. n. 23121/66

du 15/4/66, conf., FO 371/190692), Ledwidge pense que cela ne serait pas approprié (Ledwidge à Barnes, let. du 18/4/66, conf., FO 371/190693). Voir aussi Barnes à Ledwidge, let. du 3/8/66, conf., FO 371/190723.

¹⁶⁷ Lucet à Couve de Murville, tél. n. 2175-80 du 17/4/66, MAE, Pactes, carton 263, doc. cit.

¹⁶⁸ Ledwidge à Barnes, let. du 12/8/66, conf., PRO, FO 371/190723. La popularité de la décision gaulliste de se retirer de l'OTAN ressort notamment des sondages d'opinion de l'IFOP, l'Institut français d'opinion publique: IFOP, *Les Français et de Gaulle*, présentation et commentaire de Jean CHARLOT, Paris, Plon, 1971. Quant à la littérature existant sur ce sujet, cf.: Michel WINOCK, *Les attitudes des Français face à la présence américaine*, in *La France et l'OTAN*, cit., pp. 326-327; Jean-Paul BRUNET, *Le retrait de la France de l'OTAN: la scène intérieure*, cit., *ivi*, pp. 394 ss.; Frank COSTIGLIOLA, *La réaction américaine au retrait de la France de l'OTAN*, *ivi*, p. 408; Danielle BAHU-LEYSER, *De Gaulle, les Français et l'Europe*, Paris, PUF, 1981, notamment p. 214.

¹⁶⁹ Lucet à Couve de Murville, tél. n. 1421-29 du 11/3/66, MAE, Pactes, carton 261, doc. cit.

¹⁷⁰ Cleveland à Rusk, tél. n. 7637 du 9/5/66, secr., NARA, 1995, dr. 222, n. 2646, à propos d'un rapport du 6/5/66 concernant les «*Military consequences of the French withdrawal*».

¹⁷¹ McGhee à Rusk, tél. n. 2925, undated (mais 21/3/66), secr., NARA, 1995, dr. 216, n. 2565, doc. cit.

¹⁷² *Statement by Undersecretary G.W. Ball*, Meeting of Fourteen, Paris, 29/3/66, texte transmis par tél. n. 137, de Leusse à Couve, 31/3/66, rés., MAE, Pactes, carton 262.

¹⁷³ Note du MAE (Affaires Juridiques) pour le SdP a/s des déclarations de George Ball sur l'OTAN, 4/4/66, MAE, Pactes, carton 262, contenant des suggestions en ce qui concerne les remarques qu'on pourrait opposer aux déclarations de Ball.

¹⁷⁴ Note du SdP a/s du développement de la situation depuis le 1er avril, avril 1966, MAE, Pactes, carton 262.

¹⁷⁵ Leprette à Couve de Murville, dépêche n. 538 du 6/4/66, MAE, Pactes, carton 262.

¹⁷⁶ Cette impression se base sur l'observation des derniers échanges franco-américains, à savoir la note américaine du 12 avril (en réponse au mémorandum français du 29 mars) et l'aide-mémoire français de réponse du 22 avril: note du SdP a/s de l'évolution du problème de l'OTAN depuis le 20 avril 1966, 26/4/66, MAE, Pactes, carton 263. En ce qui concerne Mansfield, celui-ci avait pris la parole au Sénat en faveur d'une recontre de Gaulle-Johnson pour empêcher les États-Unis et la France de s'écarter l'un de l'autre. Il avait aussi rassuré Lucet que dans la réponse de Johnson à la lettre de de Gaulle il y avait des divergences entre Washington et Paris sur la manière dont ils analysaient les choses, mais il n'y avait aucune hostilité vers la France: Lucet à Couve de Murville, tél. n. 2399-2401 du 25/4/66, rés., *ivi*.

¹⁷⁷ Note du SdP a/s des relations franco-américaines, 15/3/66, MAE, Pactes, carton 262.

¹⁷⁸ Lucet à Couve de Murville, tél. n. 2447-49 du 27/4/66, MAE, Pactes, vol. 263. Pour le texte de la déclaration de Dean Acheson cf. Lucet à Couve de Murville, dépêche n. 712 du 28/4/66, *ivi*.

¹⁷⁹ *Broad Lines of Approach Toward Negotiations With France in NATO Crisis*, memorandum by Dean Acheson, undated, FRUS, XIII, d. 163 (transmis à Rusk le 13 mai), doc. cit.; memorandum for the Secretary, Acheson (by Francis M. Bator) for the President, 22/3/66, NARA, 1991, dr. 307, n. 3436.

¹⁸⁰ Acheson à Duncan Sandys, let. du 23/6/66, pers., NARA, 1995, dr. 215, n. 2556. Quant au rapport de D. Sandys, voir le document cité à la note n. 102.

¹⁸¹ Lucet à Couve de Murville, tél. n. 2657-63 du 7/5/66, MAE, Pactes, carton 263. En effet une directive du président Johnson du 4 mai (NSAM n. 345), demandant aux différents services concernés (premièrement le Pentagone, le Département d'État et les représentants militaires américains en France) d'émettre des propositions visant à renforcer l'Alliance, avait marqué l'affirmation de la ligne modérée à Washington: F. BOZO, *Deux stratégies pour l'Europe*, op. cit., pp. 159-60.

¹⁸² Lucet à Couve de Murville, tél. n. 2657-63 du 7/5/66, MAE, Pactes, carton 263, doc. cit.

¹⁸³ Bendall à Barnes, let. du 22/8/66, PRO, FO 371/190724.

¹⁸⁴ Shuckburgh à Hood, let. du 2/9/66, PRO, FO 371/190724.

¹⁸⁵ Frank COSTIGLIOLA, *La réaction américaine au retrait de la France de l'OTAN*, cit., in *La France et l'OTAN*, op. cit., p. 406.

¹⁸⁶ *Erhard on de Gaulle's NATO moves*, DoS memorandum du 9/3/66, secr., NARA, 1995, dr. 27, n. 302 (qui relate un rapport de l'ambassadeur américain à Bonn, McGhee), doc. cit.

¹⁸⁷ McGhee à Rusk, tél. n. 2726 du 7/3/66, secret, NARA, 1996, dr. 17, n. 184; *idem*, tél. n. 2731 du 8/3/66, *ivi*, dr. 18, n. 186, doc. cit.

¹⁸⁸ Message from President Johnson to P.M. Harold Wilson, 7/3/66, secret-sensitive, NARA, 1991, dr. 307, n. 3436.

¹⁸⁹ DoS memorandum (by Francis M. Bator) for the President, 22/3/66, NARA, 1991, dr. 307, n. 3436; Johnson à Wilson, message (tél. n. 133/66) du 23/3/66, PRO, FO 371/190684, dans lequel Johnson insiste sur la coopération USA-GB-RFA.

¹⁹⁰ Message for the President, acting Secretary and Secretary McNamara from the Secretary (Rusk), secr., 9/3/66, NARA, 1991, dr. 88, n. 831. Voir aussi: *The NATO Problem: French Forces in Germany*, CIA, Intelligence memorandum n. 805/66 du 18/4/66, NARA, 1995, dr. 153, n. 1807.

¹⁹¹ Cleveland à Rusk, tél. n. 6266 du 27/3/66, NARA, 1995, dr. 263, n. 3153. Sur les répercussions du retrait français de l'OTAN sur la force de frappe française et sur la dépendance de la France de la coopération alliée voir aussi: *idem*, tél. n. 6300 du 28/3/66, *ivi*, n. 3154.

¹⁹² Sur l'influence du retrait français de l'OTAN sur les rapports franco-allemands cf. Georges-Henri SOUTOU, *L'alliance incertaine*, op. cit., pp. 293 ss.

¹⁹³ Entretien du 19 février 1997, SHAT, *Archives Orales (Histoire orale)*, 3 K 4, VIII (12 AV 20), page 2.

¹⁹⁴ Seydoux à Couve de Murville, tél. n. 2150-57 du 8/4/66, rés.; Seydoux à de Beaumarchais, tel. n. 2217-51 du 14/4/66 (qui transmet une note d'ensemble établie par de La Gorce a/s du problème concernant le maintien éventuel des FFA): MAE, Pactes, carton 262. Seydoux à Couve de Murville, tél. nn. 3117-18 et 3119 du 21/5/66, *ivi*, carton 263, sur les déclarations de Schröder préconisant un nouveau accord et un nouveau statut des FFA fondé sur les principes de l'«égalité des droits» et de la «réciprocité».

¹⁹⁵ Seydoux à Couve de Murville, tél. n. 1688-99 du 18/3/66, MAE, Pactes, carton 262.

¹⁹⁶ Note du service juridique pour le SdP, 14/5/66, MAE, Pactes, carton 263.

¹⁹⁷ Diplomatie (de Beaumarchais) à Seydoux, tél. circ. n. 177 du 13/6/66, MAE, Pactes, carton 263.

¹⁹⁸ McGhee à Rusk, tél. n. 2925, undated (mais 21/3/66), secr., NARA, 1995, dr. 216, n. 2565, doc. cit. C'est un sentiment semblable à celui des Britanniques, décrit par Bruce dans son télégramme n. 4437 du 19/3/66, NARA, 1996, dr. 118, n. 1465.

¹⁹⁹ Instructions du 22/2/66 au SdP, MAE, Pactes, carton 261; note du SdP a/s de la présence des troupes françaises en Allemagne, 25/2/66, *ivi*, contenant des observations à l'égard des ces instructions.

²⁰⁰ Note du SdP a/s des troupes françaises en Allemagne, 25/2/66, MAE, Pactes, carton 261, doc. cit. à la note précédente; note du SdP a/s de l'affectation de forces au Commandement OTAN, 9/3/66, *ivi*.

²⁰¹ Note du SdP a/s de l'affectation de forces au Commandement OTAN, 9/3/66, doc. cit. à la note précédente.

²⁰² Entretien Couve de Murville-Schröder, 18 avril 1966, MAE, Pactes, carton 263, ou bien AN, 5 AG 1/163 (les parties en italique sont soulignées dans le texte). Sur ces colloques voir aussi: diplomatie (Alphand), tél. circ. n. 108 du 21/4/66, rés., MAE, Pactes, carton 263.

²⁰³ Note du SdP a/s de l'évolution du problème de l'OTAN depuis le 20 avril 1966, 26/4/66, MAE, Pactes, carton 263.

²⁰⁴ Cf. la traduction de l'aide-mémoire allemand du 3/5/66, Seydoux à Couve, tél. n. 2647-61, MAE, Pactes, carton 263.

²⁰⁵ René JACQUOT, «Chronique de l'OTAN: après la conférence de Bruxelles», *Défense Nationale*, juillet 1966, p. 1310.

²⁰⁶ Leusse à Couve, dépêche n. 233 du 26/5/66, rés., MAE, Pactes, carton 263.

* De Gaulle précise sur ce point: «Pendant les quelques heures qui suivront l'ouverture du conflit, nous devons observer une attitude de réserve, pour voir comme les choses évoluent. Dans le cas où nous ferions jouer l'article V, nos troupes participeraient en Allemagne aux opérations aux côtés de nos alliés».

²⁰⁷ *Conseil restreint à l'Élysée le 2 juin 1966 (d'après les notes de M. Alphand)*, service des Pactes, 3/6/66, MAE, Pactes, carton 263, doc. cit.

²⁰⁸ Cf. par exemple Multrier (sous-chef d'état-major de l'armée) à Messmer, note n. 7644/EMA/ORG/4 AA du 26/8/66, secr., SHAT, 1 R 188, qui transmet trois fiches sur un éventuel repli des FFA qui analysent, respectivement, les problèmes opérationnels, logistiques (y compris les problèmes de relogement et ceux psychologiques et moraux) et financiers.

²⁰⁹ Premier colloque de Beaumarchais-Meyer-Lindenberg le 13 juin à Bonn, note du SdP a/s des conversations franco-allemandes sur le stationnement et le statut des FFA, 14/6/66, MAE, Pactes, carton 263; voir aussi tél. circ., diplomatie, rés., 18/6/66, *ivi*.

²¹⁰ Couve de Murville à Willy Brandt, let. du 21/12/66; Willy Brandt à Couve de Murville, let. du 21/12/66, MAE, Pactes, carton 264: «Le Gouvernement de la République Fédérale prend note du désir exprimé par le Gouvernement de la RFA que les Forces Françaises demeurent sur son territoire». À cet égard, le Gouvernement français déclare qu'il considère que l'art. 3 de la Convention sur la présence de forces étrangères sur le territoire de la RFA «ne fait pas obstacle à ce que l'exercice du droit relatif au stationnement des Forces françaises sur le territoire de la RFA implique, pour ce qui concerne celle-ci, l'accord du Gouvernement fédéral».

²¹¹ Georges-Henri SOUTOU, *L'alliance incertaine*, op. cit., p. 297.

²¹² Cf. par ex. note a/s du projet d'accord Ailleret-Lemnitzer sur les «principes de base pour la coopération en temps de guerre des forces françaises avec celles de l'OTAN», 10/1/67, MAE, Pactes, carton 264.

²¹³ Frédéric BOZO, *Deux stratégies pour l'Europe*, op. cit., pp. 189-192; Georges-Henri SOUTOU, *L'alliance incertaine*, op. cit., p. 296.

²¹⁴ *Notre participation à l'Alliance*, note du SdP du 16/6/67, MAE, Pactes, carton 264 bis.

²¹⁵ Note du SdP a/s des problèmes de l'Alliance Atlantique, 11/7/68, MAE, Pactes, carton 264 bis. Sur le «Rapport Harmel» voir F. BOZO, *Deux stratégies pour l'Europe*, op. cit., pp. 172 ss.

²¹⁶ Général AILLERET, «Défense dirigée, ou défense tous azimuts», *Défense Nationale*, décembre 1966, pp. 1923-32. Pour l'interprétation selon laquelle de Gaulle serait l'inspirateur de la théorie énoncée par Ailleret, voir les commentaires de presse conservés dans le dossier SHAT, 15 R 7, par exemple *Le Nouvel Observateur* du 20/12/67, ainsi que: F. BOZO, *Deux stratégies pour l'Europe*, op. cit., pp. 183 ss.

²¹⁷ De Gaulle à Pompidou, let. du 2/10/67, AN, 5 AG 1/1, doc. cit. à la note n. 67.

²¹⁸ Général M. FOURQUET, «Emploi des différents systèmes de forces dans le cadre de la stratégie de dissuasion», *Défense Nationale*, mai 1969, pp. 757-67.

²¹⁹ C'est le point de vue du *Projet de rapport sur les problèmes politiques atlantiques*, soumis par M. Erick Blumenfield (rapporteur général de l'Assemblée de l'Atlantique Nord) en septembre 1969, MAE, Pactes, carton 259. Selon ce rapport, l'article du général Fourquet n'avait pas reçu l'approbation de de Gaulle. Par contre, il faut citer l'opinion selon laquelle «l'article fut rédigé avant le referendum et par conséquent devait recevoir l'approbation officielle du général de Gaulle»: Charles DOUGLAS-HOME, *Les généraux français se rapprochent de l'OTAN*, «The Times», 30/4/69, traduction, in SHAT, 15 R 11, sdr. 4.

²²⁰ *La France et l'Alliance Atlantique*, note du SdP, 28/6/69, MAE, Pactes, carton 264 bis. Bien qu'on apprécie l'activité de l'administration Nixon, par rapport aux «méthodes autoritaires» de ses prédécesseurs, on admet toutefois que «ces dispositions ont leur revers. Elles exposent l'organisation de Bruxelles à élargir indéfiniment sa compétence, tout en permettant aux Américains de se prévaloir d'un prétendu consensus pour s'assurer le monopole de l'action diplomatique auprès de l'URSS. Toutefois, la France ayant marqué sa préférence pour des conversations bilatérales, sans être découragée par le Président Nixon, le problème se pose pour elle, de concilier les deux formes de consultations».

²²¹ *La France et l'Alliance Atlantique*, note de Kosciusko-Morizet (représentant permanent à l'OTAN, Bruxelles), 24/6/69, MAE, Pactes, carton 264 bis.